DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12895 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MARDI 15 JUILLET 1986

Le nucléaire entre Paris et Bonn

L'ECHEC des manifestations organisées le dimanche 13 juillet par les écologistes ouest-allemands et luxembourgeois contre la centrale nucléaire de Cattenom, en Lorraine, ne doit pas faire croire aux autorités françaises qu'elles sont débarrassées de cet épineux problème. D'abord parce que d'autres manifestations doivent suivre. Ensuite parce que Cattenom constitue déjà une pomme de discorde entre Paris d'un côté, Luxembourg et Bonn de l'autre, même si officiellement les gouvernements concernés ne veulent rien envenimer.

Le rebondissement de l'affaire de Cattenom est dû au début des opérations de chargement du réacteur de la première tranche de la centrale, qui doit entrer en service en octobre. Il s'inscrit également dans le traumatisme qu'a créé dans de nombreux pays ouest-européens la catastrophe de Tchernobyl.

Depuis des semaines, déjà, Cattenom fait l'objet d'âpres discussions en Allemagne fédérale. M. Walter Wallmann, le ministre de l'environnement nommé au lendemain de Tchernobyl, déclarait la semaine dernière : « Je suis conscient des inquiétudes et des craintes que la centrale de Cattenom a fait naître dans les régions frontalières. Le gouvernement du chancelier Kohl prend ces développements très au sérieux. » C'est bien pourquoi d'ailleurs M. Wallmann sera mardi à Paris pour s'entretenir du problème avec M. Alain Carignon, son collègue français, et avec M. Alain Madelin, le ministre de l'industrie.

OFFICIELLEMENT, le gouvernement de Bonn n'est pas opposé à l'entrée en service de Cattenom. Mais il doit tenir compte d'un très fort mouvement d'opposition à la tête duquel on trouve la Sarre, dirigée par le social-démocrate Oskar Lafontaine, très proche des pacifistes. Pour M. Lafontaine, Bonn doit obtenir de Paris, « au nom de l'amitié franco-allemande », l'ajournement de la mise en marche de la nouvelle centrale jusqu'à ce que des vérifications sur le site aient apporté la garantie d'un degré maximum de sécurité.

Les Allemands, déjà méfiants par nature envers la technique française, sont convaincus que les centrales nucléaires de leur voisin sont moins sûres que les leurs. Le début des opérations de chargement de Cattenom est donc considéré comme une provocation par les autorités de Sarre, qui ont introduit un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg pour tenter de retarder l'entrée en service de la centrale. Ils craignent en particulier le degré de radioactivité des eaux rejetées dans la Moselle.

LES assauts de M. Lafontaine sont mollement repoussés par le gouvernement du chancelier Kohl ; celui-ci a pourtant beau jeu de faire remarquer que la construction de Cattenom a été lancée alors que le social-démocrate Helmut Schmidt était au pouvoir et qu'il n'avait alors rien trouvé à redire au projet. Bonn se déclare officiellement satisfait aujourd'hui des garanties françaises, mais, même dans le camp gouvernemental – à commencer par les dirigeants de Rhénanie-Palatinat, une région proche également de Cattenom, – on préférerait voir les promesses consignées dans un traité en bonne et due forme. Ce à quoi Paris n'est pas résigné. La France en effet veut rester maîtresse de ses normes de sécurité et n'accepte en la matière que les critères de l'Agence atomique de Vienne. Agir différemment, fait-on valoir à Paris, serait prendre le risque de voir des gouvernements étrangers imposer toutes les mesures de sécurité imaginables, donc enlever toute rentabilité à l'énergie nucléaire civile.

(Lire nos informations page 10.)

Le terrorisme en Europe

Une voiture piégée explose à Madrid : huit morts

Huit personnes ont trouvé la mort dans un attentat à la voiture piégée commis ce lundi matin 14 juillet dans le centre de Madrid. Trente-cinq gardes civils ont été blessés, certains très grièvement.

MADRID
de notre correspondant

La capitale espagnole a été le théâtre, ce lundi 14 juillet, de l'un des attentats les plus sanglants jamais commis en Espagne. Une bombe placée dans une voiture en stationnement a fait explosion, à 7 h 50, au passage d'un autobus de la garde civile dans lequel se trouvaient une cinquantaine d'élèves de la section de circulation. L'attentat a été perpétré dans le nord de la ville, près de l'avenue Principe de Vergara, l'une des principales artères de Madrid.

Huit gardes civils, ainsi qu'un balayeur municipal qui se trouvait à proximité, ont été tués par l'explosion, qui a été particulièrement violente et a pu être entendue à plusieurs kilomètres à la ronde. Près d'une quarantaine de gardes civils ont par ailleurs été blessés, dont quatre grièvement. La voiture piégée et le véhicule des forces de l'ordre n'étaient plus que des amas de ferraille calcinée.

THIERRY MALINIAK.

(Lire la suite page 2.)

Premier 14 Juillet de la cohabitation

Le plus important défilé de blindés depuis 1945

En vedette du premier défilé militaire de la cohabitation, sur les Champs-Elysées, à Paris, le corps blindé mécanisé de l'armée de terre. Dans la tribune officielle avaient pris place le chef de l'Etat et le premier ministre.

Sur la tribune, parmi les invités, on notait la présence du président de la République de Madagascar, M. Didier Ratsiraka, ancien élève de Navale, et celle du vice-premier ministre de l'île Maurice, Sir Gaetan Duval, et du président des Comores, M. Ahmed Abdallah Abderdeman.

Outre les détachements des grandes écoles militaires, de la Légion étrangère, des sapeurs-pompiers de Paris, de la sécurité civile et de la gendarmerie nationale, le défilé a réuni six cent trente-six véhicules, dnt trois cent quatre-vingt-deux blindés de tous les modèles appartenant au 3e corps d'armée de Lille. Ce qui a fait de ce 14 juillet le défilé militaire le plus important en nombre de blindés jamais organisé depuis 1945. L'un des équipages du sous-marin nucléaire lance-missiles *l'Indomptable* a participé au défilé pour célébrer le centenaire de l'apparition du sous-marin en France. Le défilé aérien comprenait soixante-quatre avions (parmi lesquels des bombardiers nucléaires Mirage-IV des avions de combat Mirage-2000) et vingt hélicoptères.

(Lire la suite page 16.)



Les Etats-Unis redoutent une recrudescence du terrorisme en Europe et critiquent la « légèreté » de la peine infligée par le tribunal au responsable des FARL, Georges Ibrahim Abdallah.

(Lire page 2.)

Incidents lors des parades orangistes

La poudrière de l'Ulster

Depuis trois jours, les loyalistes protestants d'Ulster manifestent pour l'union avec la Grande-Bretagne et contre l'accord entre Londres et Dublin. Comme chaque année, les incidents se multiplient entre manifestants et policiers.

PORTADOWN
de notre envoyé spécial

« Une bombe à retardement. » C'est ainsi que la presse d'Irlande du Nord désigne Portadown. Cette petite ville de 35 000 habitants, située à une quarantaine de kilomètres au sud de Belfast, est l'épicentre de la tension actuelle. Samedi 12 juillet, contre toute attente, un défilé orangiste a eu lieu sans débordements graves, alors que depuis des jours on craignait que cette manifestation traditionnelle ne dégénère en bataille rangée.

Mais de violents incidents se sont produits quelques heures auparavant, puis dans la soirée, du fait de manifestants apparemment déçus par la tournure trop « pacifique » du défilé. Une Landrover de la police provinciale a été encerclée par plusieurs dizaines de manifestants éméchés et le chauffeur a été rossé et blessé d'un coup de couteau à la gorge, avant d'être dégagé par d'autres policiers. Lundi 14 juillet, une autre procession des confréries protestantes était prévue et, de nouveau, on redoutait le pire.

Comme chaque année à cette saison, les mouvements protestants unionistes et loyalistes – notamment l'ordre d'Orange, le plus important – organisent des « parades » à travers la plupart des localités de la province pour célébrer l'anniversaire de la victoire, en 1690, des troupes protestantes de Guillaume d'Orange sur celles, catholiques, de Jacques II.

Terrible folklore qui se perpétue avec acharnement depuis bientôt trois siècles et qui, cette année, prend une signification particulière. Les dirigeants unionistes ont en effet voulu faire des marches de l'été le « sommet » de leur campagne de protestation contre l'accord anglo-irlandais qui donne au gouvernement de Dublin un certain droit de regard sur les affaires de la province.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 3.)

« Tannhäuser » à Orange

L'envoûtement des cantatrices

Le « Tannhäuser » de Wagner, mis en scène par Jacques Karpo n'emporte pas tous les suffrages. Ce fut cependant une soirée réussie grâce aux chanteurs dominés par Grace Bumbery et, surtout, par la sublime Léonie Rysaneck.

ORANGE
de notre envoyé spécial

Prestige intact de Wagner. Samedi, « Tannhäuser » avait intégralement rempli, malgré le vent et les nuages menaçants, le théâtre antique d'Orange. Grâce aux chanteurs, personne ne regrettera sa soirée dominée par d'inusables monstres sacrés : Grace Bumbery et la sublime Léonie Rysaneck.

Seule la mise en scène de Jacques Karpo excita la colère de nombreux spectateurs, assez injustement, me semble-t-il. Rien de révolutionnaire, certes, dans cette réalisation transposée de celle que le même Karpo présentait il y a quelques années à Marseille. Une esthétique un peu vieil opéra, mais une mise en place assez rigoureuse, respectueuse des intentions de Wagner, dont les chorégies ne nous ont pas donné tant d'exemples ces dernières années.

Le dispositif de Jean-Noël Lavesvre, les rochers noirs, les escaliers, les deux terrasses, avec la grande statue d'une vierge de vitrail, réduit quelque peu l'immense espace scénique du mur d'Orange, mais se révèle fonctionnel en concentrant l'action sur les héros, sans brider le déploiement des nombreux, trop nombreux, défilés.

Jacques Karpo a quelque peu abusé des marches de pèlerins en les faisant paraître à quatre reprises, en vertu du procédé qui lui est cher, l'illustration des préludes symphoniques. Pèlerins courbés, cheminant, dès l'ouverture, et dont les derniers, rejetant leur robe de bure, deviennent les sirènes et les éphèbes quasi nus d'une Venusberg très lascif, mais nullement grotesque (ballet de l'Opéra de Nice, réglé par Françoise Adret). Pèlerins toujours pour le prélude du troisième acte, couronné par une apparition grandiloquente du pape jetant l'anathème sur Tannhäuser. L'entrée des invités au deuxième acte n'en finit pas d'aligner gardes, pages, croisés, chevaliers et dames de tous rangs.

Le contraste n'en est que plus saisissant avec le jeu très dépouillé et le lyrisme intense de la plupart des protagonistes. Sans doute, le Tannhäuser d'Erwin Stephan n'est-il pas le plus convaincant. Cet artiste jeune semble accumuler de vieux poncifs scéniques ; mais, malgré une certaine molesse du phrasé, sa voix puissante, son beau timbre charnu et coloré lui promettent un bel avenir et, bien pris en mains, on ne lui tiendra pas rigueur d'avoir totalement détonné pendant le premier chœur des pèlerins, incident qui ne se reproduisit plus.

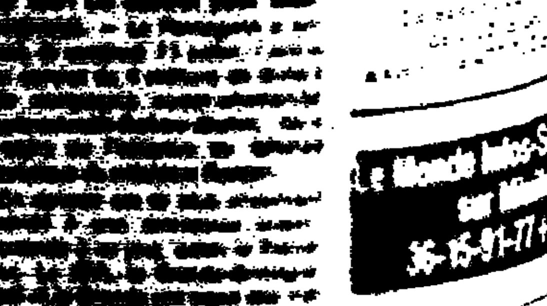
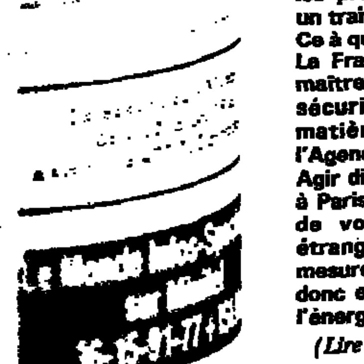
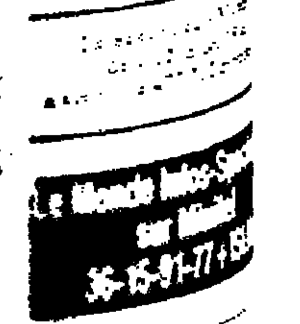
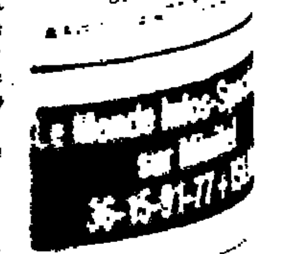
Côté hommes, on ne pouvait mieux rêver que le landgrave très vibrant de Victor von Halem et l'admirable Wolfram de Bernd Weikl, chevalier franc comme l'or au chant si pudique et fraternel, idéal dans sa romance à l'étoile, laquelle eut l'intelligence d'émerger des nuages à ce moment, juste en face de lui. Bonnes performances également des autres chanteurs, Robert Dumé, Gérard Garino et Alain Vernhes.

Mais le théâtre antique était surtout envoûté par les cantatrices ; la Vénus de Grace Bumbery à la voix de feu, dans son immense manteau rougeoyant, dont la majesté n'exduait pas le charme, et plus encore, Léonie Rysanek dans le rôle d'Elisabeth.

Survivante de l'incomparable Bayreuth de l'après-guerre, Rysanek incarne la plus grande tradition wagnérienne. Toute blonde en sa robe bleu ciel, une vivacité et une grâce de jeune fille (sa descente à reculons comme l'ombre d'Eurydice vers la mort et le dernier adieu à Wolfram sont inoubliables), elle illuminait la scène de cette voix immense, au timbre un peu tremblant et brouillé dans l'impitoyable entrée du deuxième acte, mais pleinement retrouvée, transparente dans la prière finale d'une âme de cristal s'évadant de la terre.

On ne ménagera pas les éloges aux chœurs de Radio France et à l'Orchestre national dirigés par Christophe Perick (chef de l'Opéra de Berlin-Ouest), qui a mené la représentation avec rigueur et dynamisme, sans montrer toutefois une souplesse et un lyrisme exceptionnels.

JACQUES LONCHAMPT.

Etranger

Les Etats-Unis et le terrorisme en Europe

Le Quai d'Orsay juge « inacceptable » la déclaration américaine estimant « légère » la condamnation d'Ibrahim Abdallah

Nouvelle friction dans les relations franco-américaines, moins de deux semaines après la visite effectuée par M. Mitterrand à New-York pour le centenaire de la statue de la Liberté : M. Jean-Bernard Raimond, le ministre français des affaires étrangères, a fait savoir, samedi 12 juillet, qu'il estimait *« inacceptable »* une déclaration faite la veille par l'ambassade des Etats-Unis pour manifester sa *« surprise »* devant la légèreté de la peine infligée à un terroriste présumé, Georges Ibrahim Abdallah, dirigeant des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL). Au même moment, *Le New-York Times* faisait état d'un rapport américain sur les risques de recrudescence du tarrorisme en Euorpe.

Le ministre des affaires étrangères a reçu en personne le chargé d'affaires américain à Paris, M. William Barraclough. Dans un communiqué, le Quai d'Orsay a souligné que *« cette déclaration traduit une méconnaissance grave du principe de l'indépendance de la justice et constitue une ingérence regrettable dans les affaires françaises »*.

Le porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis s'était déclaré *« surpris »* par la *« légèreté »* — le code pénal prévoit un maximum de cinq ans de prison pour ces délits — de la sentence de quatre ans de prison infligée le 10 juillet dernier à Abdallah pour détention d'armes et d'explosifs, usage de faux papiers et association de malfaiteurs. *« Nous espérons qu'Abdallah, qui ne fait pas mystère de ses intentions violentes à l'égard des Américains et qui est associé à un groupe qui a tué ou essayé de tuer plusieurs diplomates américains, purgera la totalité de sa peine »*, avait-il conclu.

Washington accorde de l'importance à cette affaire parce que Georges Ibrahim Abdallah est également inculpé, cette fois à Paris, de complicité d'homicide volontaire pour les assassinats de deux diplomates, revendiqués par les FARL : celui du lieutenant-colonel Charles Robert Ray, attaché militaire adjoint à l'ambassade américaine à Paris, tué d'une balle dans la nuque le 18 janvier 1982, et celui d'un deuxième secrétaire de l'ambassade d'Israël, M. Yacov Barsimantov, abattu par une femme le 3 avril 1982.

La veille de la déclaration du porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis, le gouvernement et la famille du lieutenant-colonel Ray, plus de quatre ans après les faits, ont déposé plainte avec constitution de partie civile, officiellement pour *« avoir accès à tous les détails du dossier »* et *« pouvoir présenter leur propre version des faits »*.

Le président Reagan a tenu à évoquer cette affaire avec M. François Mitterrand, le 4 juillet dernier à New-York. Apparemment, les Etats-Unis craignent que le chef des FARL, qui a été arrêté le 25 octobre 1984 à Lyon et a donc déjà purgé près de la moitié de sa condamnation, ne bénéficie prochainement d'une remise de peine et soit ainsi libéré vers la fin de l'année.

En effet, pour les assassinats de MM. Ray et Barsimantov, Abdallah pourrait obtenir, faute de preuves, un non-lieu. Les inculpations de complicité d'homicide volontaire lui avaient été signifiées après la découverte à Paris, en avril 1985, par la DST, de l'arme — un pistolet tchécoslovaque CZ-70 — qui avait servi aux deux meurtres. Elle se trouvait dans un appartement qu'il louait rue Lacroix (17e). Mais jusqu'à présent, le juge d'instruction chargé du dossier, M. Gilles Boulouque, n'a pu apporter la preuve que le dirigeant terroriste était lui-même directement impliqué dans ces assassinats.

Si, récemment, les FARL semblent avoir respecté une trêve, elles avaient revendiqué six attentats de 1981 à 1984 sur le territoire français. De plus, le 23 mars 1985, elles avaient enlevé au Liban, à Tripoli, le directeur du Centre culturel français, M. Gilles Sidney Peyrolles, fils de l'écrivain Gilles Perrault. A l'époque, les FARL avaient réclamé la libération d'Abdallah en échange de celle de M. Peyrolles. Mais ce dernier, après une médiation des autorités algériennes, avait été relâché neuf jours plus tard sans contrepartie apparente.

La libération du dirigeant des FARL avait également été exigée par le mystérieux Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA) qui a revendiqué les sanglants attentats commis à Paris fin 1985 contre la galerie marchande du Claridge, aux Champs-Elysées, la librairie Gibert Jeune, au Quartier latin, et contre la FNAC-Halles.

Les FARL seraient formées de jeunes chrétiens libanais, à l'image d'Abdallah, presque tous originaires du même village du nord du Liban, Koubbeyat, situé dans une zone sous contrôle syrien. Pour la plupart, il s'agit d'anciens militants du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), dirigé par M. Georges Habbache, ou d'une formation politique libanaise, le Parti socialiste national syrien (PSNS).

Des attaques soudaines destinées à tuer

Cette affaire intervient alors que, selon le *New York Times* du dimanche 13 juillet, les Etats-Unis s'attendent à une nouvelle vague de terrorisme aveugle en Europe. Selon le rapport des services de renseignement américains que cite le journal, les terroristes se sont adaptés au renforcement des mesures de sécurité et vont tenter de lancer des attaques soudaines destinées à tuer un maximum de gens. *« Les groupes* [terroristes] *du Proche-Orient ont réalisé qu'il est plus facile de faire pression sur un gouvernement d'un pays d'Europe de l'Ouest en perpétrant des attentats à la bombe aveugles dans la capitale de ce pays qu'en enlevant ses citoyens au Liban »*, affirme le rapport cité par le *New York Times*. L'une des parties du rapport insiste sur la possibilité de voir les terroristes utiliser des missiles sol-air contre des avions de ligne commerciaux, évitant ainsi la sécurité renforcée dans les aéroports.

Le journal rapporte, d'autre part, des déclarations faites la semaine dernière à huis clos par le responsable du bureau de lutte contre le terrorisme au département d'Etat, M. Robert Oakley, selon lequel il y a eu une *« réduction significative »* du terrorisme moyen-oriental depuis le bombardement de la Libye, en avril dernier.

La Libye n'est *« pas engagée activement en ce moment dans des activités terroristes »*, a affirmé M. Oakley, selon le journal, estimant toutefois que *« cela ne signifie pas que* [les Libyens] *ont pris de longues vacances ou ont changé d'avis »*. Comme les Syriens, a-t-il ajouté, *« ils sont en général en position d'attente »*.

Considéré comme un des chefs historiques de l'ETA militaire

« Txomin » a été expulsé de France

Domingo Iturbe Abasolo, alias « Txomin », considéré comme un des chefs historiques de l'ETA militaire, a été expulsé de France vers Libreville (Gabon), où il est arrivé le dimanche 13 juillet.

« Txomin » résidait depuis 1968 en France, où il avait obtenu le statut de réfugié politique. Il avait été arrêté le 27 avril dernier par la police de l'air et des frontières, puis condamné, le 24 juin, à un an de prison ferme pour port d'armes prohibé et, deux jours plus tard, à trois mois d'emprisonnement ferme pour infraction à une assignation à résidence. Il était détenu à la maison d'arrêt de Gradignan (Gironde). Sans doute le militant basque le plus traqué par les commandos antiterroristes espagnols, il avait échappé à quatre tentatives d'assassinat en France.

« Txomin » avait joué un rôle dans les négociations engagées avec le gouvernement espagnol, depuis août 1984, pour régler pacifiquement le problème basque. Les différentes mouvances nationalistes au Pays basque français ont dénoncé, après l'expulsion de Domingo Iturbe Abasolo, *« les méthodes expéditives du gouvernement français qui transforme une peine de prison en expulsion pure et simple »*.

Depuis janvier 1984, de nombreux Basques espagnols ont été expulsés par la France vers Panama, la République dominicaine, le Togo, le Cap-Vert, l'Equateur, Cuba et le Venezuela. « Txomin » ne pouvait pas être extradé vers l'Espagne en raison de son statut de réfugié. Il est toutefois le premier militant nationaliste basque expulsé hors de France bien que protégé par le statut de réfugié politique.

Une voiture piégée explose à Madrid : huit morts

(Suite de la première page.)

La police a immédiatement établi des contrôles à toutes les sorties de la ville, mais sans résultat.

Cet attentat n'a pas encore été revendiqué, mais personne neen doute en Espagne qu'il est l'œuvre de l'ETA militaire, et plus particulièrement de son insaisissable « commando Madrid » ou « commando Espana ». Tenu pour responsable de la majorité des attentats commis dans la capitale espagnole durant ces cinq dernières années, celui-ci semble avoir déjà à son actif quelque vingt-cinq assassinats. Le 25 avril dernier, cinq gardes civils avaient été tués lors d'un autre attentat à la voiture piégée, dans des conditions similaires. Le 17 juin, cinq jours avant les législatives deux officiers et leur chauffeur étaient assassinés à coups de mitraillette.

L'explosion de ce lundi semble la réponse des indépendantistes basques à l'expulsion par la France en direction du Gabon, la veille, de Domingo Itrube Abasolo, « Txomin », considéré par la police espagnole comme le numéro un de l'ETA militaire. Cet attentat, le premier commis dans la capitale depuis les élections, vient rappeler aux socialistes que le problème basque sera, une fois de plus, l'un des plus ardus qu'il leur faudra affronter durant la législature qui commence.

THIERRY MALINIAK.

Un rond-point fumant

La place de la République Dominicaine, dans le centre de Madrid, n'était plus, ce lundi matin, qu'un rond-point fumant, jonché de verres, de tôles noircies et de taches de sang. La voiture piégée est réduite à un petit cube de ferraille tordue au pied d'un arbre.

Au centre de la place, cernée par d'importantes forces de police et survolées par deux hélicoptères, trois voitures totalement déchiquetées achèvent de se consumer. Un peu plus loin, un taxi a été projeté sur un trottoir et est allé s'encastrer dans une camionnette en stationnement.

Des gens hébétés, sont aux fenêtres, occupés à enlever les débris de vitres. Les commerçants, dont beaucoup paraissent effondrés, déblaient comme ils peuvent les restes de leurs vitrines.

A l'entrée de la rue de Costa-Rica, le grand autobus qui transportait cinquante jeunes gardes civils gît sur la chaussée. Il a été atteint de plein fouet par la déflagration. *« Il y avait du sang partout. J'ai vu des gardes civils allongés par terre, d'autres affalés sur leurs sièges. Je n'ai pas pu regarder plus longtemps »*, a raconté un vendeur de journaux qui allait ouvrir son kiosque. — *(AFP.)*

Deux chiites graciés en Espagne

Madrid *(AP, Reuter)*. — Le gouvernement espagnol a libéré, le dimanche 13 juillet, deux chiites libanais purgeant une peine de vingt-trois ans de prison pour avoir tenté d'assassiner, en septembre 1984, un fonctionnaire de l'ambassade libyenne à Madrid. Mohamed Rahal, vingt-deux ans, et Mustapha Khalil, vingt-quatre ans, ont été libérés peu après minuit et emmenés à l'aéroport de Madrid-Barajas, où des responsables ont affirmé qu'ils seraient probablement placés dans un avion à destination de Beyrouth.

La grâce dont ont bénéficié les deux terroristes est liée à la libération en février au Liban de trois employés de l'ambassade espagnole à Beyrouth, qui avaient été enlevés le 17 janvier par des extrémistes chiites alors qu'ils se rendaient en voiture de l'aéroport à l'ambassade. Leur libération avait été réclamée en échange de celle des trois otages espagnols.

Les trois otages espagnols avaient été libérés peu après le voyage à Beyrouth, le 18 février, du sous-secrétaire d'Etat espagnol à l'intérieur, Rafael Vera, pour tenter de négocier leur libération. A son retour à Madrid deux jours plus tard, M. Vera avait déclaré que le gouvernement espagnol étudiait le moyen de faire purger leur peine à Rahal et Khalil dans une prison libanaise. Il avait toutefois ajouté qu'un tel arrangement *« ne se produirait pas aussitôt et ne constituerait en rien une concession »*.

Amériques

ÉTATS-UNIS

Accident d'un avion ultra-secret

L'armée de l'air américaine se refuse à préciser le type d'avion qui s'est écrasé, le vendredi 11 juillet, dans la soirée, dans une forêt proche de Bakersfield (Californie) aussitôt ceinturée par d'importantes forces de sécurité qui en interdisaient l'accès. Il semble que l'appareil en cause puisse être un prototype servant à mettre au point des techniques susceptibles de rendre plus difficile toute détection radar. Le pilote de l'avion a trouvé la mort dans cet accident.

Selon la presse américaine, qui cite des sources généralement non identifiées, l'avion serait un F-19, appellation qui cache un prototype de la société américaine Lockheed pour la conception d'un appareil de combat rendu le moins détectable possible en raison de sa configuration extérieure, des matériaux qui le composent ou de ses équipements internes. D'autres sociétés aéronautiques, aux Etats-Unis, travaillent à un tel projet sur des crédits du Pentagone qui concernent le programme dit « Stealth » autrement baptisé « avion invisible ».

Le Pentagone n'a jamais reconnu qu'il expérimentait un avion de ce type et qu'il aurait commandé, selon des spécialistes de l'armée de l'air américaine, une vingtaine de prototypes F-19 à Lockheed. On sait seulement que le pilote tué, le commandant Ross E. Mulhare, trente-cinq ans, appartenait à la base de Nellis, dans le Nevada, où sont expérimentés divers modèles d'avions ultra-secrets.

CHILI

Les évêques catholiques se disent solidaires des syndicalistes emprisonnés

Les évêques catholiques du Chili se sont déclarés, le dimanche 13 juillet, solidaires des quinze dirigeants syndicaux incarcérés à Santiago depuis le début du mois pour subversion à l'encontre du gouvernement du général Pinochet. Par l'intermédiaire de son secrétaire général, Mgr Sergio Contreras, l'épiscopat a fait parvenir une lettre aux détenus, membres de l'Assemblée civile, à l'origine de la grève des 2 et 3 juillet qui a paralysé à moitié le pays.

« Nous avons la conviction que vous servez une cause légitime et que vous le faites avec des moyens pacifiques », écrivent les signataires de cette lettre dont les termes ont été approuvés en assemblée par les évêques.

D'autre part, la mère d'un jeune photographe chilien, Rodrigo Rojas, tué au cours des récentes manifestations, a sévèrement condamné, le samedi 12 juillet à Washington, le régime militaire du général Pinochet après avoir assisté, le mercredi 9 juillet, aux obsèques de son fils à Santiago. Agé de dix-neuf ans, Rodrigo Rojas, qui résidait aux Etats-Unis, est décédé le 2 juillet des suites de brûlures qui lui ont été infligées, selon des témoins, par des soldats. Le président chilien a laissé entendre que le jeune homme transportait un cocktail Molotov.

M. Robert Gelbard, adjoint au sous-secrétaire d'Etat pour les questions interaméricaines, a quitté Washington, samedi, pour le Chili, où il fera part aux autorités des préoccupations des Etats-Unis à la suite de la dure répression des manifestations organisées à Santiago par l'opposition. — *(AFP, Reuter.)*

EL SALVADOR

Désaccord entre le gouvernement et la guérilla sur les conditions de la reprise du dialogue

Le président salvadorien, M. Napoleon Duarte, a demandé, le samedi 12 juillet, à la guérilla de déposer les armes et d'accepter des négociations pour restaurer la paix intérieure, après sept ans de guerre civile. Cet appel fait suite à une déclaration faite la veille par le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMNL), indiquant qu'il était prêt à *« œuvrer en faveur d'une solution politique à la guerre »*.

Les points de vue respectifs du gouvernement et de la guérilla paraissent, toutefois, encore éloignés. M. Duarte a, en effet, insisté pour un cessez-le-feu immédiat et l'organisation d'élections auxquelles la guérilla participerait. Le communiqué diffusé vendredi par la radio clandestine Radio-Venceremos, au nom du FMNL et de son allié politique, le Front démocratique révolutionnaire (FDR), ne semble, au contraire, prévoir de cessez-le-feu qu'après l'installation d'un gouvernement *« provisoire de consensus national »*.

Un tel gouvernement, comprenant tous les secteurs du pays, notamment les mouvements de guérilla et leurs organisations politiques, aurait pour but d'accomplir les tâches définies à l'issue d'un *« dialogue national »*, dont l'organisation d'élections libres.

La situation en Amérique centrale pourrait, si l'on en croit le *New-York Times*, pousser les Etats-Unis à établir une présence militaire permanente au Honduras. Rappelant que les forces américaines dans ce pays ne cessent de se renforcer depuis trois ans et demi, le quotidien new-yorkais fait état dans son édition dominicale de propos de diplomates et d'officiers indiquant que la présence des Etats-Unis au Honduras pourrait *« petit à petit ressembler à celle qui existe en Corée du Sud »*. Le Honduras serait ainsi transformé en *« une base d'opérations équipée en hommes et en armement pour contenir toute menace communiste »*, comme celle venant, par exemple, du Nicaragua voisin.

Selon le *New-York Times*, mille deux cents soldats américains sont stationnés au Honduras, où les Etats-Unis ont construit neuf terrains d'aviation pour les appareils militaires, des routes pour le transport de troupes et ont installé deux stations radar.

Dans un précédent article consacré au Nicaragua, le *New-York Times* avait affirmé samedi que le gouvernement de M. Reagan avait confié à la CIA la conduite tactique des opérations des contras contre le régime sandiniste. Le département d'État ne serait responsable que de la direction générale des opérations dans le cadre de la politique américaine au Nicaragua. La Maison Blanche a refusé tout commentaire à ce sujet.

A Rome, l'*Osservatore romano*, l'organe du Vatican, a accusé, dimanche, les sandinistes d'orchestrer *« une vague de calomnies »* contre l'Eglise catholique nicaraguayenne en vue de *« détruire sa crédibilité »* et de *« manipuler plus facilement le peuple »*. Ces critiques interviennent une semaine après l'expulsion du pays de Mgr Vega, numéro deux de la hiérarchie catholique. — *(AFP., AP, Reuter.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

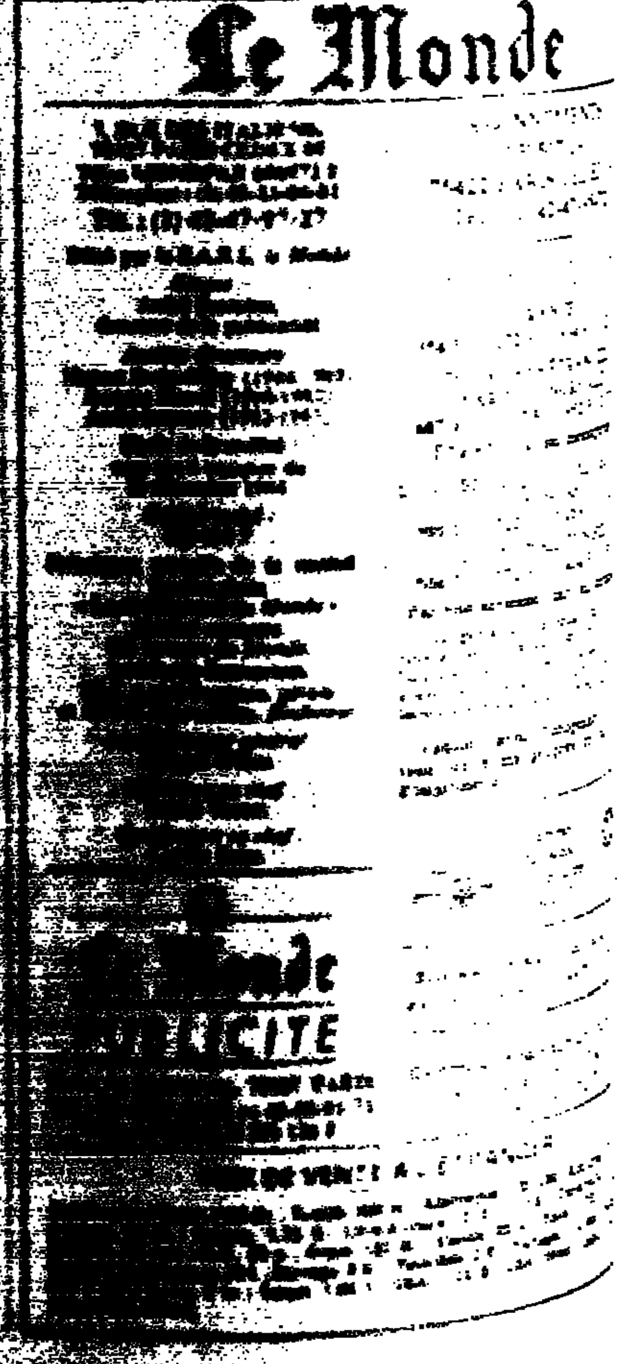
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.



Europe

RFA : projet de nouveau programme pour le SPD

Le Parti social-démocrate se veut européen, écologiste et étatiste

Depuis 1959, le SPD vivait avec un programme réformiste dit « de Bad-Godesberg ». Un congrès devrait adopter en 1988 une nouvelle charte fortement marquée par l'air du temps écologiste.

BONN
de notre correspondant

Il y a vingt-sept ans, le programme de Bad-Godesberg avait vu le Parti social-démocrate rompre avec un certain *ouvriérisme* pour s'affirmer comme un parti de masse ouvert à tous. Le SPD s'y déclarait résolument réformiste et y proclamait sa foi dans la croissance et les forces du marché pour construire une société socialiste et démocratique. Près de trois décennies plus tard, dont treize ans passés au gouvernement, le SPD estime le moment venu de remettre ce programme au goût du jour pour tenir compte des nouvelles évolutions.

Le premier jet de ce nouveau programme, qui ne doit être officiellement entériné qu'en 1988 au cours d'un congrès extraordinaire, vient d'être rendu public par la commission chargée de sa rédaction. Dirigée par le président du parti, M. Willy Brandt, elle comprend des représentants de toutes les tendances importantes du SPD, notamment de son aile syndicale. Ce premier projet est, pour le moment, une esquisse destinée à lancer la discussion. Il n'en prend pas moins une importance particulière à six mois des prochaines élections législatives de janvier 1987.

A première lecture, on est frappé de l'importance que prennent des thèmes dont la résonance a été particulièrement grande ces dernières années en Allemagne fédérale : problèmes des femmes, de l'environnement, refus de laisser les deux superpuissances menacer par leur confrontation le reste du globe, rejet d'une société fondée sur le travail des uns et le chômage des autres.

La planète que décrit la commission est menacée par *« toutes sortes de formes de nouvelles dépendances »*, et où, *« pour la première fois dans son histoire, l'homme met en danger la survie de l'espèce »*.

Au premier rang de ses préoccupations, le SPD place la paix. Il prône le retour à un effort de coopération internationale entre l'Est et l'Ouest, bien sûr, mais aussi entre le monde industrialisé et le tiers-monde. La réunification des deux Allemagnes, leitmotiv du programme de Godesberg, disparaît des priorités. Elle n'apparaît plus comme une solution possible au problème de la nation allemande. Les rédacteurs se bornent à affirmer que *« reste ouverte la question de savoir et sous quelle forme les Allemands des deux Etats trouveront à se doter d'une communauté institutionnelle dans le cadre d'un ordre de paix européen »*. Ils soulignent, en revanche, qu'il ne peut y avoir de *« solution allemande spécifique »* au problème de l'Europe, excluant toute idée d'une neutralisation du pays.

Une mise en garde à Washington

Cette question n'a pas suscité de polémique particulière alors que, au contraire, le projet de programme a été vivement attaqué par les partis de la majorité chrétienne-démocrate libérale, en raison de sa mise en cause de la politique actuellement suivie par le gouvernement américain, accusé de viser une supériorité militaire sur l'URSS et de mettre en danger l'alliance atlantique.

La commission réaffirme, à ce propos, la nécessité de remplacer la dissuasion nucléaire par un concept de *« sécurité commune »*, supposant la destruction des potentiels de menace et la mise en œuvre de structures de défense ne comportant pas d'éléments offensifs. Elle estime qu'une telle révolution des esprits pourrait être facilitée par des mesures unilatérales limitées et lance, à ce propos, un avertissement aux Etats-Unis. *« En effet, l'alliance ne peut qu'être affaiblie quand sa principale puissance vise à la supériorité et pratique une politique de puissance mondiale sans tenir compte de ses alliés européens et de leurs intérêts. »*

Les rédacteurs appellent les Européens à prendre davantage leur avenir en main. Parmi les objectifs prioritaires de l'Europe, le SPD cite, à côté de la création d'une monnaie, d'une politique étrangère et d'une politique en matière de sécurité qui leur soient communes. Réclamant pour le Parlement européen des droits identiques à ceux des Parlements nationaux à l'égard de leurs gouvernements, le projet constate d'une manière générale que d'*« importants objectifs de la social-démocratie ne se laissent plus réaliser dans le cadre d'un seul pays »* et que *« la Communauté européenne donne aux peuples d'Europe une marge de manœuvre que les Etats nationaux ont perdu ou perdront encore »*.

Les sociaux-démocrates veulent innover en prenant leurs distances par rapport à la notion traditionnelle du progrès et en s'efforçant de formuler un projet économique intégrant aussi bien l'écologie que la protection des acquis sociaux. Leur appel à la coopération avec les *« nouveaux mouvements sociaux »* peut être interprété, selon les exégètes, comme une main tendue aux Verts ou, au contraire, une volonté de récupération de leur mouvement. Dans un entretien publié par *Der Spiegel*, le pésident du parti, M. Willy Brandt, estime qu'il serait vain de nier l'influence que les écologistes ont eue sur le SPD. Mais il affirme aussitôt qu'on parviendra, en fin de compte, à réaliser les grands changements espérés avec un grand parti possédant l'expérience et la capacité à se renouveler et non avec un *« parti périphérique »*.

Le marxisme « dans l'héritage »

« Ni trop d'Etat ni trop peu », avait proclamé le programme de Bad-Godesberg. Cette affirmation est reprise en insistant cette fois davantage sur le rôle d'encadrement que doit jouer l'Etat pour donner l'impulsion aux réformes nécessaires. Il y a trente ans,. le SPD avait éprouvé le besoin de convaincre l'opinion de sa bonne volonté envers la libre entreprise. On en revient aujourd'hui à une conception plus traditionnelle. Non pas qu'il s'agisse de remettre en cause le rôle du marché, qui doit conserver sa fonction de *« force d'entraînement de l'économie »*. Mais le SPD entend mettre en garde contre les sirènes *« néo-conservatrices »*, qui menacent, selon lui, de faire retomber la société dans l'ornière de l'exploitation.

Les rédacteurs du projet ont à nouveau puisé aux sources marxistes pour affirmer que la société de classes n'avait pas encore disparu et mettre en garde contre une trop grande concentration de pouvoirs économiques et politiques aux mains des grands groupes industriels de dimension nationale ou planétaire.

Ils jugent utile de rappeler au passage que le marxisme — mot qui avait disparu du programme de Godesberg — *« faisait partie de l'héritage »* de la social-démocratie. Une planification à long terme *« prudente et réaliste »* doit rester un élément essentiel pour modifier les structures, éviter une catastrophe écologique et protéger les travailleurs des conséquences des crises en les associant davantage aux décisions.

Contrairement au programme de Bad-Godesberg, qui voyait dans la croissance et la révolution industrielle une source de prospérité infinie, le SPD aborde la nouvelle révolution technologique avec prudence. Il note que, si elle peut aider à améliorer la vie, notamment en favorisant la réduction du temps de travail ou l'élimination des tâches répétitives, elle est, surtout, porteuse de nombreux dangers. Manifestement, le parti se méfie des augures qui prédisent la libération de l'individu par les nouvelles technologies.

Du coup, il n'aborde pas vraiment les contradictions propres aux expériences socialistes ou social-démocrates des dernières décennies, auxquelles on a reproché de vouloir bâtir pour l'individu une *« cage dorée »* plus oppressante que libératrice. Contrairement aux idées en vogue dans de nombreux pays occidentaux, le SPD estime que l'Etat aura à l'avenir des devoirs croissants et que, à vouloir déterminer quel doit être son poids dans l'économie nationale, on pose un faux problème.

HENRI DE BRESSON.

La poudrière de l'Ulster

(Suite de la première page.)

Ce texte est considéré par la majorité protestante comme un premier pas vers un abandon de l'Ulster par la Grande-Bretagne et vers une réunification de l'île sous l'autorité de la République d'Irlande.

Dans cette perspective, Portadown est devenue un symbole, car c'est là que, à la même époque, l'an dernier, la police provinciale, le Royal Ulster Constabulary (RUC), a, pour la première fois, empêché un défilé orangiste de traverser le centre du quartier catholique, comme il était de tradition. De rudes échauffourées avaient opposé manifestants et policiers. Lutte fratricide, puisque le RUC est à 90 % composé de protestants.

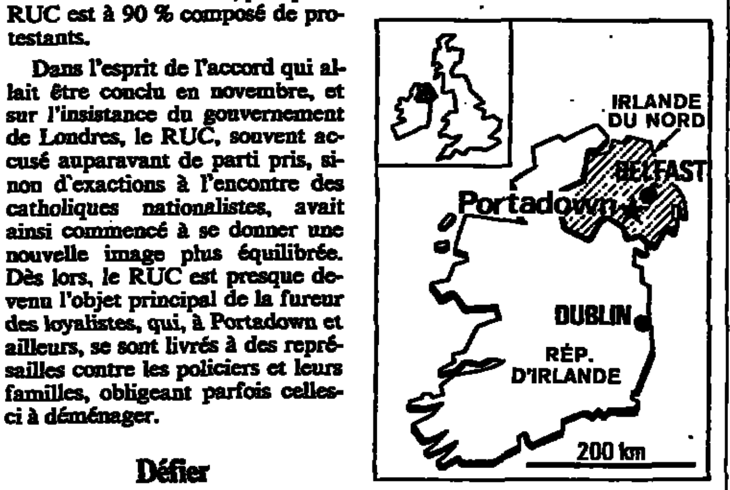
Dans l'esprit de l'accord qui allait être conclu en novembre, et sur l'insistance du gouvernement de Londres, le RUC, souvent accusé auparavant de parti pris, sinon d'exactions à l'encontre des catholiques nationalistes, avait ainsi commencé à se donner une nouvelle image plus équilibrée. Dès lors, le RUC est presque devenu l'objet principal de la fureur des loyalistes, qui, à Portadown et ailleurs, se sont livrés à des représailles contre les policiers et leurs familles, obligeant parfois celles-ci à déménager.

Défier la police

Depuis la dissolution de l'Assemblée d'Irlande du Nord, en juin, les leaders unionistes ont perdu la dernière tribune officielle qui leur restait (les députés boycottent le Parlement de Westminster à cause de l'accord). Le pasteur Ian Paisley a d'ailleurs déclaré : *« Nous n'avons plus que la rue pour nous exprimer. »*

Récemment, il a encore parlé de *« guerre civile »* et a beaucoup contribué à l'escalade à laquelle on a assisté en Ulster au cours de la semaine dernière. Alors que le dimanche 6 juillet, à Portadown, des incidents venaient d'avoir lieu entre orangistes et policiers, le pasteur Paisley a appelé les loyalistes à venir, le 12 juillet, dans cette ville aussi nombreux que possible, *« de toute province »* pour défier la police et contre son refus d'autoriser l'accès au quartier catholique. Dans la nuit de jeudi à vendredi, il a pris lui-même la tête d'un raid de trois mille militants loyalistes, qui ont « occupé » pendant quelques heures le bourg de Hillsborough où a été signé l'accord anglo-irlandais.

Comme pour aggraver la tension, un nouveau groupe paramilitaire loyaliste venait peu auparavant de revendiquer l'attentat dont a été victime, à Belfast, un ouvrier catholique mortellement blessé, jeudi, par plusieurs coups de feu tirés depuis une voiture.



Vendredi, à Belfast également, un chauffeur de taxi a échappé à une semblable fusillade.

A l'autre extrême, pour ajouter au climat, l'IRA, qui a redoublé d'activité ces derniers mois, n'est pas demeurée en reste. Mercredi, deux soldats britanniques ont été tués dans un attentat à la bombe près de la frontière avec la République, et la veille, un policier du RUC avait été abattu devant sa maison. Dimanche 13 juillet, un autre policier devait être blessé par une rafale d'arme automatique dans le comté de Tyrone, et, au même endroit, quelques heures après, un engin explosif était désamorcé à temps.

FRANCIS CORNU.

POLOGNE : la mort d'Edward Lipinski

L'opposant d'outre-tombe

On le croyait presque immortel, indéracinable comme l'esprit d'opposition en Pologne. Mais Edward Lipinski a fini par mourir le dimanche 13 juillet dans un hôpital de Varsovie, à près de quatre-vingt-dix-huit ans. Opposant dans sa jeunesse (il avait commencé, dès 1904, à militer pour le socialisme et l'indépendance d'une Pologne alors inexistante sur la carte de l'Europe). Le vieil économiste était redevenu opposant au soir de sa vie, rendant sa carte du parti en 1975, et n'ayant plus dès lors de mots assez durs pour dénoncer les *« usurpateurs »* du socialisme qui détenaient, selon lui, le pouvoir à Varsovie.

Entre-temps, il avait pourtant accumulé distinctions officielles et hautes responsabilités (il fut notamment président de la Banque nationale et de l'Institut national d'économie de 1946 à 1949).

Son très grand âge et sa renommée lui épargnèrent la prison et les divers ennuis réservés au commun des opposants, et c'est dans son appartement varsovien que fut constitué, en 1976, le Comité de défense des ouvriers, le KOR. Et c'est aussi tout naturellement à lui que revint, cinq ans plus tard, en octobre 1981, l'honneur d'annoncer, depuis la tribune du congrès de Solidarité, à Gdansk, l'autodissolution du même KOR, qui avait décidé de passer le relais au syndicat indépendant qui lui devait tant.

Le vieil homme était un tribun étonnant, et son intervention au congrès de Solidarité fut un véritable triomphe, surtout quand il se lança dans un extraordinaire éloge du socialisme qui serait tout le contraire *« du socialisme des prisons, de la censure et de la police, qui nous a détruits pendant plus de trente ans, comme il a détruit tant d'autres nations »*.

C'est lui qui, dès cette époque, s'inquiétait des menaces voilées formulées par le général Jaruzelski quant à une possible intervention de l'armée et qui porta l'enthousiasme à son comble en qualifiant l'organe de l'armée de journal *« communo-faciste »*.

Deux ans plus tard, il n'était pas plus aimable à l'égard du projet de bannissement des opposants politiques alors préparé par le gouvernement, un projet où il voyait *« la preuve d'une stupidité politique et d'une impudence sans bornes »*. Et après l'assassinat du Père Popieluszko, il prit sa plus belle plume pour faire savoir au général Jaruzelski qu'il le considérait sinon comme le commanditaire, du moins comme *le « responsable »* de ce drame. Jusqu'à la fin, Edward Lipinski n'aura cessé de signer des pétitions réclamant la libération des prisonniers politiques. Et on a bien l'impression qu'il continuera à le faire à titre posthume.

J. K.

ITALIE

Les gangsters étaient dans la poubelle

Rome. *(AFP)* — Deux bandits, enfermés dans une poubelle publique dûment aménagée, ont attaqué un fourgon d'une compagnie de police privée et raflé, en trente secondes, 1 milliard de lires (5 millions de francs), dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 juillet.

Technique aussi inédite qu'efficace, les bandits ont utilisé une poubelle à double fond, présentant, à la surface, le débordement habituel d'ordures mais dotée en dessous d'une cache, de meurtrières pour voir au-dehors, et d'un panneau mobile s'abattant pour sortir.

Ce chef-d'œuvre d'ingénierie leur a permis d'attendre, devant le portail même de la compagnie de police privée — située non loin du Vatican, — à la place de la vraie poubelle habituelle, le fourgon qui rentrait avec les recettes des supermarchés.

A l'arrivée du véhicule, les deux hommes, masqués et fusil au poing, ont jailli, maîtrisé les gardiens, et fait main basse sur les sacs d'argent et de chèques. Trente secondes plus tard ils ont disparu à bord d'une voiture où se trouvaient deux complices.

Selon la police, cette opération « poubelle » a été organisée à l'échelle même du quartier, les bandits ayant prévu le support logistique de trois voitures et d'un camion pour s'enfuir. Deux chauffeurs d'autobus, sur les lieux lors de l'attaque, ont été immobilisés sous la menaces des armes.

Asie

INDE : dans l'Etat de Gujarat

Une quarantaine de morts lors d'affrontements entre hindous et musulmans

New-Delhi *(AFP, AP, Reuter)*. — Au moins quarante personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées lors de violents affrontements qui ont opposé, dimanche 13 juillet, pour la cinquième journée consécutive, hindous et musulmans dans l'Etat du Gujarat, dans l'ouest de l'Inde. Les émeutes, qui avaient commencé mercredi lorsque des musulmans avaient attaqué une procession religieuse hindoue à Ahmedabad, se sont étendues à quatre autres grandes villes de l'Etat. L'armée a été mise en état d'alerte sur l'ensemble du Gujarat et un couvre-feu décrété vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Trente-quatre personnes ont été tuées dans la seule ville d'Ahmedabad, où les forces de l'ordre ont reçu pour consigne de tirer à vue en cas de violences.

La police — qui dispose de dix mille hommes armés — a ouvert le feu au cours du week-end alors que de véritables batailles rangées opposaient des milliers d'hindous et de musulmans dans les rues d'Ahmedabad où un grand nombre de commerces et d'habitations ont été incendiés. La police semblait avoir repris, dimanche, le contrôle du centre de la ville et attendait un renfort de quinze mille hommes promis par le gouvernement central.

La tension avait semblé retomber un peu en fin de semaine. Mais deux incidents samedi ont relancé l'émeute : deux jeunes musulmans ont été brûlés vifs dans un hôpital d'Ahmedabad, alors que, peu avant, cinq membres d'une famille musulmane, dont une fillette de trois ans, avaient été attaqués chez eux, inondés d'essence et brûlés dans les rues d'un faubourg populaire. *« La situation redevenait normale avant cette tragédie »*, a expliqué un commissaire de police.

Les autorités estiment que les précautions prises ont évité des affrontements encore plus violents, du type de ceux qui avaient eu lieu l'an passé à la même époque, à l'occasion de cette procession annuelle, et qui avaient fait près de trois cents morts.

Toute activité industrielle et commerciale était suspendue à la suite d'une grève générale lancée par les dirigeants de la communauté hindoue. Celle-ci regroupe 60 % environ de la population de l'Etat, le reste étant composé de musulmans. Les deux communautés vivent en état de tension permanente et le moindre incident est susceptible de mettre le feu aux poudres, comme ce fut le cas, mercredi, lorsque des passants musulmans, répondant à des provocations, lancèrent quelques pierres sur une procession religieuse hindoue. Un peu plus tôt cette année, des désaccords lors d'un festival de cerfs-volants à Ahmedabad avaient déclenché de sévères affrontements qui firent vingt-cinq morts.

SRI-LANKA

Pourparlers entre les séparatistes tamouls et le gouvernement

Des dirigeants du principal parti politique tamoul, le Front de libération uni tamoul (TULF), ont entamé, le dimanche 13 juillet, à Colombo, des discussions avec le président Junius Jayewardane pour examiner les propositions du gouvernement central de Sri-Lanka sur l'octroi de l'autonomie aux provinces à majorité tamoule. La délégation du TULF, dirigée par son secrétaire général, M. Appapillai Amirthalingam, est arrivée samedi de Madras (sud de l'Inde) pour cette première rencontre entre le président sri-lankais et le TULF depuis l'échec, en décembre 1984, de la conférence nationale réunie pour étudier le même problème.

Le gouvernement central propose l'accession à l'autonomie provinciale des régions à majorité tamoule au moyen de conseils élus. Les dirigeants du TULF, dit-on de même source, ont déjà fait connaître au président Jayewardane leurs réserves sur certains points. Ils souhaitent la fusion des provinces septentrionale et orientale de l'île de Ceylan en une seule région d'un seul tenant. Le gouvernement et les principaux partis politiques de l'île s'opposent à une telle fusion, prélude, à leurs yeux, à une sécession de la région tamoule.

L'ouverture de ces pourparlers n'a pas empêché la poursuite des combats : dix-huit maquisards séparatistes tamouls et six soldats ont été tués au cours d'un accrochage, dimanche, dans le district de Mannar, au nord-ouest de Sri-Lanka. — *(AFP, Reuter.)*

AFGHANISTAN

Tass annonce une victoire des troupes régulières à Hérat

Des *« dizaines de bandits »* (moudjahedine), dont treize *« chefs de bande »*, ont été liquidés par les forces armées afghanes au cours d'une opération menée dans la province de Hérat (Nord-Est), a annoncé le dimanche 13 juillet l'agence Tass. Dans une dépêche datée de Kaboul, l'agence — qui ne précise pas la date de l'opération — affirme que des *« quantités importantes de matériel d'artillerie et de fusées, de mitrailleuses de gros calibre et de fusils »* ont été saisies à cette occasion par l'armée afghane.

Une des formations de la résistance afghane, le Jamaat Islami, avait affirmé le mois dernier que ses maquisards avaient partiellement pris le contrôle d'Hérat lors d'une offensive de grande envergure. — *(AFP, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Philippines

Série d'enlèvements dans l'île de Mindanao

Manille. — Un missionnaire américain, le Révérend Brian Lawrence, a été enlevé, le samedi 13 juillet, à Marawi, dans le nord de l'île de Mindanao, où des hommes armés avaient, la veille, pris en otage dix religieuses philippines appartenant à un couvent catholique de la ville. Les autorités estiment que ces enlèvements pourraient être l'œuvre de dissidents du Front de libération national musulman opérant dans ce secteur. Mais on relève aussi que Marawi est le fief de l'ancien gouverneur musulman de l'île, M. Ali Dimaporo, qui a déjà tenté, en de nombreuses occasions, d'embarrasser le gouvernement de Mme Cory Aquino.

D'autre part, onze maquisards communistes et six soldats ont été tués, samedi, lors d'une offensive de l'armée contre les guérilleros de la NAP (Nouvelle Armée du peuple), menée dans cette même île de Mindanao, dans la région d'Agusan.

Enfin, la Maison Blanche a rendu public, ce week-end, un message de félicitations adressé par M. Reagan à Mme Aquino et lui faisant part de son « admiration » pour la façon dont elle avait réglé le récent soulèvement contre son régime. *(Corresp.)*.

URSS

M. Nixon à Moscou douze ans après

Moscou. — L'ancien président américain Richard Nixon est arrivé le samedi 12 juillet à Moscou en visite privée. M. Nixon pourrait rencontrer le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev.

Cette visite est la première de M. Nixon en URSS depuis son sommet de 1974 avec le secrétaire général du PCUS de l'époque, Leonid Brejnev. L'ancien président, qui est âgé de soixante-treize ans, rencontrera en tout cas M. Dobrynine, qui fut ambassadeur de l'URSS à Washington pendant sa présidence, et qui est responsable aujourd'hui de la politique étrangère au secrétariat du parti.

M. Nixon a participé dimanche à une réception organisée à la résidence de l'ambassadeur américain à Moscou, M. Hartman, en l'honneur des athlètes participant aux « Jeux de la bonne volonté » qui se déroulent actuellement en URSS. — *(AFP, AP.)*

Politique

La bataille de la communication au Sénat

M. Léotard confronté à un double test à l'occasion du débat sur TF 1

La réserve, mot magique : attendue, crainte ou espérée, la décision du gouvernement d'interrompre l'examen linéaire du projet de loi relatif à la liberté de communication est intervenue samedi 12 juillet à la mi-journée, juste avant la trêve du 14 juillet. Une pause pour affûter les armes avant que ne s'ouvre la bataille de la privatisation mardi à 16 heures au palais du Luxembourg.

Une fois votés, les articles sur la concentration, le pluralisme et la transparence des entreprises audiovisuelles, le gouvernement a préféré faire l'impasse sur le grand chapitre consacré au secteur public, dont *l'examen est repoussé... à plus tard.*

Le gouvernement en attend une accélération des débats : il espère qu'une fois passé ce « noyau dur » du projet, l'opposition socialiste déposera les armes. Pour M. François Léotard, il importe de reprendre l'offensive après l'enlisement de ces deux dernières semaines. Le ministre de la culture et de la communication est apparu isolé face à une opposition déterminée et à des sénateurs de la majorité qui réécrivaient son texte. Le soutien proclamé par leurs responsables (*le Monde* du 10 juillet) n'a pas réveillé l'enthousiasme des sénateurs de la majorité, n'a pas fait disparaître leurs motifs de critiques, n'a pas gommé les divergences.

La privatisation de TF 1 devrait être l'occasion pour M. Léotard d'un *double test : l'occasion d'abord de* vérifier la mobilisation majoritaire et la solidarité gouvernementale, ensuite de mesurer la détermination de l'opposition. Sur ce point, la réaction ne s'est pas fait attendre. M. André Méric, président du groupe socialiste du Sénat, a dénoncé dans la tactique du gouvernement sa volonté de ne s'intéresser au service public que pour vendre TF 1. Le PS compte bien relancer dès cette semaine la mobilisation de l'opinion contre le démantèlement du secteur public. La poignée de sénateurs socialistes qui, depuis quelque deux semaines, s'acharne dans une partie de bras de fer avec le gouvernement, commence à voir *mûrir les fruits de sa détermination* : encouragés au départ par le PS, ils sont en passe de convaincre leurs propres amis que la bataille de l'audiovisuel peut être gagnée, que la bataille politique consistant à faire reculer le gouvernement sur l'opportunité de la session extraordinaire à ce sujet peut ne pas être perdue. En un mot, ils entendent démontrer que les sénateurs socialistes peuvent être socialistes avant d'être sénateurs.

L'affrontement auquel vont se livrer la majorité et l'opposition à partir de mardi se nourrit déjà de l'incertitude qui entoure la décision de M. François Mitterrand de signer ou non la première ordonnance sur *les dénationalisations. La tension* qui, inévitablement, naîtrait de ce premier conflit de l'ère cohabitationniste, ne ferait que conforter les élus socialistes à jouer le pourrissement. M. Léotard serait alors tenté de passer l'obstacle en force. Quitte à *abandonner provisoirement non seulement* tous les articles déjà réservés, mais encore ceux qui figurent dans la suite de son texte (la protection du cinéma notamment) supposés pouvoir attendre.

L'agacement des députés

Le gouvernement se contenterait alors de faire voter une loi entérinant la mort de la Haute Autorité, engageant le processus de privatisation de TF 1 et posant le principe de la mise en concurrence de TDF et *celui de la dérégulation des télécom*munications. L'impasse faite sur le service public, voire le cinéma, risquerait toutefois de provoquer quelques troubles au sein de la majorité.

S'il renonce à une telle épreuve de *force, M. Léotard n'a pas d'autre* solution que d'accepter le débat sénatorial sur les cent sept articles du projet et les amendements que sa propre majorité est décidée à introduire. La contre-attaque se jouerait alors, pour lui, à l'Assemblée nationale. Les députés de la majorité ne cachent pas leur agacement devant la longueur des débats au palais du Luxembourg, et leur intention d'en finir rapidement. Toutefois, ils ne sont pas prêts à entériner purement et simplement une copie sénatoriale qu'ils ne notent pas dix sur dix. M. Michel d'Ornano est le premier à regretter, par exemple, l'augmentation des effectifs de la CNCL. Le rapporteur, encore officieux, M. Michel Péricard, est réservé quant à la substitution pour TF 1, d'un administrateur provisoire par un mandataire spécial, prévue par les sénateurs, ainsi que sur le main*tien des concessions de la « 5 » et de* la « 6 » telle qu'elle est envisagée par eux.

Reprochant à la commission spéciale du Sénat de s'être laissé impressionner par le Conseil constitutionnel sur ces deux points, le député RPR des Yvelines concocte des amendements correctifs... sans compter ceux qui doivent, selon lui, combler certaines lacunes.

M. Léotard, déterminé à utiliser le 49/3 à l'Assemblée nationale, se devra alors d'établir un équilibre entre les souhaits des sénateurs et ceux des députés, seule solution pour mener à son terme un projet qu'il veut toujours considérer comme le sien.

ANNE CHAUSSEBOURG.

M. Doubin accepte la convocation d'un congrès extraordinaire du MRG

La convocation d'un congrès extraordinaire du MRG que deman*daient en vain depuis plusieurs* semaines une partie des dirigeants du parti est désormais proposée par M. François Doubin qui, jusque-là, l'avait refusée. L'annonce de cette décision du président du MRG coïncide avec la publication d'un « Appel aux radicaux de gauche » signé par l'un des vice-présidents du parti, M. François Luchaire ; par trois députés sur les dix que compte cette formation, après l'annulation de l'élection de son septième élu du 16 mars, M. Emile Zuccarelli, en Haute-Corse ; par une vingtaine de présidents de fédération ; et par trois des cinq membres du secrétariat national qui s'étaient démis de leurs fonctions à l'issue du dernier comité directeur.

Pour les signataires de cet appel, la force du MRG *« dépend d'abord de la vitalité de sa vie démocratique, c'est-à-dire de ses aptitudes à débattre les idées collectivement dans le cadre d'instances régulières périodiquement réunies »*. De cet échange dépend la clarté des choix et la constance de nos habitudes, expliquent les signataires avant d'indiquer que la convocation d'un congrès est demandée *« pour sortir de la confusion dans laquelle le MRG se trouve et dont la persistance serait très préjudiciable à la gauche tout entière »*. La contestation interne à l'actuelle direction du MRG s'alimente depuis quelques *temps de faits qui inquiètent les plus* sceptiques ou les plus réservés quant à un rapprochement avec les radicaux valoisiens. Ainsi, un dîner a réuni la semaine dernière autour du président du Parti radical M. André Rossinot qui avait, pour la circonstance, coiffé sa casquette de ministre chargé des relations avec le Parlement, quelque vingt-cinq sénateurs de la gauche démocratique mais aussi de sénateurs radicaux UDF et des sénateurs radicaux de gauche.

Les deux partis viennent de rallier ensemble l'Internationale libérale dont le comité exécutif, réuni le 28 *juin* à *Helsinki* a répondu positivement à la demande d'adhésion présentée par Liberté et Démocratie, section française de cette internationale créée par M. Gaston Monerville et actuellement présidée par M. Jacques Pelletier, président du groupe de la gauche démocratique au Sénat, et à laquelle n'adhéraient jusqu'à présent à titre individuel, que des membres de la « famille radicale ».

A. Ch.

● **Election cantonale annulée à La Seyne-sur-Mer.** — Le Conseil d'Etat a confirmé, le vendredi 11 juillet, une décision du tribunal administratif de Nice annulant le scrutin can*tonal du 17 mars 1985 à La* Seyne-sur-Mer (Var), qui avait vu la victoire du maire de La Seyne, M. Charles Scaglia (UDF-PR) sur le conseiller sortant communiste. M. Scaglia s'était cependant démis de son mandat de conseiller général, *le mois dernier, pour protester contre* les décisions prises par le gouvernement au sujet des chantiers navals de sa ville.

De nouveaux moyens d'action pour la CNCL

Samedi matin 12 juillet, le Sénat a adopté le dispositif censé donner à la future Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) des moyens d'action à l'égard des titulaires d'autorisation. Constatant que la Haute autorité instituée par la loi de 1982 n'avait comme seule possibilité que celle de suspendre ou de retirer une autorisation, mais qu'elle n'avait pas les moyens de faire appliquer *ses décisions, le gouvernement* se propose de laisser à la CNCL le même pouvoir de retrait et de suspension mais aussi, avant de prononcer une sanction, celui d'adresser aux fugitifs une mise en demeure.

Le *président* de la CNCL pourrait aussi demander au juge des référés du Conseil d'Etat d'ordonner aux récalcitrants de se conformer à leurs obligations. Le juge serait alors susceptible de prononcer contre eux une astreinte. La CNCL aurait également le droit de saisir le procureur de la République en cas d'infraction pénalement sanctionnée.

La commission spéciale et la majorité ont accepté ces modalités. Toutefois, la commission, avec l'accord du gouvernement, a fait décider que les recours contre les décisions de retrait d'autorisation ne seront pas suspensifs, *sauf s'ils ont été précédés d'une mise en demeure.*

Enfin, le Sénat a approuvé un autre article qui rassemble les dispositions relatives aux services de communication audiovisuels soumis à déclaration préalable. *La liste de ces services* apparaît dans une énumération de ceux qui n'appartiennent pas à cette catégorie. De cette définition en creux, il ressort que les règles applicables sont communes aux services télématiques inter-actifs qui ne relèvent pas de la correspondance privée, aux services de communication audiovisuels distribués sur un *réseau câblé* interne, aux services de répondeurs téléphoniques fournissant un service de communication audiovisuelle, aux services automatiques fournissant des messages préenregistrés par appel automatique.

Après 101 heures 55 consacrées à l'examen des articles, 796 amendements ont été examinés, 88 ont été retirés ou annulés. Il reste 925 amendements à examiner pour en arriver *au terme des 107 articles du* projet.

PROPOS ET DÉBATS

M. Méhaignerie : un accroc sévère à la cohabitation

M. Pierre Méhaignerie, ministre de *l'équipement*, a déclaré, le dimanche 13 juillet, qu'il ne *« comprendrait pas »* un refus de M. François Mitterrand de signer l'ordonnance sur la privatisation, et qu'un tel refus constituerait, à ses yeux, *« un accroc sévère »* à la cohabitation. Invité du *« Forum »* de Radio-Monte-Carlo, M. Méhaignerie a déclaré que rien ne justifie la distinction faite au conseil des ministres, en avril dernier, par le président de la République, entre les entreprises publiques nationalisées à la Libération et celles qui l'avaient été en 1982. Cet *argument « ne répond à aucune logique économique »*, a dit le ministre, président du CDS.

« Nous ne pouvons abandonner notre objectif » de privatiser soixante-cinq groupes industriels et financiers, a poursuivi le ministre, soulignant que tous les pays européens sont *« engagés dans la même voie de privatisation »*. Si M. Mitterrand refusait de signer l'ordonnance examinée samedi par le Conseil d'Etat, cela obligerait le gouvernement à revenir devant le Parlement avec un projet de loi ordinaire. *« Vous connaissez la durée* [d'un tel processus] », a ajouté M. Méhaignerie.

M. Bérégovoy : un véritable régime présidentiel

M. Pierre Bérégovoy, député de la Nièvre, ancien ministre, s'est prononcé, le samedi 12 juillet, pour un *« véritable régime présidentiel »*. Invité de l'émission « Les cahiers du mégahertz-Le Matin de Paris », sur Radio 98 FM, l'ancien ministre des finances a précisé que, *« personnellement »*, il n'avait *« jamais envisagé de se présenter »* à l'élection présidentielle. *« Si de hautes responsabilités me sont proposées, je ne les écarterai pas »*, a-t-il dit, avant de rendre hommage à l'action du président de la République.

M. Bérégovoy estime, d'autre part, que *« beaucoup regretteront bientôt l'autonomie de gestion et de décision (...) dans les entreprises nationalisées ». « L'économie française,* estime-t-il, *va être affaiblie par les privatisations. A cause des limites du marché financier, celles-ci vont s'effectuer à raison de deux ou trois entreprises par an en 1986, une banque et Saint-Gobain. Sur toutes les autres planent beaucoup d'hypothèques. D'une part, changer les hommes implique une inertie pendant un à deux ans, et, d'autre part, beaucoup de chefs d'entreprise vont être découragés d'engager des actions en profondeur qui pourraient modifier les structures de capital. »*

Un entretien avec le nouveau maire de Marseille

« Il me faut du temps pour réussir, c'est pourquoi je serai candidat en 1989 »

nous déclare M. Robert Vigouroux

M. Robert Vigouroux, soixante-trois ans, a été élu, le 17 mai dernier, maire (PS) de Marseille, après le décès brutal de M. Gaston Defferre et une âpre bataille de succession. Les Marseillais découvrent ce neurochirurgien des hôpitaux qui veut donner de lui l'image d'un homme *« sérieux dans ses appréciations et son action »*, à l'écoute de la population. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Vigouroux s'explique sur la politique qu'il entend mener au cours de demi-mandat qu'il lui reste à accomplir et confirme son intention de se représenter en 1989 pour poursuivre sa tâche. Dans cette perspective, il rejette toute responsabilité dans les affrontements persistants entre defferristes et pezetistes en appelant à *« un rassemblement de tous les militants »*. Il juge également « nécessaire » que le maire de Marseille détienne un mandat national. Autant de déclaration qui démontrent, moins de deux mois après son installation à la tête de la municipalité, sa volonté de ne pas être le « pape de transition » que les circonstances de son élection laissaient voir en lui.

« Comment remplace-t-on Gaston Defferre ?

— On ne le remplace pas mais on doit lui succéder. Il m'est arrivé et il m'arrivera encore de me demander ce qu'il aurait fait s'il avait été là. Mais je m'interdis de penser aux comparaisons possibles avec le passé.

— Les Marseillais vous découvrent. Quelle image de vous-même souhaitez-vous leur donner ?

— Celle d'un homme sérieux dans ses appréciations et son action. Celle, aussi, d'un homme de dialogue. *Sans un contact permanent* avec la population le meilleur gestionnaire risque de faire des erreurs monumentales. Je voudrais, aussi, donner l'image d'un homme de conviction privilégiant, dans son action politique, le côté social et progressiste tout en admettant les opinions des autres.

— Les circonstances de votre élection vous ont fait présenter comme un maire intérimaire. Il vous manque, en effet, la durée. Est-ce la raison pour laquelle vous avez annoncé que vous seriez candidat en 1989 ?

— Par rapport à l'ampleur de la tâche à accomplir, un mandat de deux ans et demi est, en effet, très court. Il faut du temps pour réussir et je compte donc me représenter aux suffrages des électeurs pour continuer ce que j'ai entrepris. Il valait mieux le dire à l'avance. C'est évidemment le parti qui désigne ses candidats. Mais pour être candidat encore faut-il faire acte de candidature. Personnellement, c'est fait.

Les séquelles de la crise

— Vous avez également évoqué l'opportunité pour les maires de grandes villes de détenir un mandat national. A quel mandat faisiez-vous allusion ? Celui de sénateur ?

— Il me semble, en effet, nécessaire de détenir un mandat national compte tenu des rapports que le maire de Marseille doit avoir avec le pouvoir central. Quel mandat ? Je n'ai pas d'opinion. Ce sera fonction des événements politiques.

— La crise de succession n'a-t-elle pas laissé de graves séquelles au sein du PS marseillais ?

— Il y a deux sortes de séquelles : celles, indélébiles, qui entraînent un handicap définitif et celles qui sont graves pendant une certaine période mais qui deviennent relatives ou s'effacent avec le temps. J'espère, vivement, que les séquelles qui peuvent subsister dans le PS marseillais soient du deuxième type. Je m'emploie, personnellement, à provoquer un rassemblement des militants pour gagner en 1989.

— Apparemment, le fossé subsiste entre defferristes et pezetistes...

— Ce n'est pas de mon fait. J'ai laissé toutes leurs délégations à ceux qui se sont exprimés contre moi et j'ai, avec eux, des rapports de camaraderie. Ce qui se passe ailleurs est autre. Je le déplore mais je n'en suis pas responsable.

— On a l'impression que votre élection n'a été qu'une étape et que la lutte pour le pouvoir se poursuivra, entre socialistes, jusqu'en 1989.

— Si c'est une lutte d'hommes ou de clans, ce serait déplorable. S'il s'agit, simplement, d'une confrontation d'idées, il est sain, au contraire que le débat soit ouvert dans le parti.

— Regrettez-vous que Michel Pezet, qui a été votre principal adversaire, ait décliné toutes responsabilités dans la nouvelle équipe municipale ?

— Je n'ai pas d'opinion. Il a pris sa décision, c'est donc qu'il la jugeait bonne. A partir de là je n'ai pas à juger s'il a eu tort ou raison.

— Vous le regrettez ?

— Je le constate.

— Acceptez-vous que l'on parle d'un triumvirat Vigouroux-Cordonnier-Sanmarco à la tête de la municipalité ?

— Il n'y a pas de triumvirat mais une équipe dans laquelle chacun a un rôle plus ou moins important mais également utile. La notion de triumvirat implique l'exclusion des autres élus. C'est faux, MM. Cordonnier et Sanmarco ont des responsabilités éminentes mais il n'y a pas de gouvernement à trois.

— Vous vous êtes réservé la délégation de l'OM. Pourquoi ?

— Tout le monde sait que je suis depuis longtemps un fervent supporteur de l'Olympique de Marseille. Mais il ne s'agit pas seulement d'une prédilection personnelle. Avec ses nouveaux dirigeants, Bernard Tapie et Michel Hidalgo, le club veut acquérir une dimension européenne. Je souhaite gérer cette mutation.

— Vous avez indiqué qu'un bilan serait fait de l'action municipale menée depuis 1983 et que des correctifs seraient, éventuellement, décidés. Cette réflexion est-elle terminée ?

— Elle avait été commencée par Gaston Defferre et elle est sur le point de s'achever. Aucun projet ne sera abandonné mais il y aura des infléchissements et des efforts supplémentaires à fournir dans certains domaines.

— Quelles priorités vous êtes-vous fixées pour les trois années à venir ?

— Les priorités ne sont pas différentes de celles retenues par la municipalité Defferre. Mais certaines seront accentuées. Les principales sont la revitalisation du centre-ville ainsi que la réhabilitation et l'animation des grands ensembles périphériques, avec la poursuite des grands travaux.

— Comment expliquez-vous le retard qui a été pris dans la revitalisation du centre-ville ?

— Il y a dix ans que la reconquête du centre-ville a été lancée, mais les problèmes sont très complexes et demandent beaucoup de réflexion ainsi qu'une action concertée de la ville avec tous ses partenaires publics et privés.

« Les Maghrébins resteront à Marseille »

— Quelles décisions comptez-vous prendre au sujet du marché maghrébin et de la surpopulation maghrébine, en général, dans l'hypercentre, sujets auxquels les Marseillais sont très sensibilisés ?

— Comme dans beaucoup de villes le centre ancien de Marseille s'est, en effet, paupérisé. Ses habitants d'origine sont partis et ont été remplacés par une population immigrée. Soyons réalistes. Les Maghrébins sont là et ils resteront à Marseille, sauf événements géopolitiques imprévisibles. Le rééquilibrage se fera par l'arrivée de nouvelles couches de population dans le cadre d'opérations d'urbanisation déjà réalisées ou programmées. Sur le plan commercial, ce marché tant décrié rapporte à Marseille. Notre intention n'est pas de le supprimer brutalement, ce qui est impossible et engendrerait des désordres plus grands que ceux qui sont dénoncés aujourd'hui. Notre objectif est de procéder à une délocalisation partielle du commerce de détail maghrébin vers des quartiers différents de la ville sans recréer, bien sûr, de nouveaux *ghettos. L'hypercentre a* déjà changé et va continuer à changer. D'ici deux ans, tous les Marseillais pourront constater, de manière évidente, les transformations qui se seront opérées. Ils reviendront sur leur Canebière, propre et embellie. Ce dossier a *été exagérément politisé* par la droite, de façon démagogique. Je me refuse, personnellement, à le traiter d'un point de vue électoraliste.

— Les effectifs de la police municipale vont être prochainement renforcés. Cette mesure s'inscrit-elle dans la politique de lutte contre l'insécurité de la municipalité ?

— Effectivement. Les effectifs de la police nationale, d'après ce qui m'a été indiqué, ne seront pas augmentés. Nous n'avons plus, non plus, de renforts permanents de CRS qui avaient été obtenus par M. Defferre. En contrepartie nous sommes obligés d'étoffer la police municipale. Mais la lutte contre l'insécurité passe, aussi, par des actions en faveur des *jeunes. Il y eu, jusqu'ici,* cinq mille TUC à Marseille. J'ai créé une nouvelle délégation des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, pour que toutes ces actions soient coordonnées.

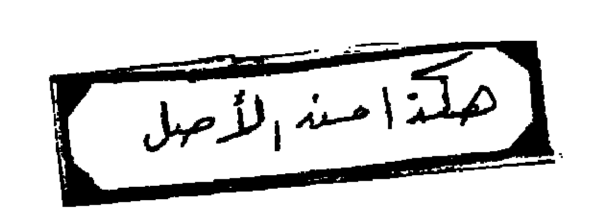
— La désindustrialisation de Marseille appauvrit la ville et hypothèque, donc, ses possibilités d'investissement. Comment comptez-vous remédier à ce phénomène ?

— La ville ne maîtrise que partiellement cette situation qui dépend d'autres acteurs. Il nous faut, d'abord, essayer de conserver les industries existantes, en particulier la réparation navale, et ensuite attirer des entreprises dans le domaine des technologies nouvelles. Je fonde beaucoup d'espoir sur le futur pôle technologique de Château-Gombert. Nous allons également lancer des actions de promotion économique pour faire connaître les possibilités de la ville et lutter contre sa mauvaise image qui peut faire peur à certains investisseurs.

— En quoi estimerez-vous avoir réussi dans votre tâche en 1989 ?

— Je serai satisfait si l'équipe municipale retire une fierté de ce qui a été fait et si nous avont été capables de présenter un projet valable pour l'avenir. »

Propos recueillis par
GUY PORTE.



JUSTICE

Selon M. Aurillac

6 millions ont été retirés en liquide des fonds de Carrefour du développement

Invité du « Club de la presse de RFI » (Radio-France internationale) pour une émission diffusée dimanche soir, 13 juillet, le ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, a déclaré qu'il ne disposait d'aucun élément permettant d'établir que des fonds publics dont disposait l'association Carrefour du développement aient pu servir à des opérations des services secrets en Afrique. *« On a parlé de mercenaires, d'armes, de missions pour le Tchad. Je n'ai rien qui permette de confirmer un propos pareil »*, a indiqué le ministre.

Interrogé sur la possibilité que ces fonds aient pu être utilisés à des fins politiques, le ministe a répondu : *« Il y a au moins une certitude dans le dossier, c'est qu'environ 6 millions de francs ont été retirés en liquide. »* Selon le ministre, il a été établi que cet argent a été retiré *« par des particuliers, dont M. Chalier »*. M. Aurillac ignore, en revanche, s'il provenait du compte joint que possédait son prédécesseur, M. Christian Nucci, avec son chef de cabinet.

Amené à préciser les propos qu'il avait tenus dans son interview au *Monde* (nos éditions du 2 juillet), selon lesquels le conseiller de M. Mitterrand pour les affaires africaines, M. Guy Penne, devait avoir été mis au courant de l'organisation du sommet de Bujumbura, M. Aurillac a indiqué : *« Dans le dossier, il y a une pièce qui a été remise au juge et qui donne le détail des opérations de Bujumbura ; c'est un rapport confidentiel, je ne sais pas si le détail est exact et ce n'est pas à moi de l'établir, mais c'est vrai qu'il y a eu un compte-rendu d'utilisation d'une cinquantaine de millions de francs. »*

Interrogé enfin sur l'attitude de M. François Mitterrand dans l'affaire, M. Aurillac a affirmé : *« Je lui ai rendu compte tout au long de mes investigations et j'ai eu de lui l'indication très claire qu'il voulait que la justice passe. »*

M. Guy Penne réfute les allégations de M. Yves Chalier

Interrogé samedi 12 juillet par France-Inter sur les accusations portées par M. Yves Chalier dans la lettre qu'il a adressée à M. Michel Aurillac, ministre de la coopération (*le Monde* du 12 juillet), M. Guy Penne, conseiller de M. François Mitterrand pour les affaires africaines, a affirmé qu'il n'avait pas été mis au courant de l'achat du château d'Ortie pour l'association la Promotion française, présidée par l'ancien trésorier de Carrefour du développement. *« Je réfute avec fermeté les allégations faites par M. Yves Chalier »*, a-t-il déclaré.

M. Chalier affirme notamment dans sa lettre que M. Penne était au courant de l'acquisition du château, indiquant qu'il y avait eu *« deux petits déjeuners à l'Elysée »* à ce sujet. M. Penne a répondu sur ce point : *« Au sujet de ce petit déjeuner (...), je voudrais dire que M. Chalier (...) avait envisagé d'acheter un château dont il ne nous avait pas parlé. Mais il y a de nombreuses associations qui ont des châteaux ou des organismes d'Etat, ou para-étatiques, qui récupèrent des châteaux, pour faire un certain nombre d'activités à caractère social. Et M. Chalier voulait donc organiser une formation pour les jeunes Africains.*

» Comme je connaissais d'autres personnes appartenant à d'autres organismes, qui eux-mêmes voulaient participer à des formations de jeunes Africains, mon rôle a consisté cette fois — comme dans bien d'autres cas d'ailleurs — à mettre en contact ces différentes personnalités. En effet, j'ai organisé un petit déjeuner avec M. Chalier et d'autres personnalités qui pourraient être entendues pour témoigner de l'exactitude de ce que je dis. »

Rien à voir avec l'achat du château ? lui a-t-on demandé. *« Absolument rien »*, a répondu M. Penne.

Sur les fonds qui auraient servi à organiser des week-ends pour les ambassadeurs africains en poste à Paris, à Sainte-Cécile-les-Vignes (Vaucluse), commune dont il est le maire, et à Beaurepaire (Isère), fief de M. Christian Nucci, M. Penne a déclaré : *« Les fonds n'ont pas du tout été versés par Carrefour du développement, mais il s'agissait d'une subvention donnée par le ministère de la coopération. »*

L'inhumation de Marcel Basdevant

Un message de M. Mitterrand

Six cents personnes environ, parmi lesquelles le ministre chargé de la fonction publique et du plan, M. Hervé de Charette, et une importante délégation de la police parisienne, ont rendu hommage, samedi 12 juillet, à Planchez (Nièvre) où il a été inhumé, à Marcel Basdevant, le commissaire tué le 9 juillet lors de l'attentat contre le siège parisien de la brigade de répression du banditisme.

Cette cérémonie, au cours de laquelle un message de M. François Mitterrand a été lu par le maire du village, succédait aux obsèques officielles, samedi matin, à la préfecture de police de Paris. Dans ce message, le président de la République rappelle, *« en cette triste circonstance, la nécesssité d'unir tout le pays dans la lutte contre le terrorisme »*.

● **Un avocat de Limoges est écroué.** — Mᵉ Jean Mandon-Joly, ancien bâtonnier du barreau de Limoges, a été écroué jeudi 10 juillet à la maison d'arrêt de Limoges. Il avait été inculpé, voici plus d'un an, d'abus de confiance (*le Monde* du 14 mars 1985), mais il était en liberté sous contrôle judiciaire. Quelques jours plus tôt, le 2 mars 1985, il avait démissionné du barreau, alors que le conseil de l'ordre et le CARPA (caisse des règlements pécuniaires des avocats chargée de gérer les fonds que les défenseurs encaissent au nom de leurs clients) avaient décidé de saisir les autorités judiciaires. Un trou de quatre millions de francs venait d'être découvert dans la comptabilité du cabinet. — *(Corresp.)*

Mme Michèle Giannotti directrice de l'éducation surveillée

Mme Michèle Giannotti, premier président de la cour d'appel d'Angers, a été nommée directrice de l'éducation surveillée par le conseil des ministres du vendredi 11 juillet. Elle remplace M. François-Victor Colcombet, nommé le 5 juillet président de chambre à la cour d'appel de Paris. M. Colcombet ne faisait pas mystère de son désir de quitter l'éducation surveillée, en raison du cours nouveau pris, depuis le 16 mars, par la politique pénale.

Mme Giannotti est adhérente à l'Union syndicale des magistrats (modérée).

[Mme Giannotti est née le 21 juin 1930, à Paris. Elle a fait toute sa carrière à Paris ou dans la région parisienne avant d'être détachée, en 1978, au ministère de la justice, comme sous-directeur des services judiciaires chargé des personnels. Mme Giannotti avait été nommée premier président de la cour d'Angers en décembre 1984.]

POINT DE VUE

Le texte sur l'enseignement supérieur

Une loi pour rien

par Roger-Gérard Schwartzenberg

ancien secrétaire d'Etat chargé des universités député du Val-de-Marne

VOICI donc le gouvernement saisi par la fièvre législative. Pour faire adopter une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur. Un texte préparé à la hâte et sans concertation avec la communauté universitaire. A la faveur de l'été. Certes, ce projet paie son tribut à la plate-forme RPR-UDF. Mais, à part cela, à quoi peut-il servir ? En fait, cette nouvelle loi sera au mieux inutile, quand elle reprend des dispositions déjà en vigueur, au pis inopportune, quand elle pose des règles dysfonctionnelles.

Pour donner satisfaction, au moins symbolique, à ses doctrinaires, le gouvernement affirme sa volonté d'abroger la loi du 26 janvier 1984. Pourtant, sur divers points, le nouveau texte reproduit l'ancien et reprend des mesures mises en œuvre dans son cadre de 1984 à 1986. Quitte, parfois, à les présenter comme originales, pour créer le sentiment d'une rupture.

Ainsi, nous avions favorisé l'exercice par chaque université de son initiative, l'affirmation de sa personnalité. D'où, notamment, la combinaison des diplômes nationaux — habilités par le ministère et offrant une garantie essentielle — et des diplômes d'université — créés par les établissements et exprimant leur diversité. D'ailleurs, les formations les plus probantes pouvaient recevoir un label officiel, comme les magistères, ces diplômes d'université accrédités par l'Etat mais conçus par les établissements eux-mêmes, qui valorisent la spécificité des universités les plus « performantes » dans certaines disciplines. Il serait donc paradoxal de présenter comme une innovation cette coexistence des diplômes nationaux et des diplômes spécifiques, qui est déjà la règle aujourd'hui.

De même, nous avions développé l'ouverture sur le monde économique. En permettant aux universités de constituer des groupements d'intérêt public avec divers partenaires, publics ou privés (décret du 13 juin 1985). En les autorisant à prendre des participations et à créer des filiales pour produire et commercialiser les résultats de leurs recherches (décret du 4 décembre 1985). En favorisant les contrats de recherche (627 millions de francs dès 1984) et de formation continue (538 millions) avec le secteur public ou privé.

Cette politique d'ouverture a accru les ressources propres des universités. Selon des modalités qui semblent largement reprises par le nouveau projet de loi.

Là aussi, cette reprise d'innovations de la période précédente atteste que celle-ci apportait des solutions adaptées. Mieux vaudrait le reconnaître. Plutôt que de se livrer à ce jeu de l'abrogation-reproduction consistant à reproduire certaines dispositions antérieures tout en affichant une abrogation totale pour complaire à la fraction intégriste de la majorité.

Dissuasion

Inutile sur divers points — quand elle reconstruit à l'identique, — cette nouvelle loi sera souvent inopportune dans d'autres cas — là où elle innove réellement.

Ainsi, là où nous avions choisi l'orientation des étudiants — avec, pour résultat, une baisse sensible du taux d'abandon et d'échec, — le gouvernement préfère la sélection, y compris pour l'accès au premier cycle.

Désormais, même si elle paraît rester un droit pour les bacheliers, l'entrée dans l'enseignement supérieur peut devenir une opération incertaine et aléatoire. Car, dorénavant, la fixation des conditions d'accès relèvera des établissements eux-mêmes. Tel nouveau bachelier pourra donc se heurter à la porte close d'une ou plusieurs universités, pour être finalement contraint de se replier vers une autre université, souvent non choisie, proposée par le recteur.

Ne voit-on pas le risque de la création d' « universités-débarras » où l'on remiserait les bacheliers mis au rebut par d'autres universités, au nom de critères d'accès souvent peu probants ou peu fiables ? Ne voit-on pas le risque d'un système dual, avec des universités haut de gamme et des universités bas de gamme, alors qu'il importe de garantir un seuil de qualité pour l'ensemble des formations supérieures ?

De plus, cette sélection peut agir comme une dissuasion. Confrontés à une procédure d'accès complexe et hasardeuse, ou faute de pouvoir s'inscrire dans les universités et les formations de leur choix, beaucoup de nouveaux bacheliers risquent, finalement, de renoncer à entreprendre des études supérieures en étant découragés, dissuadés par ces difficultés.

Peut-on prendre ce risque, alors que nous avons besoin de former un nombre croissant d'étudiants, comme le font les autres pays industrialisés, pour lutter avec eux à armes égales ?

Par ailleurs, la mise en chantier de cette nouvelle loi va ouvrir une période d'instabilité et de désordre institutionnel pour les université.

Alors que les trois quarts des universités (56 sur 74) sont dotées de nouveaux statuts, le gouvernement actuel les oblige à les abandonner et les contraint à en rédiger d'autres. Alors que les deux tiers des universités ont organisé des élections mettant en place leurs nouveaux conseils, ceux-ci devront s'effacer devant de nouvelles instances.

Un squelette

L'objectif est-il vraiment l'autonomie des universités ? Ou ne serait-il pas, plutôt, leur prise de contrôle ? Comme si l'on voyait dans l'Université un enjeu de pouvoir plus encore qu'un lieu d'enseignement. Avec ce texte « squelette » qui dit tout sur les structures de pouvoir et si peu sur les finalités de l'enseignement supérieur.

Pourtant, les universités ont mieux à faire. Elles aspirent à travailler en paix. Sans être contraintes de s'interroger à l'infini sur le détail de leurs propres structures. Car elles le savent bien : au-delà des débats théologiques sur les statuts, ce qui importe encore plus que la structure, c'est le contenu de l'enseignement. C'est sa qualité, son adaptation aux nécessités modernes, sa capacité à préparer l'avenir des étudiants.

C'est là-dessus qu'il faut rassembler la communauté universitaire. Au lieu de la diviser par ce texte hâtif qui risque d'être une loi de désorganisation de l'enseignement supérieur. De grâce, laissez les universités travailler !

Les lauréats des « prêts d'honneur aux jeunes » de la Fondation de France

Le docteur Bernard Kouchner, président d'honneur de Médecins du monde, a récemment remis leurs diplômes aux vingt lauréats des « prêts d'honneur aux jeunes » de la Fondation de France.

Cette fondation des prêts d'honneur, créée en 1975 par un couple généreux, attribue chaque année une bourse de 25 000 francs à des jeunes de dix-huit à trente ans afin de les aider à poursuivre sur le plan professionnel, universitaire ou personnel des travaux, études, leur permettant de réaliser un projet créatif ou innovant.

Voici la liste des lauréats, le nom de chacun étant suivi de la spécialité dans laquelle il souhaite appliquer sa vocation : Martine Bailly (restauration verres peints) ; Jean-Claude Baudon (metteur au point-ornemaniste) ; Pierre-Samy Chenard (médecine-génie biomédical) ; Anne-Sophie Cismaresco (sciences de la vie) ; Fabrice Clerfeuille (génétique : chiens d'aveugles) ; Patricia Dal-Pra (restauration textiles anciens) ; Francine Darmon (palynologie [pollens fossiles]) ; Martine Durand-Gasselin (souffleuse de verre) ; Habib El Habr (hydrologie, écologie) ; Pierre Gaucher (ferronnerie d'art) ; Daniel Kawka (direction orchestre et chœurs) ; Philippe Léon (acoustique-informatique); Ahmed Masmoudi (biologie moléculaire) ; Thikim Nguyem (peinture) ; Véronique Picur (restauration-sculpture sur pierre) ; Didier Rocher (animation artistique) ; Charles Simon (génie civil) ; Pascal Villard (éthologie-écologie) ; Jean-Gilles Vivier (poterie céramique) ; Jean-François Zygel (composition-orchestration).

Aux Etats-Unis

Condamnation à mort d'une mineure de seize ans

Crown Point (Indiana) (*AFP*). — Une jeune fille, âgée de seize ans, Paula Cooper, est devenue, vendredi 11 juillet, la première mineure à être condamnée à mort aux Etats-Unis, un juge d'un tribunal de Crown Point (Indiana) ayant prononcé cette sentence à son encontre pour le meurtre atroce d'une veuve de soixante-dix-huit ans.

Paula Cooper avait plaidé coupable en avril dernier pour l'assassinat, en 1985, de Mme Ruth Pelke qu'elle avait poignardée à plus de trente reprises avec un couteau de cuisine. Trois autres mineures étaient inculpées de complicité. Pour gagner sa confiance, les quatre jeunes filles avaient prétendu s'intéresser à l'instruction religieuse que Mme Pelke dispensait. Après le meurtre, elles lui avaient dérobé dix dollars et sa voiture.

FAITS DIVERS

L'enquête sur le hold-up de Saint-Nazaire

Trois arrestations

Trois personnes ont été arrêtées et inculpées de recel de sommes d'argent de provenance inexpliquée (7,4 millions de francs), après avoir été interpellées vendredi 11 juillet en France et en Belgique. Ces arrestations ont été opérées dans le cours de l'enquête sur le hold-up du 3 juillet à la succursale de la Banque de France à Saint-Nazaire (88 millions de butin) revendiqué, depuis, par un groupe « des braqueurs funambules » (*le Monde* du 10 juillet).

Rien ne permet, pour l'instant, d'établir que les sommes d'argent découvertes dans des coffres en Belgique proviennent de ce hold-up. Les trois personnes arrêtées sont Jean-Michel Zabronski, Idir Hamdi, tous deux incarcérés à Paris, et un certain Boudier, arrêté en Belgique. N'ayant pu expliquer la provenance de cet argent, les trois hommes ont été inculpés de recel.

Pour identifier l'origine des billets retrouvés en Belgique, les policiers enquêtant sur le hold-up de Saint-Nazaire ne perdent, cependant, pas de vue un autre hold-up qui a eu lieu en mars dernier dans la même région à la succursale de la Banque de France de Niort.

● **Attentats en Corse.** — Deux charges ont fait exploion dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 juillet en Haute-Corse. L'une a détruit la voiture de M. Olivier Martin, architecte à Bastia ; l'autre a causé d'importants dégâts à un appartement occupé à Calvi par Mme Josette Renault.

L'appartement de M. Martin avait déjà été visé par deux attentats revendiqués par l'ex-FLNC.

A Paris

La compagne d'un terroriste tunisien est mise en liberté

Mme Souad Aïssaoui, une des compagnes du terroriste tunisien Habib Maamar avec qui elle avait été arrêtée à Nancy le 9 mai, vient d'être mise en liberté.

Mme Aïssaoui avait rendue possible, par ses déclarations, l'arrestation de son ami qui a reconnu être l'auteur des attentats à la bombe commis le 18 décembre 1983 à Londres contre Marks and Spencer, le 21 août 1984 contre le siège parisien de la banque israélienne Leumi, et à nouveau contre Marks and Spencer le 23 février 1985 à Paris (un mort, quinze blessés).

La jeune femme avait été inculpée de « tentative de destruction ou détérioration volontaire d'objets immobiliers appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire et de tentative d'assassinat et de non-dénonciation de crime » par M. Gilles Boulouque, juge d'instruction à Paris. Mme Aïssaoui avait spontanément reconnu avoir déposé en mars 1984, sur la demande de Maamar, dans une cabine d'essayage du magasin Marks and Spencer à Paris, une bombe qui n'avait pas explosé. Au dernier moment, elle avait, en effet, retiré la pile de mise à feu de l'engin.

Mme Souad Aïssaoui était détenue à la prison de Fleury-Mérogis depuis le 12 mai. Le juge a décidé de sa mise en liberté, en tenant probablement compte de la coopération avec la justice de cette « repentie ».

Poor Boy !

Il n'y a plus de mystère Boy George en Grande-Bretagne : introuvable depuis une semaine, la pop star du groupe Culture Club, vingt-cinq ans, a été arrêté, le samedi 12 juillet au sud de Londres, pour *« détention et usage d'héroïne »*.

La police avait perquisitionné à son domicile et inculpé, pour le même motif, cinq des proches de Boy George, dont son frère Kevin et son ami le chanteur travesti Marylin, de son vrai nom Peter Robinson.

C'est un autre frère de George O'Dowd, David, qui a révélé à la presse que le chanteur était *« ravagé par l'héroïne »* et ses jours en danger. Il se livrait à la drogue depuis quelques années, alors que son groupe, dont le hit *Do you really want to hurt me* avait fait le tour du monde en 1982, connaissait un relatif déclin.

Selon le directeur de sa maison de diques, Richard Branson, de la firme Virgin Records, Boy George suivait depuis plusieurs jours une cure de désintoxication et il avait été convenu avec la brigade britannique des stupéfiants de ne pas l'interroger avant la fin de sa cure.

La police qui a, semble-t-il, voulu précipiter l'enquête, a déclaré qu'elle s'était assurée, avant son arrestation, que Boy George était physiquement en mesure d'être interrogé.

Un diplôme européen trilingue à l'université de Provence

AIX-EN-PROVENCE
de notre correspondant régional

Au terme de deux ans de négociations, une convention internationale prévoyant la mise en place d'un programme d'enseignement et d'un diplôme trilingue en langues étrangères appliquées (licence et maîtrise) communs aux trois institutions contractantes vient d'être signée à Aix-en-Provence entre l'université de Provence (Aix-Marseille-I), la Fachhochschule de Cologne et le Faling College of Higher Education de Londres. Ce projet pilote, qui entrera en vigueur dès la rentrée de l'année scolaire 1986-1987, a reçu l'appui des autorités universitaires françaises (direction de la coopération et des relations internationales) et de la Commission des communautés européennes (Office de la coopération en éducation), qui l'ont subventionné. Il devrait déboucher, à terme, sur la délivrance d'un diplôme européen et s'étendre à d'autres pays.

Les trois institutions signataires de la convention étaient liées, à l'origine, par des accords bilatéraux d'échanges d'étudiants. C'est à l'initiative de deux enseignants, MM. Jean-Claude Crapoulet et Yves Carbonnel, directeurs respectivement des départements d'anglais et d'allemand de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, que des négociations ont été engagées pour transformer ces accords en une convention trilatérale. Encouragé par le président de l'université de Provence, M. Yves Pouzard, leur projet a abouti à la mise en place d'un programme d'études parallèle de quatre ans, s'adressant aux étudiants bacheliers, dans chacun des établissements concernés.

Ce programme comprend, essentiellement, l'enseignement de deux langues étrangères, des cours de civilisation et une application dans les domaines de l'économie, de la gestion et du droit. Chaque établissement assurera, pour les étudiants étrangers, des cours spécifiques dans la langue du pays d'accueil. Les étudiants, dont le nombre a été limité, dans un premier temps, à vingt-cinq par promotion et par pays, passeront la première et la dernière année dans leur établissement d'origine et les deux autres dans chacun des pays d'accueil.

Sous réserve de l'approbation des autorités de tutelle, tout étudiant ayant achevé avec succès son cursus recevra les diplômes délivrés par un jury international et propres aux institutions partenaires (les sujets d'examen étant harmonisés). Les responsables des trois établissements se sont par ailleurs engagés à obtenir la reconnaissance d'un diplôme européen commun.

GUY PORTE.

Avignon 86

Lundi 14 juillet : relâche. Cours, cloîtres et théâtre se taisent. Restent les spectacles off qui n'ont pas à tenir compte des lois syndicales et ne peuvent pas se permettre de laisser passer un seul jour de recettes. Restent les bals, et le feu d'artifice, si le mistral s'apaise.

En fait, c'est après ce jour de repos et de fête nationale que le Festival prend sa vitesse de croisière. Avant, on inaugure à tout vent et à toute vitesse : trois créations en trois jours. Plus le démarrage du programme africain. Plus trois vernissages express : 18 h 30, la vidéo à la Chartreuse ; 19 heures, les peintres soviétiques à la maison Jean-Vilar ; 19 h 30, les peintres et le théâtre au Palais des papes. Plus les arts africains à la chapelle des Célestins, les expositions Leiris et Novarina – et les bennes municipales, qui portent au flanc une affiche du musée Calvet : Avignon, ville des arts. L'organisation du programme vise à l'efficacité. En dépit des délais d'impression, les hebdos ont la possibilité de couvrir les principaux spectacles. Quant aux spectateurs, ils ont le loisir de planifier leurs vacances. Les touristes vraiment pressés parcourent la vieille ville et les hauts lieux du Festival en petit train électrique. Avignon-Disneyland.

Les arts et les électeurs

Notre ministre de la culture et de la communication a lui aussi fait une visite éclair. Il est venu, a vu, n'a rien dit, est reparti. Les directeurs d'établissements artistiques et culturels n'ont pas pensé à lui remettre leur cahier de doléances. Ou s'ils y ont pensé, n'ont pas eu le temps de se réunir pour décider ce qu'il comporterait, qui le lui remettrait, où et comment... Et les rumeurs alarmistes courent, s'enflent à la vitesse du mistral, jusqu'au point où l'excès d'angoisse engendre un optimiste irréaliste.

La discussion politique n'a jamais été absente. Traditionnellement, PS et PC organisent des débats. Jack Ralite est déjà là (de toute façon, il aime le théâtre), on attend Michel Rocard et Jean-Claude Gaudin. Avignon : ville test. Les hommes politiques trouvent dans le Festival l'occasion d'un bain de foule anonyme et instructif : ils pourront constater que le festivalier-électeur est capable de s'enflammer pour les musiques inconnues de la Guinée, du Mali, du Maroc, comme les féeries de la Tempête – représentation supplémentaire le 18 juillet à 19 h 30. De son côté, Théâtre ouvert ajoute à son programme un texte inattendu de Bernard-Marie Koltès, le 19 à 17 h 30.

Le show must go on.

COLETTE GODARD.



MARC ENGUERAND

MINISTRE COTÉ JARDIN De gauche à droite (sans jeu de mots) : Alain Crombecque, le maire d'Avignon, Jean-Pierre Roux et François Léotard, ministre de tous ceux qui, du plus riche au plus pauvre, du plus célèbre au plus débutant, du plus talentueux au plus ringard, sont à Avignon, plus ceux qui n'y sont pas mais pourraient y être. Ils sont des milliers de « travailleurs du spectacle » dans le secteur privé (mais oui...) comme dans le secteur public qui attendent du ministre des subsides ! Alain Crombecque détourne les yeux, Jean-Pierre Roux est songeur, François Léotard soucieux. Savait-il que son domaine était à ce point peuplé ? La scène se passait au bureau du festival, dans le jardin du festival, où le ministre était venu en coup de vent.

« Don Carlos », de Schiller

Coup de foudre

Il y a dans cette pièce tout ce qui fait la beauté irremplaçable du théâtre. Qu'importe les coupures maladroites de Michelle Marquais, le metteur en scène. Cette soirée sera sans doute le grand moment du festival.

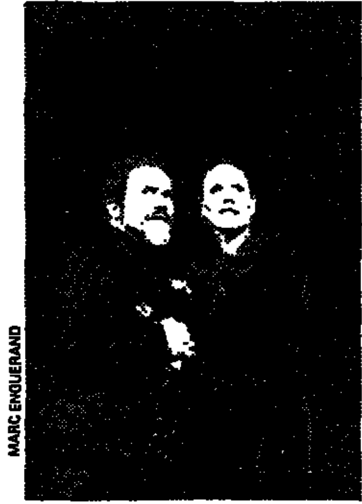
Un coup de foudre ! L'expression est vieille comme le monde, mais le fait l'est aussi ! Un coup de foudre, le choc d'une présence inconnue, l'émotion violente d'une découverte ! Il est provoqué d'habitude, le coup de foudre, par quelqu'un, une personne vivante. Mais il peut l'être aussi par un tableau, par une page d'un livre, par un film. Et par une pièce de théâtre. Et c'est dans ces moments-là, merveilleux, que l'imagination créatrice d'*autrui nous* paraît exister vraiment, compter vraiment dans nos vies.

L'une des joies du Festival d'Avignon est de nous donner, lui aussi, parfois, un coup de foudre. L'année dernière, en juillet 1985, ce fut *Emilia Galotti* de Lessing, mise en scène par Jacques Lassalle. Cette année, c'est *Don Carlos*, d'un autre géant de la scène allemande, Schiller.

Des centaines de spectateurs que nous sommes ici, luttant presque d'arrache-pied contre le mistral et le soleil d'Avignon, combien avaient lu ou vu *Don Carlos ?* A vrai dire personne, sauf quelques fous du métier. C'est l'un des sommets de l'art du théâtre. Schiller l'a écrit, l'a corrigé et l'a repris de 1784 (il avait alors vingt-cinq ans) à 1796. C'est-à-dire à cheval sur la Révolution française. Œuvre si *hardie, si neuve, qu'elle* fut critiquée, y compris par l'auteur, qui n'avait pas confiance en lui.

Il y a dans cette pièce tout ce qui fait la beauté irremplaçable du théâtre. Il y a des figures d'êtres vivants inoubliables. Un homme sensible, pénétrant, généreux, inquiet, Don Carlos, un homme vrai et entier dans ses dons et ses manques, un homme si l'on veut comme les autres et pas du tout comme les autres, le « héros » rêvé. Une femme, la reine d'Espagne, fille du roi de France, qui est le répondant juste, en femme, de ce qu'est Don Carlos en homme, mais qui est un peu plus attachante même, on voudrait presque dire parce qu'elle est une femme, parce qu'elle a donné la vie à un enfant, parce qu'elle irradie *une lumière, une âme, un calme*, un courage. Un chef d'Etat, le roi Philippe II, dirigeant politique d'une part, conduit aux décisions utiles, bonnes ou sinistres, souvent ignobles dans ce temps-là, un tueur à la dimension planétaire, et qui, dans ses solitudes, dans son for intérieur, ressent sous ses pieds le gouffre.

Et, ce même Philippe II, un père, qui ne sait pas échapper à ce mur aveugle, impénétrable, si douloureux, qui sépare un père de son fils (Don Carlos). Et il y a aussi un acteur de l'histoire, un militant révolutionnaire, dressé contre les génocides de l'Inquisition, contre les génocides des armes espagnoles en Flandres, contre l'abjection des ministres, contre la lâcheté générale, il s'appelle Posa dans la pièce, et le portrait qu'en fait Schiller est tout à *fait fascinant, car cet homme*, d'une sincérité entière, qui ne rêve qu'au bonheur du peuple, à une sorte de prise du pouvoir par le peuple (Schiller s'inspire ici de plusieurs pages de Montesquieu), cet homme agit seul, prend sur lui seul toutes les initiatives, en vrai dirigeant absolu, presque en tyran, y compris les *initiatives les plus aberrantes*, qui vont le conduire à l'échec. Il y a aussi deux « animaux politiques » purs, sortes de monstres à prévoir, à trafiquer en dessous, une princesse d'Eboli et un duc d'Albe, qui forment à eux deux, un cabinet fantôme.



MARC ENGUERAND

Bernard Fresson et Marthe Keller

Don Carlos est une œuvre sublime, dans laquelle la passion amoureuse et la passion politique s'embrassent avec une vigueur folle. Tous ces êtres décrits nous sont pro*ches. Schiller leur fait dire* des choses terribles, tantôt simplement « humaines », tantôt bouleversantes dans leur inhumanité, dans leur démence.

Et voilà, le Festival d'Avignon nous révèle cette œuvre, grâce au choix d'un metteur en scène, Mme Michelle Marquais. C'est ici que les choses se compliquent.

La poésie de l'inconscient

Un metteur en scène, c'est, en premier lieu, quelqu'un qui « monte un coup », en fait qui choisit une œuvre à jouer, et les acteurs qui vont l'interpréter. Et là, Mme Michelle Marquais s'annonce parfait metteur en scène. Car elle nous donne le « coup de foudre » du *Don Carlos*, de Schiller, et elle *réunit pour le* jouer plusieurs grands acteurs.

Elle choisit, pour jouer Don Carlos, Gérard Desarthe, immense comédien qui, dans ce rôle, apporte sa touche si mystérieuse des choses, sa poésie de l'inconscient, sa dimension nocturne, sa conscience inquiète, chercheuse, hésitante, qui est comme un rayon d'âme qui fouillerait délicatement les zones ignorées de l'action. Comédien en même temps modeste, qui s'efface sans *cesse devant les signes de sa mission.* Elle choisit, pour jouer le ministre duc d'Albe, Jean-Pierre Jorris, l'un des géants de nos scènes, qui fut du premier Festival d'Avignon, avec Vilar, et qui est là, d'une jeunesse éternelle, avec ses attaques imparables de bête nerveuse, sauvage, sa science infinie des surprises de la voix, sa maîtrise des sources secrètes qui s'expriment par à-coups, et cet art, inimitable, d'une espèce d'enfance, fraîche, très belle, qui transfigure une sagesse.

Elle a choisi, pour jouer le roi Philippe, l'une des énigmes de nos théâtres, Bernard Fresson, qui tient de l'homme des bois et du philosophe doux, qui suscite des sens forts, des émotions fortes, par le biais d'une violence feutrée, presque silencieuse, presque immobile, c'est sai*sissant. Elle a choisi, pour jouer le* révolutionnaire Posa, le jeune Jean-Michel Dupuis, qui est formidable ici de générosité convaincue, qui exprime à la fois l'intellignece entière des mécanismes du pouvoir *et la tragédie d'une volonté qui court* à tombeau ouvert. Enfin, c'est Hubert Gignoux qui interprète l'inquisiteur et, choix charmant, mais plus imprévu, c'est Marthe Keller qui joue la reine : sa présence a beaucoup d'allure, les traits de son visage diffusent une beauté ; en vérité, elle transmet sans fausse note le propos entier du texte, et néanmoins il y a là on ne sait quoi qui manque, comme s'il fallait admettre qu'une femme, parce qu'elle est femme, « marque » moins l'action que les bonshommes qui l'entourent.

C'est grâce à ces acteurs rares, à leur imagination créatrice, c'est grâce à ce choix de Mme Marquais que le public a eu la révélation bouleversante du *Don Carlos* de Schiller. C'est grâce aussi aux paroles simples, translucides, très vives, de la très belle traduction française de Georges Borgeaud, un écrivain dont nous ne parlons jamais et qui est l'auteur de belles choses.

Et puis, et puis, les mérites de Mme Marquais déclinent là. Pourquoi a-t-elle remanié la composition de ce chef-d'œuvre ? *Pourquoi* a-t-elle pris sur elle de supprimer plusieurs protagonistes, dont en tout cas un fondamental, la princesse d'Eboli, dont la disparition emporte avec elle des articulations essentielles du drame ? Pourquoi a-t-elle découpé parfois en rondelles, et intercalé des scènes parfaites à l'origine, suivant par là certains tics du mauvais cinéma ? Pourquoi surtout a-t-elle dirigé pas trop mal certaines scènes (le roi et son fils, le roi et le révolutionnaire) et s'est-elle montrée absolument incapable de maîtriser le jeu de certaines autres, au point que les actes IV et V deviennent une catastrophe ? Les acteurs nagent dans le vide, l'espace et le temps déraillent, nous n'entendons, ne voyons plus rien qu'un triste vasouillage.

Mais, *si curieux que cela paraisse*, il faut dire : peu importe ! Oui, à tout prendre, peu importe, puisque les moments réussis de cette soirée seront peut-être les plus grands de ce festival, les plus beaux. L'émotion immense, unique, du vrai grand théâtre est là, dans cette pièce, dans ces acteurs.

MICHEL COURNOT.

★ Cloître des Carmes, 22 heures. Jusqu'au 17 juillet.

FIGURE

Marthe Keller

De Brecht à Hollywood

Marthe Keller, née en Suisse, star à Hollywood, comédienne choyée en Europe et particulièrement en France, joue pour Michelle Marquais Don Carlos, *de Schiller au cloître des Carmes jusqu'au 17 juillet.*

Goethe et Shakespeare sont les bons génies de son apprentissage. Le Berliner Ensemble lui décerne son permis de séjour dans le théâtre contemporain. La télévision puis le cinéma s'offrent à elle sur les plateaux de tournage. Hollywood, enfin la hausse au rang de star.

Marthe Keller n'a pourtant, pour le public français, que l'aspect d'une grande fille toute simple et terriblement sympathique. Ce qu'elle est, mais qui ne la résume pas. *« Avec mon physique*, confie-t-elle sans amertume, *les gens me considère une fois pour toute saine, équilibrée et pensent que je passe mon temps à boire du lait. »*

Tout a commencé, presque banalement, par la danse. *« Sa discipline est le meilleur des apprentissages pour une actrice*, dit Marthe Keller. *Plus tard, j'ai été engagée au Schiller Theater de Berlin-Ouest, ce qui m'a permis de faire un stage de l'autre côté du mur, au Berliner Ensemble* [créé par Bertold Brecht], *sous la direction d'Helen Weigel en 1967. »* Plus tard encore, Philippe de Broca l'engage pour un premier film en France, *le Diable par la queue*, début d'une carrière qui la conduira à la porte des *majors companies* américaines.

« Le metteur en scène John Schlesinger m'a vue au théâtre de la Gaîeté Montparnasse à Paris où je jouais avec Jean Rochefort dans la Mort de Joe Egg. *Il m'a appelé quelques semaine après chez moi, à Vervier, pour me demander de venir à Hollywood. J'ai bien sûr cru à la blague d'une copine. Enfin, on m'a fait tourner là-bas des bouts d'essai. Je parlais alors aussi mal l'anglais que le français. Ça les a fait rire. Je suis rentrée en Suisse sans illusion. Une semaine plus tard, les studios m'appelaient pour me dire que j'avais mon rôle dans* Marathon Man. »

Marthe Keller signe alors un contrat pour trois films avec la Paramount. Elle tournera aussi pour la Fox, Warner et MGM avec des partenaires aussi prestigieux que Dustin Hoffman, Marlon Brando, Al Pacino ou Laurence Olivier. Après *Marathon Man*, elle enchaîne avec *Black Sunday, Bobby Deerfield* et *Fedora*. *« Ce fut une période formidable. Pour* Marathon Man, *nous avons répété, comme au théâtre, pendant quatre semaines. Nous savions tous que nous prenions le même train. En France, on se retrouve certaines fois un matin, sur un plateau, dans le lit d'une personne que l'on ne connaît pas. Ce qui compte ici, c'est d'être bon dans un film, alors que, là-bas, il faut être dans un bon film. »*

Bien qu'il lui en reste un à tourner avec la Paramount, Marthe Keller a préféré, après cette expérience, revenir sur les scènes de théâtre en Europe. C'est ainsi que, depuis quatre ans, il est l'hôte du Festival de Salzbourg, où elle joue, aux côtés de Klaus Maria Brandauer *Jedermann*, d'Hugo von Hoffmannsthal. *« Le théâtre n'est pas une roue de secours mais une nécessité. J'ai moins besoin de faire un film que de jouer sur une scène. Je suis par ailleurs épuisée de la vie de nomade du cinéma, des avions, des hôtels. »*

On la retrouve donc à Avignon dans *Don Carlos*, de Schiller, sous la direction de Michelle Marquais. *« Je suis ravie qu'elle m'ait appelée pour cette pièce qui est, pour nous, un classique enseigné à l'école. Le rôle d'Isabelle, femme d'intelligence et d'instinct, a trois mille couleurs dont les deux plus importantes sont l'amour et la politique. »*

Laissons l'amour dans le jardin secret de la comédienne et parlons de politique. *« Si la politique politicienne me déprime trop – en France, en ce moment, mais aussi en Autriche, par exemple, avec l'affaire Waldheim, – je m'intéresse à la politique tout court.*

» Je m'occupe aujourd'hui, auprès du Haut Commissariat aux réfugiés, du problème des Cambodgiens. Je suis déjà allée là-bas plusieurs fois, j'y retournerai au mois d'août. J'y ai tourné un documentaire diffusé sur Antenne 2 pour les fêtes de Noël mais, après des interventions politiques, scandaleusement coupé.

» Mais j'ai l'impression de ne pas faire tout ce que je devrais. Il est difficile de concilier notre métier avec un engagement. J'ai fait aussi un film « underground » avec Heide Pilz sur la situation au Salvador. »

Après la reprise de *Don Carlos* au Théâtre de la Ville cet automne, on pourra retrouver Marthe Keller en juin, à la basilique de Saint-Denis, où elle sera la Jeanne d'Arc d'Arthur Honegger, en compagnie du Boston Symphony Orchestra, sous la direction de Seiji Osawa. Ce rôle, qu'elle a tenu l'an passé au Carnegie Hall de New-York, lui a valu le prix de la meilleure actrice décerné par le *New-York Times*. D'ici là, elle aura commencé ou achevé le tournage de trois films, au Salvador, en Italie et en France, et joué dans trois pièces de théâtre. Son plan de travail est bouclé jusqu'au début de 1988.

OLIVIER SCHMITT.

[هكذا صدر الأصل]

Culture

VARIÉTÉS

Francofolies à La Rochelle

Renaud chante une chanson pour Coluche

Aux deuxièmes Francofolies de La Rochelle, l'Afrique noire francophone était au rendez-vous, avec Bernard Lavilliers, Alain Souchon, Véronique Samson, Charlélie Couture et Renaud qui avait écrit une nouvelle chanson dédiée à son ami Coluche.

La deuxième édition des Francofolies s'est terminée par un bouquet de feu d'artifice sur le vieux port illuminé de La Rochelle. Le maître de cérémonie de cette dernière nuit était Bernard Lavilliers. La musique était noire. Elle était jouée par les Antillais de Malovoi, Mory Kante et sa cora, Manu Dibango et son saxophone, Xalam et ses percussions. Entrecoupée des contes et légendes de Lavilliers, la fête était haute en couleur et marquait la réussite d'un festival qui, pour sa deuxième année, tournait ses regards vers l'Afrique noire francophone.

Ouverte cinq jours auparavant par Touré Kunda, les Francofolies ont été une réussite exemplaire, rassemblant des artistes aussi différents qu'Alain Lamontagne, Claude Nougaro, Karim Kacel, Alain Souchon et Véronique Samson, Philippe Léotard dans un récital de chansons, et le studio des variétés. Indochine et sa boîte à rythme ont cohabité avec Gold, le groupe toulousain qui multiplie les tubes depuis un an : anciens rois du « baloche » pendant près de dix-huit ans dans le Sud-Ouest, portant des noms bien français comme Lucien, Etienneon Emile, les musiciens de Gold sont un peu empruntés leur succès est si récent ! – et ils ont encore avec eux un chanteur à la voix large et étendue, qui n'est pas sans rappeler celle de Balavoine.

Le festival a été aussi marqué par un retour, celui de Charlélie Couture, venu avec un saxophone, une guitare, une batterie, quelques mini sketches, des moments de piano blues, et un nouvel état d'esprit, plus ouvert à l'écoute des autres. Enfin, il y avait Renand, qui est aujourd'hui avec Jean-Jacques Goldman celui qui « cartone » systématiquement en tournée, rassemblant à chaque fois entre dix mille et quinze mille personnes. Renaud avait une soirée qui lui était entièrement consacrée. La « chetron » sauvage revenait du Canada, où il avait donné une série de concerts. Dans l'avion du retour, il avait écrit *Putain de camion*, une chanson pour Coluche avec qui il avait entretenu une longue amitié :

J'espère que là-haut il y a beaucoup
/moins de salauds

T'étais un clown mais pas un pantin

Putain de camion

Putain de destin

Tiens, çà craint...

CLAUDE FLÉOUTER.

MUSIQUE

La semaine du mélomane

Rude semaine pour le mélomane, contraint par les lois immuables de l'espace et du temps à n'être jamais où il faudrait pour saisir l'événement fugitif. Quel que soit son désir de célébrer dignement l'année Liszt, il devra choisir entre un abonnement au festival de Vallore qui réserve une place de choix dans ses programmes de musique de chambre (les 16, 19, 20 et 25 juillet) à des œuvres rares jouées par des artistes choisis (tél. : 73-80-10-74) et des week-ends au festival de Saint-Rémy-de-Provence où il pourra entendre une bonne partie de l'œuvre pour orgue chaque fin de semaine à la cathédrale Saint-Martin. A Paris, le festival estival, qui propose de passer une heure avec Liszt à deux pianos (le 15 juillet) à l'Auditorium des Halles a, en outre, invité Jorge Bolet à donner un récital Liszt à la faculté de droit d'Assas (le 17 juillet) et Louis Robillard à inaugurer le cycle d'orgue à Saint-Germain-des-Prés où Liszt occupe une place de choix (tél. : 43-29-68-68). Enfin, le festival d'art chrétien de Digne-les-Bains ne faillira pas à sa vocation en présentant l'admirable *Via Crucis*(tél. : 92-31-65-81).

Les amateurs d'œuvres rares auront bien noté les trois concerts du Quator de Lille au festival de Saint-Céré qui a glissé entre Haydn et Brahms, un quator de Guy Ropartz (les 15, 16 et 17 juillet, tél. : 65-38-29-08), le récital d'Aldo Ciccolini à l'abbaye de Fontfroide, près de Narbonne, consacré à Déodat de Séverac (le 17, tél. : 68-45-11-08), le *Misere*, de ETA Hoffmann à Fréjus (le 18, tél. : 94-51-10-30), le curieux trio de jeunesse de Debussy et celui, plus consistant, d'Albéric Magnard à Montpellier (le 20, tél. : 67-52-81-11) et l'hommage à Jean Barraqué à la Fondation Maeght (le 18, tél. : 93-32-81-63).

Au ballet de l'Opéra de Paris

Manuel Legris nouveau danseur étoile

Rudolf Noureev a annoncé, vendredi 11 juillet, sur la scène du Metropolitan Opera de New-York, la nomination d'un nouveau danseur étoile. Manuel Legris, vingt et un ans, devient ainsi le plus jeune « étoile » de la compagnie. Entré à seize ans au ballet de l'Opéra de Paris, il est passé directement de la classe de sujet au rang d'étoile. Il venait de danser un pas de deux avec Sylvie Guillem et saluait le public quand le directeur de la danse, *Rudolf Noureev*, a fait part de cette promotion. Il semblait entériner ainsi la déclaration faite, il y a peu de temps, par Maurice Béjard sur la scène du palais Garnier, qui avait promu danseur étoile de son propre chef Manuel Legris et Eric Vu An. Cette « nomination » faite en dehors de toutes les règles avait provoqué une longue polémique entre les deux monstres sacrés. Rudolf Noureev semble aujourd'hui accepter le choix de Maurice Béjard. Mais la promotion d'Eric Vu An n'est toujours pas assurée.

JAZZ

Nîmes, Antibes, Pays basque

Le plein son des festivals

Troisième semaine de juillet, lourde semaine. D'est en ouest, les festivals déjà entamés battent son plein. Les autres se mettent en batterie. Et, pour compliquer le tout, l'occasion faisant le larron, toute sorte de petites soirées bâties à la hâte autour de musiciens saisis au vol entre deux avions se parent allégrement du nom de festival.

Nîmes entre dans la danse : au menu, Carla Bley, Jimmy Giuffre, André Jaume, Lee Konitz, Hank Jones, Miles Davis, John Mayall, George Benson, Michel Portal, Herbie Hancock, avec, en prime, les arènes romaines et, parfois, le vent. (Du 15 au 22.)

Diffusé en direct par Antenne 2 (à la baguette : Jean-Christophe Averty), Antibes prend le relais avec des initiatives (croisements, rencontres) destinées à frapper les imaginations : Celia Cruz et Tito Puente ; Martial Solal et John Scofield entourés par l'ONJ ; Ivry Gitlis en soliste devant The Klezmorin ; Ray Barretto de nouveau associé à Bernard Lavilliers ; le trio des Standards (Keith, Gary et Jack) accueillant un invité de marque, John McLaughlin. Du jamais vu, et tout finira par des chansons (Higelin, Paolo Conte) et des violons (Didier Lockwood). Non télévisé pour raisons de contrat exclusif, Al Jarreau en personne (Antibes - Juan-les-Pins, du 17 au 27).

Coup d'envoi des festivals au Pays basque. Côté nord, l'invasion s'étend à Saint-Jean-de-Luz jusqu'au 30 septembre (Hank Jones, Lavelle, Tete Montoliu, Lee Konitz, Art Farmer) ; côté sud, Vitoria-Gasteiz s'offre un programme de luxe, rivalité ouverte et titre en jeu avec les voisins de Saint-Sébastien-Donostia (du 23 au 29) : à Vitoria, Tania Maria, Joe Zawinul, Pat Metheny, Milt Jackson, Carmen McRae, Keith Jarrett (du 15 au 19). On s'est assez moqué de l'absence prudente de Silvester Stallone et autres au Festival de Cannes... Les festivals de jazz au Pays basque inspirent parfois des réflexes du même ordre. Curieuse évaluation du pays. Outre la beauté naturelle des lieux, il n'est pas de spectacle plus fort que celui de milliers de jeunes découvrant paisiblement le jazz comme on découvre l'amour.

FRANCIS MARMANDE.

Communication

M. Péricard à la tête de la mission câble

Le pari des programmes

A la tête de la mission câble, un rapporteur chasse l'autre. M. Bernard Schreiner, rapporteur de la loi sur la communication audiovisuelle de juillet 1982, cède sa place à M. Michel Péricard, futur rapporteur du projet de loi de M. François Léotard. Et c'est un député RPR des Yvelines qui succède à... un député PS des Yvelines !

On peut y voir un simple hasard de l'alternance ou y lire un signe de continuité. En confiant le développement du câble à un parlementaire spécialiste des problèmes de communication, le gouvernement de M. Chirac veut-il montrer qu'il attache au secteur la même importance que celle que lui ont accordée les socialistes ? Question importante au moment où le plan câble doit franchir le virage libéral et où la mission TV câble arrive au bout de son premier mandat.

Depuis sa nomination en janvier 1983, M. Schreiner n'a pas cessé de mettre de l'huile dans les rouages du plan câble. Tâche d'autant plus nécessaire que la décision du conseil des ministres de novembre 1982 reprenait un pari industriel et technologique des PTT, qui se souciait fort peu des réalités du marché audiovisuel. Face au trop puissant monopole de la direction générale des télécommunications (DGT), M. Schreiner s'est donc fait, avec succès, l'avocat des collectivités locales et de leurs partenaires financiers. Aujourd'hui, dix-huit réseaux ont déjà constitué leur société d'exploitation et vingt-huit villes ont signé un protocole d'accord avec les P et T.

Mais M. Schreiner a dû s'employer aussi à ce que les réseaux ne restent pas des autoroutes vides. Alors que 50 milliards de francs étaient destinés à financer les infrastructures techniques, la mission TV câble ne disposait que de 40 millions de francs pour amorcer la pompe des programmes. Les débuts furent difficiles, et l'on peut sans doute reprocher à M. Schreiner d'avoir défendu trop longtemps une conception locale et un peu « socio-culturelle » de la programmation des réseaux avant de s'apercevoir que ce marché aux dimensions européennes nécessitait de grands opérateurs professionnels.

Le pari des programmes n'est pas encore gagné. Il faut démêler un délicat imbroglio juridico-financier avant que les principales télévisions européennes puissent être reçues sur les réseaux français. Quant aux chaînes thématiques françaises, elles sont encore balbutiantes faute d'un marché national capable de les amortir. Reste aussi à developper tous les services rendus possibles par la technologie des fibres optiques : information interactive, télévision à la carte, paiement à la consommation, etc.

M. Michel Péricard, lui-même président d'un syndicat intercommunal pour le câblage autour de Saint-Germain-en-Laye, connaît bien ces problèmes. Il a six mois juqu'à la fin de la mission TV câble début 1987, pour tenter de les débloquer. Il devra ensuite déterminer s'il convient de prolonger l'existence de la mission dans un nouveau paysage audiovisuel, où la DGT va perdre son monopole et le plan câble ses priorités technologiques.

J.-F. L.

La chaîne musicale signe un accord avec les éditeurs de disques

TV6 au secours des clips français

Le peloton de tête des « Top 50 » ? Stéphanie, Jeanne Mas, Indochine et autres Niagara. La part de la chanson française dans le marché du disque en France est estimée à 50 %, contre 40 % au début des années 80. Pourtant, seul un dixième des vidéo-clips disponibles en France concerne des titres francophones, qui disparaissent au milieu de la production anglo-saxonne.

La pénurie hexagonale a ses raisons : les maisons de disques dégagent de gros budgets pour produire les clips des artistes internationaux, qui assurent la promotion des enregistrements sur toutes les chaînes du monde. Jusqu'à présent, les clips des chanteurs français n'étaient diffusés qu'occasionnellement sur nos trois chaînes publiques. Les retombées ne compensaient pas souvent l'investissement.

Canal Plus a bien élargi les garanties de diffusion, en particulier avec son « Top 50 », mais c'est l'arrivée de TV6 qui a réellement dynamisé le secteur. La chaîne musicale représente pour les éditeurs phonographiques un support rentable, capable de « matraquer » un clip et de prendre part ainsi à la promotion des nouveautés. Quarante clips français ont été réalisés pendant les six premiers mois de l'année 1986, contre seulement trente dans toute l'année précédente. TV6 a coproduit une quinzaine de ces quarante clips et vient de signer des accords de ce type avec l'ensemble des maisons de disques. Elle s'est engagée à participer, de septembre 1986 à septembre 1987, à la mise en images de cent titres, sous forme de préachats. La chaîne privée finance un quart à un sixième de la production, selon la notoriété de l'artiste, et offre surtout une garantie de 40 à 100 passages sur son antenne. « *Notre intérêt immédiat*, explique Patrice Blanc-Francard, directeur des programmes à TV6, *c'est de programmer les clips en exclusivité par rapport aux autres chaînes* ».

Un ballon d'oxygène

Ces commandes représentent un ballon d'oxygène pour de nombreuses petites sociétés de production indépendantes, à qui les maisons de disques et TV6 confieront l'exécution des clips.

Ainsi, les deux derniers clips de Niagara, *Chiquiboum* et *l'Amor à la plage*, ont été réalisés par la société Première Heure, dans le cadre de son département vidéo baptisé Baroodeur. Ses tarifs peuvent être très compétitifs : le clip de Christian Barham, *Comme ça*, a couté 70 000 francs, alors que le budget moyen d'un clip français tourne autour de 300 000 francs. Une différence de coût qui fait bien l'affaire de TV6. « *Dans l'état de pénurie actuel de la production française*, explique Patrice Blanc-Francard, *il vaut mieux financer des grandes séries à petits budgets que des réalisations prestigieuses.* » Si la chaîne estime en effet qu'elle a un rôle à jouer dans la production de vidéomusiques en France, ele y trouve également son intérêt : le cahier des charges de TV6 impose la diffusion, à terme, de 50 % de programmes francophones. Si le stock de clips disponibles demeure aussi réduit, ses téléspectateurs se lasseront bien vite de « la plus jeune des télés ».

CATHERINE YOUINOU.

L'audience des radios

● Le service public se maintient ● RTL accroît son avance

Médiamétrie vient de publier les résultats de l'enquête sur l'audience des radios aux mois d'avril, mai et juin 1986. Réalisée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 5 500 personnes renouvelé tous les mois, l'enquête confirme que la radio se porte bien : la durée moyenne d'écoute de ce média augmente régulièrement, passant de 187 minutes par auditeur en avril à 193 minutes en juin.

Radio France se maintient à une audience de 20,6 % pour avril et mai, puis 20,9 % en juin (dont 16,7 %, 16,6 % et 16,8 % pour France Inter). Avec cette moyenne de 16,7 % sur le trimestre, France Inter confirme la progression qu'elle avait amorcé durant les trois mois précédents en passant de 13,3 % à 17,2 %.

L'écart entre RTL et Europe 1 s'est creusé durant cette période : RTL a évolué de 22,1 % à 21,6 %, puis 23,1 % ; Europe 1 de 18,8 % à 17,6 %, puis 18,4 %. De son côté, RMC enregistre une hausse sur les trois derniers mois : 7,6 %, 7,7 % et 8,1 %.

Enfin, les radios locales privées, qui avaient grimpé jusqu'à 22,8 % en mars, sont passées à 23,9 % en avril et en mai, avant de redescendre à 22,9 % en juin. La part du réseau NRJ s'élève à elle seule à 6,2 %, 6,3 % puis 6,4 %.

Selon certaines informations, un sondage IFOP-Sofres réalisé en juin dernier dans quinze grandes agglomérations, et qui doit être rendu public le 23 juillet, confirmerait la place importante qu'a prise NRJ dans le monde de la radio. Dans beaucoup de villes, elle arriverait en deuxième ou troisième position dans le peloton des stations les plus écoutées.



Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 14 h 30 : Don Quichotte.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Vidéo-musiques : 16 h : Aïda, de Verdi ; 19 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovski.

Les autres salles

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (45.43.32.92), 20 h 30 : Poquelin et l'autre.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 21 h : Vieilles Canailles.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Les mystères du confessionnal ; 22 h : Les chaussures de Madame Gilles.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; *21 h 30 : les Mystères de Paris.*

LUCERNAIRE (45-44-57-34). Petite salle, 19 h : Pardon m'sieur Prévert.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or (dern.).

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : Drôle de larme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; *22 h 15 : Nous, on sème.*

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante B. Vian ; à 22 h : C. Caussimon.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), 22 h 30 : Mannick.

Opérettes, comédies musicales

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Les concerts

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua (Musique des XVIe et XVIIe siècles).

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Mouzalas (Liszt).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71) : Max Galland Blues Band.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Clarinet Connection.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : D. R. Utreger, R. Gallezzzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. Guerault.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : *Sal Nistico, H. Sellin, A. Cullaz,* A. Levitt.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : E. Lockwood, J.-M. Jafet, A. Romano.

En région parisienne

LEVALLOIS-PERRET, place de Verdun (43-28-15-48), Tahiti à Levallois (dern.).

XVIIIe FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX
(47-02-95-91)

17 h 30 : Beni Schmid and Co.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (42-78-35-57)
LUNDI 14 JUILLET

17 h, Anno uno, de R. Rossellini (v.o.) ; 19 h 30, Avignon 86 : The french-american film workshop : Sherman's March, de R. Mc Elwee (v.o.).

Salle Garance

Tous les jours à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CAMORRA (It., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

DAKOTA HARRIS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

LE DÉBUTANT (Fr.) : *Gaumont Opéra,* 2e (47-42-60-33) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos ; 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e *(43-26-48-18)* ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e *(43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e* (43-35-21-21).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA NUIT DU RISQUE (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82), Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet, Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

Lundi 14 juillet

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (Jap.), v.o. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SHOKING ASIA II (All.) (*), v.f. : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais), v.o. : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

YOUNG BLOOD (A.), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

GOLDFINGER (A. v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A., v.f.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JOURNAL INTIME (Hong., v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MAD MAX II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

***MONTY* PYTHON SACRÉ GRAAL** (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOSFERATU (All., v.o.) : Templiers (h. sp.), 3e (42-72-94-56).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).– V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e *(45-61-10-60) ; Reflet Lafayette,* 9e (48-74-97-27).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PORTES DISPARUS (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (You., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BAARA (Malien, v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) : La destinée se joue la nuit.

CINÉMA BRÉSILIEN (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41), 16 h, 20 h : Rio zona norte, Il était une fois la Chanchada ; 18 h, 22 h : Quando a carnaval chegar.

***CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN* – VIVE LA REPRISE!** (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 17 h 20 : Le Testament du docteur Cordelier ; 18 h 55 : Le 7e sceau ; 20 h 30 : L'impératrice rouge ; 22 h 30 : White Zombie.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) : Laura.

CINÉMA ÉGYPTIEN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), 17 h, 19 h 30, 22 h : Rivage de l'amour.

LES JAMBES DE CYD CHARISSE (v.o.), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) : Traquenard.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : Le ciel peut attendre.

ROHMER, République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 16 h : La Marquise d'O ; 18 h : Les Nuits de la pleine lune.

TARKOVSKI (v.o.), République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 17 h : Andrei Roublev ; Denfert, 14e (43-21-41-01), 21 h 30 : Solaris.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Sourires d'une nuit d'été.

WOODY ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56), 20 h 30 : Comédie érotique d'une nuit d'été ; 17 h 15 : Broadway *Danny Rose.*

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 17 h 30.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h 20.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), 20 h.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), 17 h 30.

HOMMAGE A G. MELIES (F.) Studio 43, 9e (47-70-63-40), 20 h 30.

***LES JOURS ET LES NUITS DE* CHINA BLUE** (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

PINK *FLOYD THE WALL* (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

THÉORÈME (It., v.o.) : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 22 h.

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40), 19 h.

WITNESS (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61), 16 h 35.

LES FILMS NOUVEAUX

CASH-CASH, film américain de Richard Lester. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FUTURE COP, film américain de Charles Band. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40).

LA LOI DE MURPHY *, film américain de John Lee Thompson. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30), Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-35-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) : Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) : UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PROFESSION : GENIE, film américain de Martha Coolidge. V.o. : *Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70)* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

PRUNELLE BLUES, Film français de Jacques Otmezguine. Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) : UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18- (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

TOUT VA TROP BIEN, film américain de Jim Kouf. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 16 JUILLET

« L'Opéra et son sous-sol », 15 heures, devant entrée (Ch. Merle).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant entrée sur la place (Paris et son histoire).

« Les catacombes », 14 h 30, 2, place Denfert-Rochereau (Paris et son histoire).

« Versailles : le potager du roy », 14 h 30, 10, rue du Maréchal-Joffre (Office du tourisme).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels du Marais et place des Vosges illuminés », 21 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« La Sorbonne et l'histoire de l'Université », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Cerise Sagave).

« Hôtels et églises de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (G. Botteau).

CONFÉRENCES

11 *bis*, rue Keppler, 19 h 30 : « Les guides spirituels de l'humanité ».

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Lundi 14 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Cinéma : les Mariés de l'An II.
Film français de Jean-Paul Rappeneau (1970), avec J.-P. Belmondo ; M. Jobert, L. Antonelli, M. Auclair, S. Frey, P. Brasseur, J. Guiomar.
En 1793, un Nantais, qui a dû s'exiler en Amérique, revient en son pays pour divorcer, tombe en pleine guerre des « blancs et des bleus », et recherche sa femme chez les chouans. Un film historique et sentimental mené sur le rythme effréné de la comédie américaine classique. Un régal de mise en scène et d'interprétation.

22 h 10 Documentaire : Africa.
Série de huit émissions. Dialogues de B. Davidson, adapt. française de G. et M. Morance, texte dit par Mario Ruspoli. Première émission : Le berceau noir de l'humanité.
Quelques-unes des plus grandes civilisations primitives plongeaient leurs racines au cœur de l'Afrique noire.

23 h Journal.

23 h 20 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Tenue de soirée, théâtre pour rire : le Dindon.
De G. Feydeau, mise en scène J. Meyer, avec R. Lamoureux, P. Mondy, H. Tisot, Y. Folliot...
Première d'une série de sept pièces de Boulevard programmées pour l'été. La comédie de Feydeau, créée le 8 février 1896 au Théâtre du Palais-Royal, raconte les mésaventures d'un séducteur entreprenant (Pontagnac-Robert Lamoureux) qui convoite la femme de son meilleur ami (Vatelin-Pierre Mondy). Quiproquos, chassés-croisés : la morale sera sauve...

22 h 35 Divertissement : Baryshnikov on Broadway.
Chorégraphie : Ron Field, scénario F. Ebb, dir. musicale I. Fraser (rediff.).
Rose d'or du 21e Festival de Montreux, ce film commence par des extraits de Oklahoma, *où l'on voit le fameux danseur du Kirov émigré aux Etats-Unis, en cow-boy.*

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : Un cave.
Film français de Gilles Grangier (1972), avec C. Brasseur, A. Weber, M. Keller, P. Tornade.
Un petit truand prend la succession d'un gangster mort à la suite de son évasion et se révèle plus malin qu'il n'en avait l'air. Une série noire française de bonne confection où Claude Brasseur donne une vérité psychologique à son personnage.

22 h 5 Journal.

22 h 30 Les grandes batailles du passé.
Série de dix émissions. Poitiers.
Pendant des siècles, ce nom fut le symbole de la victoire de la chrétienté sur l'islam... Pour décrire cette bataille, Henri de Turenne et Daniel Costelle ont fait appel à un passionné qui a consacré sa vie à l'étudier. Il est chirurgien-dentiste à Châtellerault et s'appelle Jean Deviosse.

23 h 25 Prélude à la nuit.
Boléro, *de M. Ravel, par l'Orchestre des concerts Lamoureux.*

23 h 40 Journal des festivals.

CANAL PLUS

20 h 30, Starfighter, film de Nick Castle ; 22 h 15, Tauromachie : corrida espagnole ; 23 h 25, Basket américain ; 1 h, Sœurs de sang film de Brian de Palma ; 2 h 25, Jazz à Juan-les-Pins.

LA « 5 »

20 h 30, Série : Supercopter (et à 0 h 15) ; 21 h 20, Série : Lou Grant (et à 1 h 45) ; 22 h 15, Série : La cinquième dimension ; 23 h 10, Musique : Concert live à la Bastille, avec Ghetto Blasters, Chab Mami, David Koven, Red Skins, Karim Kacel, Ray Lema et Gilberto Gil.

TV 6

20 h, Tonic 6 (et à 0 h) ; **23 h, NRJ 6** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Gribiche, de Colette. Avec M. Game, F. Cantrel, C. Juresco.

21 h 30 Latitudes : musiques traditionnelles.

22 h 30 La nuit sur un plateau : le théâtre, avec Bernard Dort.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 30 mars à Berlin) : *Symphonie nº 25, Concerto pour violon et orchestre, Symphonie nº 40,* de Mozart, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. N. Harnoncourt, sol. T. Zehetmair, violon.

23 h 5 Œuvres de Couperin, Janacek, Ives, Tchaïkowski, Stravinski...

Mardi 15 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

15 h 35 Croque-vacances.
Rémi ; Dare-dare motus ; Variétés (Gérard Lenorman) ; L'invité d'Isidore et Clémentine ; Infos-magazine ; Le roi Arthur ; Crack-vacances.

17 h 20 Boîte à mots.

17 h 30 Feuilleton : Un grand amour de Balzac (rediff.).

18 h 20 Mini-journal.
Pour les jeunes.

18 h 30 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).

19 h 5 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 25 Loto sportif.

20 h 35 Série : Vive la comédie : Edgard et sa bonne.
D'Eugène Labiche et Marc Michel, mise en scène de Jean-Luc Moreau, réal. Pierre Goutas. Avec J.-L. Moreau, E. Margoni, C. Morin, V. Rojan.
La liaison qu'entretient Edgard avec sa bonne compromet la demande en mariage qu'il doit faire à la jeune Henriette.
Voyage autour de ma marmite.
D'Eugène Labiche, mise en scène de Philippe Rondest. Avec D. Paturel, E. Margoni.
Un dentiste momentanément privé de sa femme tombe amoureux fou de sa belle cuisinière.

21 h 50 Cinéma : Une chambre en ville.
Film français de Jacques Demy (1982), avec D. Sanda, D. Darrieux, R. Berry, M. Piccoli.
En 1955, à Nantes, un ouvrier métallurgiste en grève, vit une passion brève avec une bourgeoise mal mariée, fille de sa logeuse. Nouveau film en « parlé-chanté » de Jacques Demy, sur une musique de Michel Colombier. Des situations de mélodrame qui virent à la tragédie, une atmosphère grave, fiévreuse, bouleversante tissée par les relations sociales et amoureuses. Danielle Darrieux est formidable, le film très beau mais triste. Le public n'a pas apprécié ce Demy pessimiste. Et pourtant...

23 h 20 Journal.

23 h 35 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

14 h 20 Documentaire : Un monde différent.
L'or, réal. F. Rossif (rediff.).

15 h 15 Sports été.
Les cinquante ans de Michel Jazy ; Cyclisme : Tour de France ; Ski : kilomètre lancé aux Arcs.

18 h 25 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le journal du Tour.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : les Seins de glace.
Film français de Georges Lautner (1974), avec M. Darc, C. Brasseur, A. Delon.
Sur la Côte d'Azur, en hiver, un feuilletoniste de télévision tombe amoureux d'une blonde mystérieuse, victime d'on ne sait quoi. Angoisse psychologique, d'après un roman de Richard Matheson. Ce n'est pas la spécialité de Lautner mais on se laisse emporter par le suspense et les acteurs.

22 h 20 Sport : Athlétisme.
Grand Prix de Nice.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

17 h 30 Documentaire : La mémoire des pôles.

17 h 45 L'ami Bubu.
Portrait souvenir de Raymond Bussières.

18 h 15 Cheval mon ami.

18 h 45 Journal des festivals.

19 h Le « 19-20 » de l'information.

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les jeux.
A Cugnaux.

20 h 35 Cinéma : le Géant du Grand Nord.
Film américain de Gordon Douglas (1959), avec C. Walker, E. Byrnes, J. Russel, R. Danton.
Un trappeur qui vit en bonne intelligence avec les Sioux refuse de servir d'éclaireur à un détachement de cavalerie américaine parti en guerre contre les Indiens. Beaux paysages, épisodes spectaculaires. Ce n'est pas suffisant pour qu'on y coure.

22 h 5 Journal.

22 h 30 Cirque Zingaro.
Réalisation Daniel Edinger. Coproduction avec la « Sept », Télélibération et le Centre Georges-Pompidou.
Théâtre équestre et musical installé à Nîmes. Un cirque pas tout à fait comme les autres.

23 h 25 Prélude à la nuit.
Nigun pour violon et piano, *d'Ernest Bloch, par E. Friedman et L. Petitgirard.*

23 h 35 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

16 h 35, le Retour de Topper, film de Roy del Ruth ; 18 h, Série : Dancin'days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 30, L'important, c'est d'aimer, film de Zulawski ; 22 h 30, Attention les dégâts, film d'Enzo Barboni Clucher ; 0 h 5, Guyana, la secte de l'enfer, film de René Cardona Jr ; 1 h 45, Série : Hollywood blues.

LA « 5 »

18 h 45, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30 ; Série : K 2000 (et à 23 h 15) ; 21 h 25, Série : Kojak (et à 0 h 10) ; 22 h 15, Magazine : Jonathan (et à 1 h 5.

TV 6

14 h, Tonic 6 (et à 20 h et 0 h) 17 h, Systeme 6 ; 19 h, NRJ 6, invités : Doctors and the Medics ; **23 h, NRJ 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h Le journal du corps : le forum des psychologues.

21 h Festival de Radio-France et de Montpellier : découverte de nouveaux talents de la chanson d'expression française ; à 22 h : les arts du récit (la Ruse des petits) ; et à 23 h 15 : Magazine radio festival.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 L'air du soir : œuvres de Dvorak, Gershwin, Ives.

21 h 45 Concert (en direct de la cour Jacques-Cœur) : *Sensemaya,* de Revueltas ; *Rhapsody in Blue,* de Gershwin ; *Concerto pour violoncelle en si mineur,* de Dvorak ; *Symphonie concertante,* de Jongen, par l'Orquesta Sinfonica Nacional de la Juventud Venezolana Simon-Bolivar, dir. P. M. Durand. Sol. : H. Billaut, piano, J.L. Gil, orgue, G. Hoffman, violoncelle.

0 h Jazz : Doudou Gouirand Quartet.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 15 JUILLET

– *M. Jacques Toubon,* secrétaire général du RPR, est invité à l'émission « Parlons vrai », sur Europe 1, à 8 h 20.

– *M. André Rossinot,* ministre chargé des relations avec le Parlement, est « Face au public », sur France-Inter, à 19 h 15.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4268

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■	■	
III			■						
IV					■			■	
V									
VI			■						■
VII			■						
VIII					■			■	
IX		■		■			■		
X									
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Petits secrets. – II. Ne s'impose pas. – III. Négation. Dépasse donc la mesure. – IV. Auteur dramatique ou industriel. S'emploie pour doubler. – V. Variété de mouche. – VI. Possessif. Est placée au contrôle de débit. – VII. Petit impair. S'il est bleu, c'est peut-être de froid. – VIII. Filtre naturel. Note. – IX. Donne la parole au ballon (abréviation). Jeu d'adultes. – X. Attacher un certain prix. – XI. Prit un teint de fleur. Ses amateurs n'hésitent pas à la siffler.

VERTICALEMENT

1. Est parfois plein de douceur, même s'il est couvert de gelée. – 2. Mène une existence de rêve mais connaît une fin de cauchemar. Un peu de tout. – 3. Note. Abréviation religieuse. Nous en fait voir de toutes les couleurs. – 4. Fait voir rouge. Signe d'intelligence. – 5. Bon conducteur. Se trouve donc au plus haut ou au plus bas. Passage dans les bois. – 6. Triche pour paraître grande. – 7. Agréable à voir. Possessif. – 8. Monnaies étrangères. Piquant phénomène. – 9. Pour certains, c'est un jeu ; pour d'autres, ce n'est pas une partie de plaisir. Coupe la lumière.

Solution du problème nº 4267

Horizontalement

I. Allocations. SPA. – II. Nuages. Pac (cap). Ars. – III. Accrue. Cénacle. – IV. Ti. Exploratrice. – V. Ode. Tiré. Anis. – VI. Mémorisation. SS. – VII. Présent. Usé. – VIII. Ere. UER. Epi. – IX. Ecusson. Orphée. – X. Aches. Noir. – XI. Drelin. Ecopés. – XII. Hume. Os. Murmure. – XIII. Ote. Atomiseur. – XIV. Centralisée. Or. – XV. Stations. Ronce.

Verticalement

1. Anatomie. Ad hoc. – 2. Lucide. Recrutes. – 3. Lac. Empêchement. – 4. Ogre. Or. Uélé. Ta. – 5. Ceux. Réussi. Art. – 6. Aseptisés. Notai. – 7. Liseron. Solo. – 8. Coran. Nom. Min. – 9. Opérette. Miss. – 10. Nana. Poreuse. – 11. Scat. Ouïr. Créer. – 12. Crans. Promu. – 13. Salin. Euh ! Pur. – 14. Précis. Eger. Oc. – 15. As. Essore. Serre.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 13 juillet 1986 :

UN DÉCRET

• Nº 86-833 du 11 juillet 1986, portant publication des échanges de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande relatifs au règlement des problèmes nés de l'incident du *Rainbow-Warrior,* signé à Paris le 9 juillet 1986.

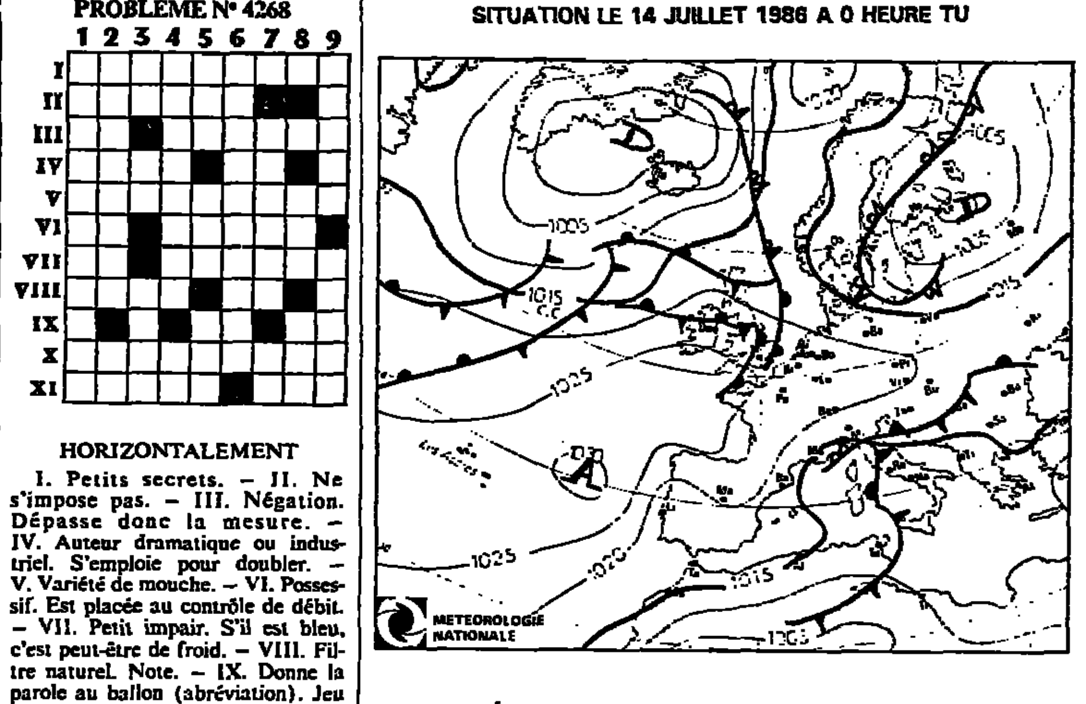
DES ARRETES

• Du 25 juin 1986 fixant le montant de la contribution de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privé placés sous contrat d'association.

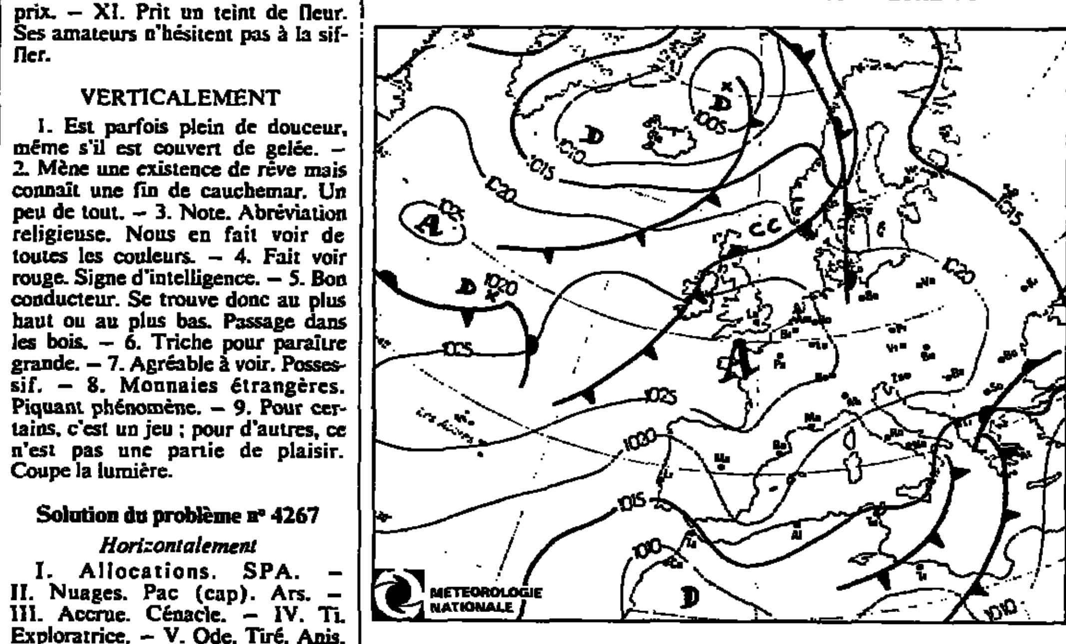
• Du 11 juillet 1986, portant attribution du diplôme de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr pour l'année 1986.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 16 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le lundi 14 juillet à 0 heure et le mardi 15 juillet à minuit.

Les hautes pressions du proche Océan gagnent vers l'Europe occidentale et rejettent au nord, sur les îles Britanniques les perturbations. La situation orageuse de Méditerranée s'atténuera progressivement.

Mardi, dès le matin, beau temps ensoleillé avec seulement quelques bancs de brume sur la quasi totalité du pays. Seules la haute-normandie et la Picardie auront encore des nuages passagers. Sur la Corse, les résidus orageux commencent à s'éliminer. Les températures minimales sont entre 10 degrés et 12 degrés sur la moitié nord, entre 13 degrés et 16 degrés sur la moitié sud.

Dans l'après-midi, le soleil se généralisera. Seuls des nuages d'évolution diurne parsèmeront le ciel. Les températures seront à la hausse : il fera de 20 degrés à 25 degrés sur la moitié nord et de 28 degrés à 32 degrés sur la moitié sud.

En Méditerranée, le vent soufflera encore assez fort.

MISTRAL
TRAMONTANE
METEOROLOGIE NATIONALE
TEMPS PREVU LE 15 .07 . 86 DEBUT DE MATINEE

LEGENDE
ENSOLEILLE
ECLAIRCIES PEU NUAGEUX
NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES
TRES NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARDS
SENS DE DEPLACEMENT

TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 13-7-1986 à 6 h TU et le 14-7-1986 à 6 h TU

Temps observé
le 14-7-1986 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	27	19	C
BIARRITZ	21	18	C
BORDEAUX	27	16	S
BOURGES	25	10	S
BREST	18	14	C
CAEN	20	13	C
CHERBOURG	16	13	C
CLERMONT-FERR.	24	13	S
DIJON	22	10	S
GRENOBLE St-M-H	26	14	S
LILLE	20	11	N
LIMOGES	23	13	S
LYON	23	13	S
MARSEILLE-MAR.	29	17	S
NANCY	19	6	S
NANTES	23	14	N
NICE	27	20	O
PARIS-MONTS.	21	13	S
PAU	21	16	C
PERPIGNAN	27	20	S
RENNES	21	13	C
ST-ÉTIENNE	24	12	S
STRASBOURG	19	7	S
TOURS	23	11	N
TOULOUSE	26	16	C
POINTE-A-P.	31	23	N

ÉTRANGER

ALGER	29	19	O
AMSTERDAM	19	11	O
ATHÈNES	34	24	S
BANGKOK	32	24	N
BARCELONE	25	18	S
BELGRADE	25	15	P
BERLIN	16	10	C
BRUXELLES	18	9	S
LE CAIRE	33	23	S
COPENHAGUE	19	13	S
DAKAR	29	25	N
DELHI	38	31	C
DJERBA	33	25	N
GENÈVE	24	13	S
HONGKONG	30	26	C
ISTANBUL	28	19	S
JÉRUSALEM	27	16	S
LISBONNE	32	21	S
LONDRES	22	16	P
LOS ANGELES	25	17	C
LUXEMBOURG	17	8	S
MADRID	29	15	S
MARRAKECH	36	17	S
MEXICO	22	13	B
MILAN	27	15	N
MONTRÉAL	21	15	C
MOSCOU	14	12	P
NAIROBI	26	13	C
NEW-YORK	22	17	A
OSLO	22	10	S
PALMA-DE-MAL.	22	18	S
PÉKIN	27	23	S
RIO-DE-JANEIRO	22	17	S
ROME	28	19	C
SINGAPOUR	28	24	C
STOCKHOLM	13	12	C
SYDNEY	17	6	S
TOKYO	27	21	C
TUNIS	35	22	N
VARSOVIE	16	9	N
VENISE	25	16	C
VIENNE	23	12	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

CONFÉRENCES

« Services »

EN BREF

● **VACANCES : sur les traces de Clovis.** – L'Association bourguignonne d'archéologie mérovingienne organise depuis 1977 des fouilles d'été. Elle propose cette année, du 1er au 18 août, à 30 kilomètres au sud de Dijon, la mise à jour d'une importante nécropole mérovingienne située au-dessus d'une vaste villa gallo-romaine. Les participants sont logés dans un vieux moulin du dix-huitième siècle et les débutants sont initiés aux fouilles archéologiques. Seuls frais : 100 F d'inscription et d'assurance. Renseignements : Patrick Chopelain, 13, rue de la Tagnière, 71300 Montceau-les-Mines.

● **COMMUNICATION : journalisme en Avignon.** – L'école internationale de journalisme et des métiers de la communication (ECIJCOM) ouvrira ses portes en octobre en Avignon dans les locaux rénovés du Palais de l'ancien archevêché. Dirigée par Nicolas Martin, elle réunira dans son conseil pédagogique des journalistes et des universitaires, entre autres Jean Lacouture, Michel Tatu, François Nourissier, Bernard Rapp, Jacques Séguéla, Edgar Morin, Maurice Duverger, Paul-Marie de La Gorce, Thierry de Scitivaux, etc. L'école de journalisme d'Avignon entend être à l'avant-poste des nouvelles techniques de communications ; c'est ainsi que tous les étudiants seront formés à l'informatique rédactionnelle et pourront se spécialiser dans les relations internationales.

★ ECIJCOM, Palais de l'ancien archevêché, rue du Collège-de-la-Croix, 84000 Avignon. Tél. 90-85-98-33.

Environnement

Où Paris prend ses eaux

Trois plans quinquennaux s'étendant jusqu'en 2002 et trois milliards et demi d'investissements seront nécessaires pour « assurer la sécurité » de l'approvisionnement en eau des Parisiens. Le conseil de Paris a adopté, le 7 juillet, ce programme qualifié par M. Jacques Chirac de « sans précédent ». Pour le mener à bien, le maire remplace le bon vieux service municipal des eaux par une société d'économie mixte à laquelle deux firmes privées – la Lyonnaise et la Compagnie générale – apporteront leurs capitaux et leurs lumières. Du coup, les employés de la Ville se mettent en grève et les Parisiens découvrent que rien ne va plus en amont de leur robinet.

La capitale va restructurer son service d'alimentation en eau.
Une panne peut être très grave.
Et, après Tchernobyl, certains évoquent le risque d'une pollution radioactive.

Quoi, Paris qui disposait jusqu'ici d'une eau abondante, bon marché et d'excellente qualité, aurait négligé d'entretenir son système d'alimentation ? Celui-ci, il est vrai, est plus que centenaire. Pour étancher sa soif, la capitale puise dans les nappes souterraines, elle va chercher loin dans le Morvan et dans l'Eure des sources campagnardes que lui apportent 430 kilomètres d'acqueducs, elle pompe dans la Seine et dans la Marne un liquide douteux que trois usines clarifient. Mais tout ce dispositif a terriblement vieilli.

Un incident, resté ignoré du public, a donné l'alarme. En 1981, une pollution sur la Seine obligea à stopper les pompes de l'usine d'Ivry. Mais les installations d'Orly – également sur la Seine – puis de Saint-Maur, sur la Marne, tombèrent en panne à leur tour. Pendant des heures, qui ont paru très longues, les responsables ne purent plus compter que sur les loyaux services des antiques aqueducs. Ils ont tenu. Une telle situation peut se reproduire à tout moment. On a répertorié en amont de la capitale une centaine d'usines capables d'empoisonner la Seine ou la Marne.

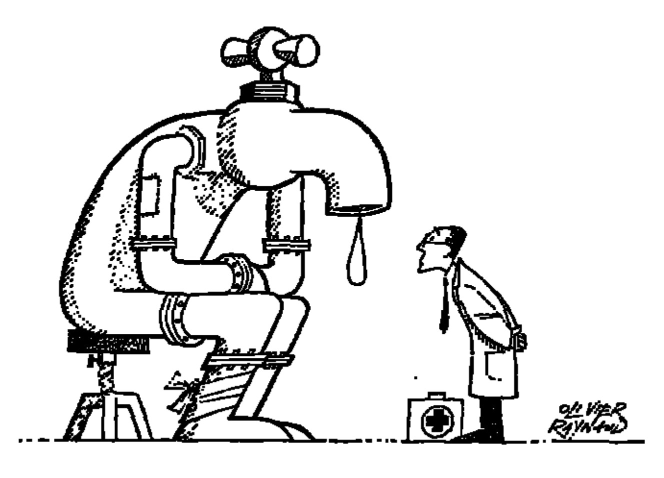
Dans dix-huit mois, il faudra compter avec un nouveau risque. En décembre 1987, le premier des deux réacteurs de 1 300 mégawatts de la centrale de Nogent-sur-Seine démarrera. Suivi, six mois plus tard, de son frère jumeau. Cette puissante installation n'enverra pas seulement son électricité vers Paris. Malgré ses deux tours de refroidissement de 160 mètres de haut, elle rejettera dans la Seine trois mille litres d'eau par seconde. Le tout à 80 kilomètres d'une agglomération de 10 millions d'habitants.

Scénario catastrophe

Il y a dix ans, lorsque le projet sortit des cartons, deux ministres de l'environnement, MM. André Jarrot puis Paul Granet, renaclèrent. EDF promit qu'en fonctionnement normal l'usine ne déverserait rien, ni produit chimique ni liquides radioactifs, qui puisse altérer la potabilité de la Seine. Cela paraît acquis.

Mais en cas d'accident ? Pendant longtemps les partisans du nucléaire ont nié la possibilité d'une avarie assez grave pour provoquer l'émission de nuages dangereux et d'écoulements massifs. L'accident de Tchernobyl a ébranlé leur certitude. Lors d'une récente visite de la centrale par un groupe d'écologistes de la région parisienne, l'état-major local d'EDF a admis qu'on ne pouvait définitivement écarter, ni la possibilité d'une explosion dans le réacteur, ni celle d'une fissure dans l'enceinte de confinement.

Si, pour cette raison ou pour une autre, de l'eau radioactive s'écoulait hors de la centrale, comme cela s'est produit à Tchernobyl, où irait-elle ? Réponse du directeur de Nogent : « *Si elle s'infiltre dans le sol, elle sera contenue à l'intérieur d'un coffrage de béton s'enfonçant à plusieurs dizaines de mètres et s'appuyant sur une couche de craie imperméable. Les calculs ont montré que la radioactivité mettrait un mois à gagner la nappe phréatique. Nous aurions le temps de pomper et de traiter l'épanchement.* » Si l'écoulement se fait vers la Seine pouvez-vous le retenir ? Réponse : « *Les bassins qui bordent la centrale ne sont pas prévus pour cela mais seulement pour absorber les crues annuelles. Les rejets se font directement dans la Seine.* »



En cas d'incident sérieux ou d'accident du type de Tchernobyl, les stations de pompage de Paris seraient donc vraisemblablement atteintes en vingt-quatre heures par des eaux radioactives. Un document daté de mai 1986, intitulé « L'organisation en cas d'accident dans une centrale nucléaire », énumère tous les postes de commandement qui s'efforceraient de « gérer » la crise. On n'en compte pas moins de sept dont quatre sur le site. Le service central de protection contre les rayonnements ionisants, le fameux SCPRI du professeur Pellerin, interviendrait aussi. Le tout serait relié par téléphone, télex, télécopie, audioconférence et radio.

Une telle abondance de PC ne laisse pas d'inquiéter lorsqu'on sait qu'à Tchernobyl les frontières administratives ont été les plus difficiles à abattre. Or il faut savoir que si Paris peut se passer durant quelques heures de la Seine et de la Marne, les communes de la périphérie, elles, en sont étroitement dépendantes. L'eau contaminée baignerait bientôt la station de filtrage de Choisy-le-Roi, qui alimente la banlieue, puis celles d'Orly et d'Ivry qui desservent la capitale elle-même.

A elles trois, ces usines fournissent plus de 1 million de mètres cubes d'eau par jour, soit, selon la saison, le quart ou la moitié de ce que consomment les habitants de l'agglomération. Il faudrait donc les arrêter immédiatement.

A sec en vingt-quatre heures

Que boiraient alors les Parisiens ? D'abord, l'eau des réservoirs disséminés dans l'agglomération. Mais, même en supposant qu'ils aient été à ras bord au moment de l'accident, vingt-quatre heures suffiraient à les mettre à sec.

Ensuite, même en faisant tourner à leur maximum les stations de Saint-Maur et de Neuilly-sur-Marne qui puisent dans la Marne, en pompant à fond dans les nappes souterraines et en ouvrant tout grands les robinets des aqueducs (et en priant le ciel que rien ne tombe en panne), il faudrait rationner l'eau sévèrement.

Cette fragilité du réseau d'alimentation de la conurbation parisienne est connue de tous les responsables. Pour y remédier, ils ont prévu de relier par de fortes conduites, longues de 15 kilomètres, les stations de la Seine et celles de la Marne. En cas de pollution, on pourrait reporter la totalité des prélèvements sur celui des deux fleuves qui resterait indemne. Les travaux d'interconnection vont commencer. Ils ne seront pas achevés avant le début de 1989.

Mais la Marne elle-même ne peut donner que ce qu'elle contient. Aussi compte-t-on, lors de ses basses eaux, la renforcer en utilisant le barrage Marne, qui garde en réserve 350 millions de mètres cubes d'eau. Par malchance, sa digue est en cours de réparation. La fin des travaux et la remise en eau complète sont prévues pour le début de 1989. Les Parisiens seront donc à la merci de Nogent pendant une année entière.

En cas de pollution radioactive, l'un des moyens les plus expéditifs de s'en débarrasser restera de la chasser vers la mer en augmentant le débit du fleuve. Le barrage Seine – d'une capacité de 200 millions de mètres cubes – y pourvoirait. Mais on le juge insuffisant et un autre ouvrage, le réservoir Aube, est en chantier. Il apporterait 175 millions de mètres cubes pour provoquer une chasse plus énergique. EDF participe à son financement pour 14 % (soit 185 millions de francs). Mais, comme par un fait exprès, le barrage ne sera pas prêt, lui non plus, avant 1989.

Il est donc évident, si l'on veut éviter le moindre risque, que le démarrage de Nogent intervient un an trop tôt. Certains, comme à l'Hôtel de Ville de Paris, commencent à s'en émouvoir. Avant de faire monter en puissance ses réacteurs, EDF doit obtenir de deux administrations différentes plusieurs autorisations de rejet. Auparavant, il y aura enquête publique. Il serait étonnant que l'accident de Tchernobyl n'inspire pas aux municipalités et au ministre de l'environnement de salutaires réflexions.

MARC AMBROISE-RENDU.

Le chargement de la centrale de Cattenom

Mise en scène de la mort nucléaire

Croix blanches érigées le long de la route, sirènes hurlantes, simili bulletins d'information radio annonçant une catastrophe nucléaire, cent cinquante personnes portant de longues robes blanches étendues immobiles sur la chaussée telles des morts vivants, minute de silence « *à la mémoire des victimes de Tchernobyl* » : les manifestants antinucléaires ont multiplié les images choc pour protester contre la mise en service de la centrale de Cattenom, installée en Moselle à proximité des frontières allemande et luxembourgeoise.

Ce simulacre de mort collective par irradiation, mis en scène par les écologistes allemands, luxembourgeois et français s'est déroulé le 13 juillet en milieu de journée sur la route qui relie les postes frontières de Perl, en RFA, et Apach, en France. Après le grand rassemblement antinucléaire du mois dernier, cette manifestation spectaculaire devrait être suivie cet été de nombreuses autres actions de protestation pendant toute la période de chargement de la centrale.

Un sit-in devait être organisé le 14 juillet autour de l'ambassade de France au Luxembourg dans l'espoir d'en perturber la traditionnelle garden party. Une autre manifestation devait également avoir lieu, lundi, sur le site de la centrale, à l'appel des associations antinucléaires d'Allemagne fédérale, du Luxembourg et de France.

Les lenteurs de la mise en route

Le chargement en combustible de la première tranche de 1 300 mégawatts de la centrale de Cattenom (Moselle) a commencé dans la soirée du samedi 12 juillet, vers 23 h 40. Cette opération consiste à installer quelque 118 tonnes de pastilles d'oxyde d'uranium enrichi, à des valeurs comprises entre 2,1 et 3,1 %, dans le cœur du réacteur. Ces pastilles de couleur foncée, longues d'un peu plus de 10 millimètres, prennent place dans une sorte de « crayon » creux de 1 centimètre de diamètre environ et long de près de 4,40 mètres. Ces crayons sont regroupés par ensembles de plus de deux cent cinquante éléments pour former les grappes de combustible qui constitueront le cœur.

Le chargement de ces grappes réclame environ sept jours de travail. Mais cela ne suffit pas à faire démarrer le réacteur. Avant que le cœur ne connaisse le feu nucléaire, les techniciens font subir à la tranche toute une série d'essais à froid, puis à chaud, destinés notamment à vérifier le bon fonctionnement des mécanismes de contrôle du réacteur ainsi que celui du système d'arrêt d'urgence.

Ce n'est qu'au terme de cette longue série de tests (environ un mois) que la divergence du réacteur peut être envisagée. On installe alors une source de neutrons faite d'américium et de béryllium dans le cœur du réacteur pour aider au démarrage des réactions nucléaires. Mais ce n'est qu'après une nouvelle période d'essais que le réacteur peut fonctionner à faible puissance et être couplé au réseau. Ce qui devrait avoir lieu au mois d'octobre.

MÉDECINE

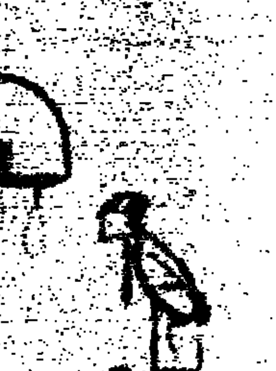
Licenciements pour cause de SIDA

Les médecins américains protestent

Dans une lettre adressée à la Cour suprême des Etats-Unis, l'Association médicale américaine (AMA) proteste vigoureusement contre l'avis du département de la Justice selon lequel un employeur a le droit de licencier une personne atteinte de SIDA s'il craint qu'elle ne contamine d'autres employés (*le Monde* du 26 juin 1986).

L'AMA rappelle que cette décision ne saurait être « fondée légalement », et qu'elle repose non sur une évaluation raisonnable des risques de contamination, mais sur « *une peur irrationnelle quant à la possibilité de transmission de la maladie* ».

[Le département américain de la Santé a, pour sa part, rappelé que le virus du SIDA ne peut être transmis par simple contact, mais uniquement par échanges sanguins ou sexuels.]





Légion d'honneur

M. Olivier Messiaen, grand-croix

Est élevé à la dignité de *grand-croix* :

M. Olivier Messiaen, compositeur de musique, membre de l'Institut.

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

MM. Alain Belkiri-Deluen, secrétaire général du gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire ; Abel Farnoux, conseiller du président de France câbles et radio ; Jacques Kosciusko-Morzet, ambassadeur de France ; Ambroise Roux, président de la Compagnie générale d'électricité ; Pierre Sudreau, président de la Fédération des industries ferroviaires.

Grande chancellerie

Est promu *commandeur* :

M. René Heckenroth, président de la société Les médaillés militaires.

Sont promus *officiers* :

MM. Maurice Becart, ancien professeur à l'université de Lille ; Henri Bedu, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Versailles ; Pierre Brincourt, secrétaire de la section de Paris (VIIe) de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur ; Jean Forest, directeur adjoint honoraire au ministère de l'intérieur ; Fernand Soulet, ancien directeur du lycée agricole de Laval ; Jacques Treffel, ancien conseiller du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Antoine Briat, directeur d'école honoraire ; Georges Choisie, ancien fonctionnaire des finances ; Raymond Courrière, ancien ministre ; Mme Germaine Fages, épouse Gallier, directrice d'école honoraire ; MM. Georges Filioud, ancien ministre ; Jean-Paul Geoffroy, administrateur de la société Les médaillés militaires ; Mme Hélène Kleinhans, épouse Edeline ; MM. Michel Lemaire, directeur d'école honoraire ; Robert Petitjean, ancien commissaire divisionnaire de la police ; Lucien Rousselot, peintre militaire ; Mme Marie-Elisabeth Roussey, ancienne institutrice adjointe ; M. Gérard Souham, administrateur du musée de la Légion d'honneur.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* :

MM. Roger Frey, ancien président du Conseil constitutionnel ; Alphonse Gérard, président honoraire de la Compagnie générale des eaux.

Sont promus *officiers* :

MM. René Boquet, administrateur civil au secrétariat général du gouvernement ; Yves Dandelot, organisateur de concerts ; Henri Domerg, inspecteur général de l'éducation ; Edouard Decoster, président-directeur général de société ; Alix Limoujoux, conseiller honoraire de cour d'appel ; François Pierret, ancien administrateur de la France d'outre-mer ; Louis Rousse-Lacordaire, ancien chef de division à l'assemblée de l'Union française.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Jacqueline Allouis, épouse Belascain, attaché d'administration au secrétariat général du gouvernement ; MM. Jean Cartier, directeur d'un théâtre musical ; Louis Bougourd, conseiller général ; Tony Dreyfus, avocat ; Robert Esnous, secrétaire général adjoint à la direction des Journaux officiels ; Michel Habib-Deloncle, ancien ministre ; André Lemarchand, président de la fédération du Puy-de-Dôme des droits de l'homme ; Jean-Pierre Luton, professeur à l'hôpital Cochin ; Michel Mauer, président-directeur général d'une société ; Paul Mentre, inspecteur général des finances ; Georges Reure, ancien chef de service ; Paul Torres, administrateur à l'Institut international d'administration publique.

Francophonie

Est promu *officier* :

M. Jean-Claude Groshens, professeur à l'université de Paris-II.

Est nommé *chevalier* :

M. Michel Brugnière, directeur à l'Ecole pratique des hautes études.

Droits de l'homme

Sont nommés *chevaliers* :

Mgr Jacques Delaporte, archevêque de Cambrai ; M. François Pontenay de Fontette, professeur d'université.

Jeunesse et sports

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Georges Boudry, ancien président de la fédération de volley-ball ; Jacques Delcourt, président de la fédération de karaté, taekwondo et arts martiaux ; Jean Pene, médecin de l'équipe de France de rugby ; Jean-Marie Vuillemin, président d'un comité olympique et sportif.

Fonction publique et Plan

Est promu *officier* :

M. Roger Fauroux, directeur de l'Ecole nationale d'administration.

Est nommé *chevalier* :

M. Paul Cabarat, président de la caisse de Crédit agricole de la Nièvre.

Economies, finances et privatisation

Sont promus *officiers* :

MM. Norbert Champion, trésorier général du Var ; Paul Schwall, contrôleur d'Etat.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jacques Archambaud, directeur du Fonds de garantie ; Yves Blancart, contrôleur financier ; Francis Bonneric, directeur à la SEITA ; Michel François-Poncet, directeur dans une banque ; Jean Gilart de Kéranflech, directeur de service à la Banque de France ; Pierre Gratianne, directeur des impôts à Toulouse ; Claude Janssen, associé-gérant de banques ; Pierre Lelong, conseiller maître à la Cour des comptes ; Henri Pezant, conseiller financier pour l'Amérique latine ; Jean Rochas, directeur de l'INSEE à Lyon ; Bruno Roger, associé-gérant dans une banque ; Antoine Tramoni, receveur des douanes de Marseille-Provence ; Bernard Vieux, inspecteur général des finances.

Commerce extérieur

Sont promus *officiers* :

MM. Paul Bocuse, restaurateur ; Gérard Hibon, directeur adjoint à l'Aérospatiale.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Olga Cazenave, épouse Bernabé, président-directeur général d'une société ; MM. Pierre Fontanet, directeur dans une société ; Jean-René Vendel, président-directeur général d'un groupe ;

Commerce, artisanat et services

Sont promus *officiers* :

MM. Jacques Béraud-Bedouin, ancien président du Syndicat des maisons de vente au détail ; Jean Menguy, président-directeur général de société.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Yves Bernardé, directeur de société ; Gérard Delessard, boulanger-pâtissier ; Jacques Gory, gérant de société ; Etienne Guiliani, président des électriciens en automobiles pour le Maine-et-Loire ; Jean Laur, président de la chambre de commerce et d'industrie de Millau-Saint-Affrique ; François Lemonnier, chef d'entreprise ; Jacques Malard, président-directeur général de société ; Jacques Maurin, président de chambre au tribunal de commerce de Romans ; Paul-Louis Meissonnier, président des maîtres cuisiniers de France ; Maurice Pangaud, président-directeur général de société ; Jean-Paul Prugnaud, président honoraire de la chambre de commerce et d'industrie de Rochefort et de Saintonge.

Justice

Sont promus *commandeurs* :

MM. Jean Cabannes, avocat général à la Cour de cassation ; Jean Kahn, président de section au Conseil d'Etat.

Sont promus *officiers* :

MM. Jacques Fournier, conseiller d'Etat ; François Billy, conseiller à la Cour de cassation ; Guy Christophe, procureur de la République honoraire à Bobigny ; Jacques Cruvellie, conseiller à la Cour de cassation ; Robert Daigniez, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Robert Donnadieu, conseiller à la Cour de cassation ; Georges Guesdon, président de la cour d'appel de Caen ; Antoine Osete, président du conseil de prud'hommes de Toulouse ; Jean-Jacques Prea, notaire à Paris ; Jean Reynaud, procureur général à Limoges ; Guy Schmelz, conseiller d'Etat.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Paul Beteille, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Philippe Bondu, commissaire-priseur à Paris ; Pierre Le Brossier, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux ; Emile-Fernand Cabie, vice-président honoraire au tribunal de Paris ; Georges Chauvet, président du Conseil des notaires de la cour d'appel de Grenoble ; Bernard Connen, substitut à Paris ; Michel Coquema, greffier à Paris ; Michel Delattre, président de la chambre des huissiers de justice ; André Depondt, avocat à Paris ; Louis Dhios, substitut honoraire à Créteil ; Jean Guyot, président honoraire du tribunal ; Mme Monique Humbert, épouse Poignard, substitut à l'administration centrale ; MM. Marcel Kuhn, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Pierre Besnerais, président de chambre au tribunal de commerce de Paris ; André Oriol, président de la cour d'appel de Chambéry ; Jules Racine, président de chambre à la cour d'appel de Caen ; Léopold Roux, président honoraire du tribunal de Toulon ; Jacques Saintoyant, président de chambre à la cour d'appel de Versailles ; Michel-François Svahn, président de chambre à la cour d'appel de Pau ; Jean Trubert, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Défense

Sont promus *officiers* :

MM. Michel Allier, directeur dans une société ; Robert Labarre, président-directeur général d'une société.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. André Allaert, ancien ingénieur ; Paul Chassagne, directeur dans une société ; Jean-Claude Devos, conservateur d'archives ; Jacques Dezoteux, directeur dans une société ; Pierre Janichewski, vice-président d'une société ; Mme Séligmann, née Micheline Casimir, chef de service administratif.

Culture et communication

Est promu *commandeur* :

M. André Hambourg, artiste peintre.

Sont promus *officiers* :

MM. Georges Bischoff, historien militaire ; Roger Bouzinac, journaliste ; Gilbert de Goldschmidt-Rothschild, producteur de films ; Mme Sylviane Gitton, épouse Grange, directeur adjoint à la direction de la musique et de la danse ; MM. Edmond Jabès, poète ; Jacques Lartigue, photographe ; Michel Tourlière, directeur de l'Ecole supérieure des arts décoratifs.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Michel Bassi, directeur de *France-Soir Magazine* ; Christian Bourgois, éditeur ; Alain Brandenburg, dit Erlande-Brandenburg, conservateur du musée de Cluny ; Aldo Ciccolini, pianiste ; Georges Conchon, écrivain ; Michel Delaborde, journaliste ; Jean Fosseyeux, directeur adjoint de la Caisse des monuments historiques et des sites ; le chanoine Augustin Gagey, curé de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon ; MM. François Gorge, adjoint au maire de Rouen ; Arnaud d'Hauterives, président de la Société des artistes français ; Bernard Krief, conseiller d'entreprises ; Guy Lasson, directeur du Conservatoire de musique du 15e arrondissement de Paris ; Vincent Roux, peintre ; Mme Andrée Saab, épouse Chedid, dite Andrée Chedid, poète ; MM. Pierre Schoendoerffer, cinéaste ; Claude Thimonier, directeur de la Somagra ; Mlle Hélène Toussaint, documentaliste au département des peintures au Musée du Louvre ; MM. François Trucy, maire de Toulon ; Jean Yvan, maire adjoint d'Avignon ; Armand Zelikson, dit Armand Mestral, artiste dramatique et lyrique.

Affaires étrangères

Est promu *commandeur* :

M. Jacques Senard, ministre plénipotentiaire.

Personnel

Sont promus *officiers* :

Mlle Marie Martin-Sané, ministre plénipotentiaire ; MM. Jean Noiville, ministre plénipotentiaire ; Robert Richard, ministre plénipotentiaire ; Jean Soulier, ministre plénipotentiaire.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Francis Beauchataud, conseiller à l'ambassade de France à Moscou ; Mlle Marie-Thérèse Descamps, ancien adjoint de chancellerie ; M. Yves Dubois, chiffreur ; Mme Isabelle Herr, épouse Renouard, ministre plénipotentiaire ; MM. Jean Mérimée, ambassadeur de France en Inde ; Marcel Tremeau, conseiller des affaires étrangères.

Protocole

Est promu *officier* :

M. William Bernard, ancien directeur de banque (Suisse).

Sont nommés *chevaliers* :

Révérend père Pierre Barbou des Places, professeur à l'Institut pontifical (Saint-Siège) ; MM. Pierre Bollard, directeur adjoint d'une compagnie angolaise des pétroles ; Jacques Brun, directeur commercial d'une société internationale (Belgique) ; André Calabuig, président-directeur général d'une société japonaise ; Claude Estier, journaliste, ancien député ; Georges Manasterski, directeur général d'une compagnie pétrolière (Emirats arabes unis) ; Père Yves Raguin, directeur d'un institut d'études chinoises ; M. Jean Regourd, chef de mission d'une société aéronautique (Singapour).

Intérieur

Est promu *commandeur* :

M. Lucien Lanier, préfet honoraire.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean-Eric Bousch, ancien sénateur, ancien député ; Jacques Chenet, président du tribunal administratif de Poitiers ; Samuel Cohen, rabbin, aumônier israélite des prisons ; Jean Conorton, sous-directeur de services de la police nationale ; Jacques Dubois, maire adjoint de Boulogne-Billancourt ; Gérard Dupré, préfet hors cadre ; Christian Leroy, préfet hors cadre ; André Merquiol, inpecteur général de l'administration ; Jean Nester, commissaire adjoint de la République de Nogent-sur-Marne ; Jean Riolacci, préfet hors cadre ; Bernard Rocher, adjoint au maire de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marcel Barbagelata, attaché à la préfecture de la Corse-du-Sud ; Raoul Bayou, ancien député ; André Bord, ancien ministre ; Jean Bourrat, administrateur civil ; Gérard Caffin, brigadier-chef de la police à Poissy ; Paul Caillaud, ancien député ; Joseph Calderoni, maire de Villefranche-sur-Mer ; Philippe Callede, commissaire de la République de l'Aveyron ; Roger Colin, chef de la base hélicoptère d'Annecy ; Yves Cornic, ancien député ; Jacques Cracowski, commissaire divisionnaire de la police à Marseille ; Jean Creuzet, commandant de la police à la préfecture de police ; Jean Cuvelier, directeur général des Pays de la Loire ; Jean-Pierre Dupont, vice-président du conseil général de la Corrèze ; MM. Jacques Foin, maire adjoint du Raincy (Seine-Saint-Denis) ; René Galy-Dejean, adjoint au maire de Paris ; Robert Gantheret, ancien conseiller général de l'Allier ; Léon Garbay, maire-adjoint honoraire de Morcenx (Landes) ; Henri Gour, ancien maire de Sevrier (Haute-Savoie) ; Antoine Grasso, commissaire divisionnaire de la police à Pontoise ; René Husiaux, ancien maire de Lampaul-Plouarzel (Finistère) ; Roland Inisan, conseiller général des Bouches-du-Rhône ; Maurice Joubert, commissaire de la République de la Mayenne ; Pierre Krieg, ancien député ; Henri Lacagne, ancien député ; Marc Lauriol, ancien député ; Roger Lyaudet, maire de Saint-Julien-Puy-Lavèze (Puy-de-Dôme) ; Jean-Pierre Mamoux, ingénieur à la direction de la préfecture de police ; René Marquet, vice-président du conseil général des Ardennes ; Jules Paland, vice-président de section administrative ; Louis Peltier, sous-brigadier à la préfecture de police ; Lucien Pinchaux, conseiller général des Hauts-de-Seine ; Georges Robert, maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis) ; Julien Schvartz, président du conseil général de la Moselle ; Roger Sénié, maire de La Bastide-de-Bousignac (Ariège) ; Miron Steinberg, vice-président du conseil général de la Drôme ; Paul Tavergnier, adjoint au maire de Château-Thierry ; Jack Thioulon, commissaire divisionnaire de la police ; Emile Vigerie, adjoint au maire d'Objat (Corrèze).

Equipement, Logement Aménagement du territoire et Transports

Est promu *officier* :

M. Georges Perol, directeur de l'office d'HLM de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Pierre Alberti, exploitant forestier ; Ernest Anne, délégué au conseil d'administration de la Société d'économie mixte immobilière de Normandie ; Yves Gilmas, directeur dans un groupe de construction ; Chritian Martin, président-directeur général de société ; Jean Morelon, directeur de l'équipement du Rhône ; Victor Pasquet, président-directeur général de société ; Jean-Pierre Wattebled, administrateur civil.

Transports

Sont promus *officiers* :

MM. François Boyaux, directeur de la Compagnie des wagons-lits ; François Gautier, ingénieur de l'aviation civile ; Aldo Luraschi, président-directeur général d'organismes touristiques ;

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Maurice Auroy, ingénieur à la SNCF ; Bernard Chenesseau, vice-président d'une société de transport ; Raymond Dauphin, président de l'Amicale des agents de la traction SNCF ; Bruno Grange, directeur du port de Paris ; Jean Monière, président de l'orphelinat des chemins de fer français ; Pasquin Ordioni, sous-directeur dans une compagnie aérienne ; Roger Padrixe, président de l'Association des transports routiers internationaux ; Jacques Vernier, contrôleur dans une compagnie aérienne.

Environnement

Sont promus *officiers* :

MM. Paul Liégeon, médecin à l'Institut des jeunes sourds ; Jean Merlin, président-directeur de société.

Est nommé *chevalier* :

M. Claude Fabret, directeur de l'Agence financière du bassin Seine-Normandie.

Départements et territoires d'Outre-mer

Sont promus *officiers* :

MM. Marcel Fabre, président de la chambre d'agriculture de la Martinique ; Paul Penchard, président de la chambre de commerce et d'industrie de Basse-Terre.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Léonie Le Guen, en religion sœur Marie-Edouard, ancienne infirmière à Wallis-et-Futuna ; MM. Pierre Magnan, directeur d'une société à la Guyane ; Bernard Mignot, spécialiste en neurologie et pathologie d'outre-mer ; Auguste Parawi, ancien conseiller territorial de la Nouvelle-Calédonie ; Jean Peres, secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française.

Education nationale

Sont promus *officiers* :

MM. Marie de Soto, professeur émérite ; Yves Martin, inspecteur général ; Jean Moreau, inspecteur général ; Raoul Senault, professeur à l'université de Nancy-I.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Noël Blanc, chef de division au ministère ; Michel Boulangé, professeur à l'université de Nancy-I ; Roger Bourgois, inspecteur principal de l'enseignement technique à Amiens ; Mlle Ginette Bouyssou, proviseur de lycée à Paris ; Paule Dagues-Bie, secrétaire générale de l'université de Pau ; MM. Robert Dominique, professeur de lycée honoraire ; Louis Favoreu, professeur à l'université d'Aix-Marseille-III ; Charles Ferranti, proviseur de lycée à Langon ; Guy Garnier, inspecteur de l'éducation à Salon-de-Provence ; Paul Guinet, professeur d'université honoraire ; Alexandre Hoppeler, professeur à la faculté de médecine ; Jacques Justin, doyen de la faculté de chirurgie dentaire ; Mme Marcelle Lafont, épouse Sassi, directeur des services de l'éducation à Limoges ; MM. Alain Lancelot, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris ; Jacques Lautman, directeur à l'université de Paris-V ; René Marzocchi, directeur d'études à l'Ecole des hautes étude en sciences sociales ; Jean de Miceli, proviseur de lycée à Paris ; Gérard Rousseau, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Poitiers ; Edgar Scherer, proviseur du lycée international de Saint-Germain-en-Laye ; Mme Hélène Waysborg, épouse Loing, inspecteur général de l'éducation.

Recherche et enseignement supérieur

Est promu *commandeur* :

M. Hubert Curien, professeur à l'université de Paris-VI.

Est promue *officier* :

Mme Alice Saunier, épouse Séité, professeur des universités.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marc Albouy, sous-directeur à EDF ; Pierre Darré, directeur d'un centre scientifique ; Mlle Jacqueline Ficini, professeur à l'université de Paris-VI ; MM. Lionel Salem, directeur de recherches au CNRS ; Pierre Weill, président de sociétés d'ingénierie, d'études et de sondages.

Affaires sociales et emploi

Est promu *commandeur* :

M. François Lhermitte, médecin-chef d'un service hospitalier.

Sont promus *officiers* :

MM. André Carle, directeur de la Compagnie européenne de courtage d'assurances et de réassurances ; Yves Chabbert, professeur honoraire de l'institut Pasteur ; Jean Decressac, ancien médecin chef de service hospitalier ; Charles Franck de Préaumont, chirurgien ; Bernard Morand, président d'établissement de soins ; Roger Neyraud, président du syndicat des voyageurs représentants placiers et agents commerciaux.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Ernest Baudrin, président d'une caisse d'assurance maladie ; Jean-Paul Benoît, directeur de l'organisme commun des institutions de rente et de prévoyance ; Georges Beziat, directeur d'une caisse d'allocations familiales ; Michel de Brion, président d'une caisse de retraite ; Jules Caule, président d'une caisse de secours minier ; Henri Collenot, ancien médecin chef de service hospitalier ; André Dion, directeur d'établissements pour insuffisants respiratoires ; Hervé Dufresne, délégué général pour la France de Motorola Inc (USA) ; Roger Fecci, directeur de l'Association des services médicaux du travail, du bâtiment et des travaux publics des Bouches-du-Rhône ; Marcel Féron, membre du bureau de la fédération syndicaliste des PTT FO ; Pierre Flamme, inspecteur général de la Sécurité sociale ; Pierre Fleury, médecin chef de service hospitalier ; Maurice l'abbé Fourquemin, responsable de centre d'accueil pour personnes sans abri ; Jean-Pierre Germot, président-directeur général de société ; Mme Henriette Geny, épouse Lelièvre, ancienne éducatrice ; MM. Robert Heit, président d'une association familiale ; Jean-Jacques Hug, ancien médecin oto-rhino-laryngologiste ; Adolphe Izard, président d'une union des associations de parents d'enfants inadaptés ; Marc Ladreit de Lacharrière, directeur général adjoint de société ; Philippe Lavault, médecin-chef d'un service hospitalier ; André Le Bescond ; commissaire des expositions du travail pour le Var « Les meilleurs ouvriers de France » ; André Leroy, médecin ; Claude Lelièvre, directeur d'un centre médico-pédagogique ; Hubert Louis, président-directeur général de laboratoires ; Philippe Masse, chirurgien ; Jacques Pechenart, directeur de la caisse de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics ; Bernard Porcher, médecin conseil à la caisse d'assurance maladie des travailleurs salariés ; MMmes Jacqueline Renaud, épouse Briot, président d'un conseil départemental de la Croix-Rouge ; Marguerite Richner, épouse Haas, dite Juliette Richner-Hass, avocat des organismes de sécurité sociale ; MM. Jean-Marie Rouillard, médecin chef d'un service hospitalier ; Maurice Rozier, président de maisons d'accueil pour enfants ; Georges Schaff, médecin biologiste des hôpitaux ; Pierre Solé, médecin chef de service hospitalier ; Guy Yver, administrateur d'une association en faveur des enfants deshérités.

Santé et famille

Sont promus *officiers* :

MM. Beck Marcel, président d'honneur du conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes ; Yves Carcassonne, directeur d'un centre de lutte contre le cancer ; Henri Devaux, président d'un conseil de l'ordre des médecins ; Jean-Claude Roucayrol, médecin chef de service hospitalier.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Pierre Bernard-Mettil, ancien médecin chef de service hospitalier ; Charles Brizard, médecin chef de service hospitalier ; Mlle Renée Cassaigne, médecin général de la santé ; MM. André Crouzette, médecin généraliste ; Jean Lanfranchi, président d'un conseil de l'ordre des pharmaciens ; Yves Rochet, médecin-chef de service hospitalier ; Claude Roussel, président du comité médical central de la Caisse des dépôts et consignations ; Jean Saulnier, médecin-directeur d'un établissement spécialisé en neuro-psychiatrie ; Jean Weber, ancien président-directeur général de l'Institut Pasteur production.

Industrie, P et T et tourisme

Est promu *commandeur* :

M. René Bernasconi, président de la confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Sont promus *officiers* :

MM. André Defontaine, administrateur d'une société de mécanique ; Caspar Dreyfus, chargé de mission à la compagnie générale des matières nucléaires ; Guy Ebrard, vice-président du conseil supérieur du tourisme.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean Bénard, président-directeur général de société ; Henri Bordes-Pages, ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique ; Joseph Briend, maire de Pleucadeuc (Morbihan) ; Maurice Charlatte, président-directeur général de société ; Jean Claverie, conseiller du secrétaire général dans un groupe pétrolier ; Denis Colban, président-directeur général de sociétés ; Mme Anne de Contades, épouse d'Ornano, maire de Deauville ; MM. Jacques Gagliardi, directeur, chargé de mission auprès du vice-président délégué général de l'union des industries métallurgiques et minières ; Daniel Genève, hôtelier-restaurateur ; Auguste Genovese, directeur d'usine dans une société de construction d'automobiles ; Jean Lacroix, ancien chargé de mission d'EDF-GDF ; Loïc Martin, restaurateur ; Olivier Monnoyeur, président du conseil d'administation d'une société ; Louis Moyroud, inventeur ; Marcel Muller, syndicaliste ; Marcel Prodel, ingénieur dans une société de construction d'appareils et de matériels électriques ; Marcel Pujol, ancien président-directeur général d'une société ; Edouard De Royere, président-directeur général d'une société de produits chimiques.

P et T

Sont promus *officiers* :

MM. Louis Boulet, agent comptable régional à Maisons-Alfort ; Gérard Thery, ingénieur général des télécommunications.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roger Daumares, président de l'association des familles d'enfants handicapés des P et T ; Michel Dubos, ingénieur général à la direction des télécommunications d'Ile-de-France ; René Limat, directeur à l'administration centrale ; Jean Milcent, directeur adjoint à l'administration centrale ; Jean Rauch, chef de service des postes à Lyon ; Jean Vinxe, directeur adjoint à la direction des télécommunications d'Ile-de-France ; Laurent Virol, ingénieur en chef à l'administration centrale.

Agriculture

Sont promus *officiers* :

MM. Louis Perrin, président de l'assemblée des chambres d'agriculture ; Pierre Perromat, secrétaire général de la confédération de la mutualité, de la coopération et du crédit agricol ; Jean Pinchon, président de l'Institut des appelations d'origine des vins et eaux-de-vie.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roger Belliard, directeur général honoraire de coopérative agricole ; Marcel Bessonneau, ingénieur en chef du génie rural ; Léopold Bres, agriculteur retraité ; Jean-Charles Choné, directeur de l'agriculture de Meurthe-et-Moselle ; René Dolhain, technicien des travaux forestiers de l'Etat, en retraite ; Mme Michelle Graille, épouse Chezalviel, présidente de la chambre d'agriculture de la Corrèze ; MM. Jean-Claude Guerin, ingénieur général des services techniques de la Ville de Paris ; Claude Leforestier, président de l'union rurale d'éducation et de promotion ; Gaston Lenotre, pâtissier-traiteur ; Michel Woimant, administrateur du centre pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

Coopération

Sont promus *officiers* :

MM. Georges Conan, conseiller à la présidence de la République gabonaise ; Henri Duret, délégué de la commission des communautés européennes à Brazzaville ; Henri Lacussagne, conseiller à la présidence de la République de Côte-d'Ivoire ; Maurice Tourancheau, président de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Alphonse Bertrand, directeur de travaux dans une société au Gabon ; le Père Guillaume Bihan, missionnaire au Sénégal ; MM. Pierre Bobillo, sous-directeur à l'administration centrale ; Jacques Compagnon, chef de la mission de coopération de N'Djamena ; François Compoint, sous-directeur à l'administration centrale ; Pierre Héroin, chef de service dermato-vénérologie au CHU de Treichville (Côte-d'Ivoire) ; Jean Le Cam, directeur général de la Compagnie française de l'Afrique occidentale ; Roger Pascal, chef de bureau à l'administration centrale.

Relations avec le Parlement

Est promu *officier* :

M. Claude Vimont, directeur au Conseil économique et social.

Est nommée *chevalier* :

Mme Hélène de Percin, ancien chef adjoint de cabinet.

Secrétariat d'Etat aux anciens combattants

Sont promus *officiers* :

MM. Antoine Cazeaux, trésorier régional de la Fédération ouvrière et paysanne des anciens combattants et victimes de guerre ; Henri Eugène, président de la Fédération des combattants volontaires ; René Heisch, administrateur et porte-drapeau de Ceux de Verdun ; André Lefranc, vice-président d'une section de Rhin et Danube ; Gabriel Lepème, vice-président de l'Association des mutilés de guerre et Union des mutilés réformés et anciens combattants ; Jean Raison, administrateur de la Fondation Maréchal Leclerc ; Edmond Sergent, président d'une section de Ceux de Verdun ; André Tourné, président honoraire de l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre ; Robert Valbrun, président départemental de la Fédération des fils morts pour la France.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Louis Alberge, président d'une section de Rhin et Danube ; Charles de Bancalis de Morel d'Aragon, combattant volontaire de la Résistance ; Henri Bohly, président de l'Union des combattants – UNC UNC AFN ; Gérard Brasseur, ancien membre du Mouvement des prisonniers de guerre et déportés ; René Brochet, vice-président départemental de l'Association des anciens de la 2e division blindée ; Marcel Clauss, vice-président de l'Union des anciens combattants d'Indochine, des TOE et d'Afrique du Nord ; Léon Debouverie, ancien membre du Mouvement des prisonniers de guerre et déportés ; Georges Jallat, président d'honneur d'une section de la Fédération des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc ; Robert Jeune, membre de Rhin et Danube ; Mme Simy Kadosche, épouse Lagrange, membre du conseil de l'amicale d'Auschwitz et des camps de haute Silésie ; M. Christian Legouix, membre du comité directeur de Résistance-Fer ; Mme Renée Marché, veuve Aubry, secrétaire générale de l'amicale de Neuengamme et de ses kommandos ; MM. Gérard Michel, président de l'Association des combattants et victimes de guerre de la Radiodiffusion Télévision française ; Roger Signol, président de la commission de contrôle de la Fédération des blessés du poumon et des chirurgicaux ; Georges Thoury, président d'une section de la société des médaillés militaires ; Serge Vallet, vice-président d'une section de la société des médaillés militaires ; Mme Marie Versini, épouse Nesa, combattant volontaire de la Résistance.

Contingent des déportés et des internes de la résistance

Sont promus *officiers* :

MM. Armin Herz, André Jung.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Félix Blanc, Léon Dongar, Jacques Finkelstein, Jean Lafon, Rémi Lohse, Louis Rouquette, tous internés ou déportés résistants.

Secrétariat d'Etat aux rapatriés

Est nommé *chevalier* :

MM. Guy Porcedo, ancien responsable de l'accueil des harkis à Rivesaltes, puis à Toulouse.

Secrétariat d'Etat à la mer

Est promu *officier* :

M. Jean Vessières, administrateur des affaires maritimes.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Eusébio Bustamente Solana, patron-pêcheur ; Jean Castelli, commandant à la Société maritime Corse-Méditerranée ; Jean Smagghe, directeur du port du Havre ; Georges Wessels, président de la Compagnie de navigation.

Sports

Le Grand Prix de Grande-Bretagne de formule 1

Nigel Mansell maître chez lui

Le Britannique Nigel Mansell (Williams-Honda) a remporté, dimanche 13 juillet à Brands-Hatch, sa quatrième victoire de la saison dans le Grand Prix de Grande-Bretagne de formule 1 automobile, *devant son coéquipier brésilien Nelson* Piquet. Les pilotes français ont dû se contenter des places d'honneur avec Alain Prost (McLaren-Tag-Porsche), troisième à *un tour*, René Arnoux (Ligier-Renault), quatrième à deux tours, et Philippe Streiff (Tyrrell-Renault), *sixième à trois tours der*rière son coéquipier britannique Martin Brundle. Au classement provisoire du Championnat du monde, Nigel Mansell passe en tête avec 47 points devant Alain Prost (43), Ayrton Senna (36) et Nelson *Piquet* (29).

Au bord de l'évanouissement, soutenu jusque sur le podium, Nigel Mansell venait de donner le meilleur de lui-même. Pour offrir à Franck Williams, son directeur d'écurie, dont c'était la première sortie sur un circuit depuis l'accident de la circulation qui l'a rendu tétraplégique, le premier doublé des Williams-Honda cette saison. Pour confirmer l'ascendant pris sur son coéquipier Nelson Piquet lors des dernières courses. Pour démontrer surtout aux cent soixante-quinze mille spectateurs britanniques venus l'encourager dans cette grande banlieue de Londres que, moins d'un an après son premier succès en formule 1 sur ce même circuit de *Brands Hatch* où Alain Prost s'était assuré en octobre 1985 son titre mondial, il disposait désormais des meilleures chances de succéder au Français et à James Hunt, le dernier Anglais champion du monde, en 1976.

Avec ses grosses moustaches taillées au carré, son visage rond et sa casquette souvent repoussée en arrière comme pour mieux lui permettre de s'éponger le front, Nigel Mansell, qui aura trente-deux ans le 8 août, *n'avait pourtant jamais été* considéré comme l'un des virtuoses de la formule 1. Peu loquace et plus fonceur que tacticien, il semblait depuis ses débuts au Grand Prix d'Autriche 1980 se contenter des seconds rôles dans l'ombre de Mario Andretti ou d'Elio de Angelis chez Lotus, puis de Keke Rosberg la saison dernière chez Williams. Au contact du Finlandais, à la conduite très énergique, il avait, semble-t-il, enfin trouvé son style. Mais c'est en remportant le Grand Prix d'Europe devant ses compatriotes qu'il a acquis la confiance indispensable pour se surpasser.

Après avoir couru en vain derrière la victoire pendant cinq ans et plus *de soixante-cinq grands prix*, Nigel Mansell vient en effet de gagner six des douze dernières courses de formule 1. Cette exceptionnelle réussite doit, bien sûr, beaucoup à la supériorité de plus en plus manifeste des Williams-Honda par rapport à leurs rivales dans le compromis consommation-puissance-fiabilité. Mais le test le plus révélateur des progrès du pilote britannique reste l'ascendant pris sur son coéquipier Nelson Piquet, champion du monde 1981 et 1983, engagé cette saison 3 millions de dollars (1) pour succéder à Rosberg.

Si on excepte le premier grand prix, au Brésil, gagné par Piquet, le Britannique a régulièrement pris le dessus sur son coéquipier et s'est même imposé quatre fois au cours *des cinq dernières courses* à *Spa*-Francorchamps (Belgique), à Montréal, au Castellet (France) et à Brands-Hatch. La supériorité des Williams-Honda sur le circuit anglais où, dès le cinquantième des soixante-quinze tours, elles avaient doublé au moins une fois toutes les autres monoplaces, aurait d'ailleurs ôté tout intérêt au spectacle si leurs pilotes avaient surmonté leur pro*fonde rivalité pour faire une course* d'équipe.

Or, après avoir doublé Piquet (vingt-deuxième tour), Mansell a dû faire preuve de maturité et même de pugnacité pour contrecarrer les tentatives de dépassement du Brésilien, surtout lors de son changement de pneumatiques où il est reparti juste devant son coéquipier avec des gommes encore froides. Les chances du Britannique de remporter le titre mondial paraissent d'autant plus *grandes qu'il bénéficie encore de la* réussite. Confronté à des problèmes mécaniques qui lui avaient fait rater son départ en première ligne, il a ainsi pu repartir avec la voiture de réserve grâce au carambolage qui a entraîné l'arrêt de la course dès le premier tour.

Alain Prost, qui a réussi à limiter les dégâts en terminant troisième avec une voiture moins performante, n'est certes qu'à quatre points de Mansell au classement du Championnat du monde mais cette écrasante supériorité des Williams-Honda, déjà perceptible au Castellet, est de mauvais augure pour le Français qui pourrait être l'une des victimes des tractations déjà engagées entre motoristes et écuries pour préparer la saison prochaine (2).

Mansour Ojjeh, actionnaire majoritaire de Mclaren International et directeur de Tag (Techniques d'avant-garde) serait en désaccord financier pour la poursuite de sa collaboration avec Porsche, qui aurait même cessé de travailler au développement du moteur. L'incertitude est aussi le lot de Renault et d'Ayrton Senna, le troisième larron pour la course au titre. Honda, dont le contrat d'exclusivité avec Williams arrive à expiration, aurait proposé de racheter pour 9 millions de dollars *l'écurie Lotus qui mettrait ainsi* fin à sa collaboration avec Renault. Mais cette proposition serait liée au maintien chez Lotus du pilote brésilien et de l'ingénieur français Gérard Ducarouge, très sollicités par Ferrari.

Des discussions et des tergiversations dont le grand bénéficiaire dans l'immédiat pourrait être Nigel Mansell.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Nigel Mansell toucherait pour sa part 900 000 dollars.

(2) BMW, qui équipait en moteurs les écuries Brabham, Benetton et Arrows, a déjà annoncé son retrait de la formule 1 la saison prochaine. Ligier a de son côté signé un contrat de trois ans pour la fourniture du nouveau moteur Alfa-Romeo.

L'accident de Jacques Laffite

Le départ du Grand Prix de Grande-Bretagne a donné lieu à un carambolage entre neuf voitures dont la principale victime a été le Français Jacques Laffite (Ligier-Renault), qui disputait sa cent soixante-seizième cours de formule 1, *égalant* ainsi le record de participations du Britannique Graham Hill.

L'accident s'est produit dès le premier virage où l'Arrows-BMW du Belge Thierry Boutsen a, pour une raison non déterminée, heurté la glissière de sécurité à gauche de la piste avant de traverser celle-ci en percutant les voitures qui la suivaient. Jacques Laffite s'est ainsi retrouvé propulsé de front, sans doute à plus *de 150 kilomètres/heure*, contre la glissière de sécurité qui se trouvait sur sa droite.

Dégagé de sa monoplace après *plus* d'une demi-heure d'efforts, le vétéran de la formule 1 (quarante-deux ans) a été transporté par hélicoptère à l'hôpital Queen-Mary's de Sidcup, où les examens ont décelé une fracture ouverte du tibia droit, une double fracture ouverte au tibia gauche ainsi que de multiples fractures aux os du bassin.

Les médecins londoniens ont réduit les fractures aux jambes et ont estimé qu'il n'y avait aucune intervention d'urgence à effectuer. Jacques Laffite devrait être transporté dès que possible dans *la polyclinique de la porte* de Choisy, à Paris, pour y être opéré par le professeur Letoumel.

Le Tour de France cycliste

La montre contre Fignon

Au lendemain d'une étape contre la montre décisive donnant un très net avantage à Bernard Hinault sur Laurent Fignon, l'Espagnol Angel Jose Sarrapio a remporté au sprint devant Jean-Claude Bagot la dixième étape Nantes–Jaunay-Clan, dimanche 13 juillet, à l'issue d'une échappée de 125 kilomètres essentiellement animée par le Français. Pedersen conserve le maillot jaune, mais Joël Pelier s'est installé à la deuxième place du classement général grâce aux bonifications des « points chauds ».

JAUNAY-CLAN,
de notre envoyé spécial

Trois minutes quarante-deux secondes entre Bernard Hinault et Laurent Fignon, c'est beaucoup. D'autant que le champion breton, métamorphosé, a creusé cet écart en l'espace de 61 kilomètres. On a retrouvé pour la circonstance l'athlète du cyclisme dans toute sa splendeur, motivé, ardent et terriblement efficace. Hinault ne possède certes pas l'élégance harmonieuse *d'un* Jacques Anquetil, qui semblait évoluer sur un rail. Il se bat avec la route plus qu'il ne la négocie et son style heurté l'éloigne parfois de la trajectoire idéale en lui faisant parcourir quelques hectomètres supplémentaires, ce qui ajoute incontestablement à ses mérites.

Un exercice impitoyable

Mais quelle puissance ! Il faut le voir écraser les pédales et malmener son vélo. Enroulant un braquet de 54 × 12 (près de 10 mètres de développement), il a frôlé les 47 km/heure de moyenne sur un itinéraire rugueux, en dépit du vent qui ne soufflait pas toujours dans le bon sens. Il a laissé son suivant immédiat, l'Américain Greg Lemond, victime d'une crevaison, à 44 secondes, tandis que le troisième, l'Irlandais Stephen Roche, terminait à 1 min. 4 sec. Seuls huit coureurs, dont Jorgen Pedersen, le porteur du maillot jaune, Urs Zimmermann et le jeune Français Joël Pelier ont concédé moins de deux minutes.

Laurent Fignon, le spécialiste, ne s'est classé que trente-deuxième, après avoir perdu 4 secondes par kilomètre. Il n'a pas encore compris ce qui lui est arrivé : *« Je ne suis pas parti, je n'ai pas accéléré et je n'ai pas fini »*, a-t-il simplement déclaré pour justifier son étrange comportement, sans chercher d'excuse à sa défaite.

Hinault remarquait de son côté qu'il ne fallait jamais se réjouir du malheur d'un adversaire. Il ajoutait aussitôt : *« Son échec situe pourtant ses limites. »*

C'est le moins qu'on puisse dire. Le leader théorique du groupe Système U a été devancé par sept de ses équipiers dans cet exercice impitoyable qui ne *tolère ni le* surrégime ni le sous-régime. Bref, il n'a jamais trouvé la bonne carburation.

Une expérience médicale tentée sur l'Italien Leali a permis de contrôler sa fréquence cardiaque durant l'effort et de relever un maximum de 178 pulsations/minute. Le rythme de Fignon, mesuré par d'autres procédés, n'a pas dépassé le seuil de 140 pulsations. Preuve que le coureur de Cyrille Guimard était *bloqué et par conséquent* dans l'impossibilité de se surpasser.

Se trouve-t-il définitivement écarté de la course au maillot jaune pour autant ? Il serait imprudent de l'affirmer car si l'épreuve dite de vérité a effectivement *dégagé des* lignes de force évidentes, les zones d'ombre subsistent et le Tour demeure très ouvert. On estime que dix hommes conservent toutes leurs chances de gagner à Paris. Parmi *eux, le Suisse Zimmermann*, vainqueur cette année du Critérium internatinal et du *Dauphiné libéré*, bénéficie d'un préjugé favorable. Il s'est particulièrement bien comporté contre la montre et est, de surcroît, un grimpeur d'élite. Prochain rendez-vous à Pau.

JACQUES AUGENDRE.

RAFT

Galères en caoutchouc

LES ARCS
de notre envoyé spécial

Un tiers de vedettes, un tiers de champions sportifs, un tiers de journalistes, plus — comme pour le Picon-cassis du bar de la Marine cher à Pagnol — un dernier tiers de commanditaires. Voilà les ingrédients d'un *cocktail à forte teneur médiatique. Faire mijoter* pendant trois jours, du 11 au 13 juillet dans le gros bouillon de l'Isère entre Bourg-Saint-Maurice et Centron, pour obtenir de Grand Prix de France de raft. Ambiance mélangée de Tour de France, de garden party et de Nuit des césars. Les badauds applaudissent les pagayeurs sur leurs gros radeaux de caouchouc qui ensuite se congratulent.

D'apparence frivole, l'exercice est en soi une performance pour les guides de la compagnie « Arcs-aventure » d'Alain Gaymard. Pour la deuxième année consécutive, ils ont réussi à conduire sans encombre leurs équipages de galériens improvisés au terme d'une descente mouvementée de quelque trente kilomètres. Grâce à eux, le motard vainqueur de Paris-Dakar, Just Jaeckin, le producteur d'« Emmanuelle », et Patrick Morvan, l'ancien recordman de l'Atlantique à la voile, ont pu monter dans l'ordre sur le podium.

D'apparence légère, l'événement consacre aussi la percée de ce nouveau sport qui donne aux rivières une dimension grand public que n'autorisait pas le canoé-kayak. Il s'inscrit dans une stratégie de développement touristique de la région de Bourg-Saint-Maurice et des Arcs. Outre la rénovation de la base nautique sur l'Isère, ce pôle de la Tarentaise devrait prochainement s'équiper d'un nouveau parcours de golf et d'un centre d'entraînement des jeunes footballeurs et basketteurs.

A. G.

JEUX DU COMMONWEALTH

Menaces de boycottage

Cinq pays d'Afrique noire, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda et la Tanzanie, ont annoncé leur intention de boycotter les prochains Jeux du Commonwealth, qui doivent se disputer, du 24 juillet au 2 août, à Edimbourg, pour protester contre le refus du premier ministre britannique de se joindre aux sanctions économiques décidées contre l'Afrique du Sud et contre la présence dans l'équipe britannique de deux sportives blanches d'origine sud-africaine, l'athlète Zola Budd et la nageuse Annette Cowley. A la suite de ces menaces *de boycottage, les organisateurs britanniques ont annoncé*, dimanche 13 juillet, l'exclusion des deux sportives d'origine sud-africaine en prétextant qu'elles ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité pour les Jeux du Commonwealth, compte tenu de leur trop récent choix de résidence principale en Angleterre.

« Les Jeux peuvent encore être sauvés si le gouvernement britannique fait un petit geste », a estimé M. Sam Ramsany, le président du Comité olympique non racial sud-africain, qui a enregistré avec satisfaction cette décision des organisateurs. Les cinq pays boycotteurs n'ont pas fait connaître leur réaction.

SPORTS ÉQUESTRES

La première femme



Gail Greenough, une étudiante canadienne de vingt-six ans résidant à Edmonton, est devenue, dimanche 13 juillet à Aix-la-Chapelle, la première femme championne du monde de saut d'obstacles. Après avoir déjà été la première femme à se qualifier pour la phase finale de cette épreuve créée en 1953, la Canadienne a réussi quatre parcours sans faute, sur son propre cheval *Mister-T*, puis sur les trois montures de ses concurrents masculins. Comme aux Jeux olympiques de Los Angeles et à la dernière finale de la coupe du monde, l'Américain Conrad Homfeld *(Abdullah)* a dû se contenter de la deuxième place avec 8 points, devant le Britannique Nick Skelton *(Raffles-d'Appolo)*, 10 points.

Moins habitué que ses adversaires à ce genre d'épreuve, où le concurrent doit monter successivement le cheval de ses rivaux, Pierre Durand, qui n'avait pas renversé une seule barre avec *Jappeloup-de-Luze* dans l'épreuve par équipes, où la France avait pris la troisième place, a terminé quatrième et dernier de la finale individuelle avec 32 points. Dans le même temps, l'équipe de France junior (Stéphane Delaveau, Eugénie Legrand, Christophe Roguet et Max Thirouin) est devenue championne d'Europe en Irlande.

CANOÉ-KAYAK

Au pain sec et à l'eau vive

Les préchampionnats du monde de canoë-kayak en eaux vives se sont disputés du 9 au 14 juillet à Bourg-Saint-Maurice (Savoie). En slalom, les Français n'ont remporté qu'une épreuve sur les huit disputées grâce à l'équipe de canoë-biplace, mais en descente de rivière leurs représentants ont fait pagaie basse sur trois des quatre épreuves individuelles. Au-delà des résultats d'une confrontation qui a rassemblé les représentants de vingt nations, les mille échos d'une frustration ont retenti dans les coulisses.

BOURG-SAINT-MAURICE
de notre envoyé spécial

En marge des arabesques des sla*lomeurs et des trajectoires* directes des descendeurs, deux cents bénévoles de la fédération française de canoë-kayak ont quadrillé les berges de l'Isère durant six journées. C'est la première fois dans l'histore de la préparation de championnats du monde (ceux de Bourg-Saint-Maurice se dérouleront du 9 au 19 juillet 1987) qu'un contingent de travailleurs volontaires atteint cette dimension.

Des moyens inhabituels ont été engagés : *sur les 7 millions de* francs de budget couvrant les deux manifestations, 1 300 000 francs ont déjà été dépensés pour cette année. Cet effort est venu s'ajouter à celui des collectivités locales de la haute Tarentaise et du département de la Savoie, ayant œuvré à hauteur de 5 millions de francs pour rénover les installations.

Cette énergie et cet argent ne sont pas simplement utilisés pour satisfaire les 448 concurrents engagés. Les responsables du canoë-kayak français veulent profiter d'un rendez-vos de dimension mondiale pour augmenter la popularité de leur sport.

Une sorte de quête de reconnaissance les anime. C'est même leur obsession : *« Nous obtenons des succès à travers le monde, mais cela ne se sait pas assez »*, dit Daniel Curtil, directeur technique national solidement installé à son poste, puisqu'aussi bien son « règne » couvre la période des dix dernières années, justement celles de l'expansion, le nombre de licenciés étant passé de 8 000 à 43 000. Il s'agit maintenant pour lui, aidé par une équipe de cadres techniques, de passer à la vitesse supérieure, même si parfois la base a du *mal à suivre* ce tourbillon d'idées venues du sommet.

Depuis leur terrain de camping, les adeptes du canoë-kayak ont regardé avec envie la caravane de vedettes du show-business et du petit écran lancées dans le Grand Prix de Raft sur de grosses embarcations bardées de publicité. Cette cohabitation forcée sur l'Isère marquait autant la rencontre de deux mondes que le décalage entre deux *activités dont le seul* dénominateur commun est le bouillonnement des flots

A Bourg-Saint-Maurice, en raison de ce voisinage exubérant, l'eau du sponsoring est montée un peu plus qu'à l'ordinaire à la bouche des *gens* de la pagaie, frustrés à l'image de Gilles Zok, dix fois champion du monde mais complètement inconnu du grand public. *« Parfois je suis jaloux de Platini ou de Prost »*, dit-il avec la plus parfaite franchise.

Quelques rares autocollants apposés sur les coques des frêles esquifs témoignent des tentatives individuelles des athlètes. Une action plus globale s'organise depuis cette année dans ce sens, sous l'impulsion de Thierry Rolando, directeur technique national adjoint chargé d'un secteur nouveau, celui de la promotion. Le canoë-kayak français cherche à se vendre, mais pas au diable de l'argent, encore mal vu dans un milieu acquis à la « philosophie » de la pureté du plein air. Il s'agit pour lui de négocier au mieux une image sans y perdre son âme.

LLIBERT TARAGO.

Les résultats

Athlétisme

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉPREUVES COMBINÉES

Alain Blondel (8 118 points au décathlon) et Liliane Menissier (6 165 points à l'heptathlon) ont remporté les titres de champion de France des épreuves combinées, disputé les 12 et 13 juillet à Athis-Mons.

Automobilisme

GRAND PRIX DE GRANDE-BRETAGNE DE F 1

1. Mansell (Williams-Honda), 315,450 km en 1 h 30 mn 38 s 47 (208,861 km/h) ; 2. Piquet (Williams-Honda), à 5 s 57 ; 3. Prost (McLaren-TAG Porsche), à 1 t.

Championnat du monde des conducteurs. — 1. Mansell (G-B), 47 pts ; 2. Prost (Fr.), 43 ; 3. Senna (Bré.), 36.

Championnat du monde des constructeurs. — 1. Williams-Honda, 75 ; 2. McLaren TAG-Porsche, 60 ; 3. Lotus-Renault, 36 ; 4. Ligier-Renault, 25 ; 5. Ferrari, 13.

Cyclisme

TOUR DE FRANCE
Nantes-Nantes, 61,5 km
(contre la montre)

1. Hinault, 1 h 18 mn 48 s (moy. 46,847 km/h) ; 2. Lemond, à 44 s ; 3. Roche, à 1 mn 1 s.

Nantes-Jaunay-Clan
(Dixième étape)

1. Sarrapio, les 183 km en 4 h 27 mn 16 s (moy. 41,307 km/h) ; 2. Bagot, à 1 s ; 3. Vanderaerden, à 2 mn 42 s.

Classement général. — 1. Pedersen, 39 h 18 mn 58 s ; 2. Pelier, à 1 mn 3 s ; 3. Roche, à 1 mn 5 s.

TOUR FÉMININ
Cerizay-Jaunay-Clan
(Troisième étape)

1. Betsy King (E-U), les 94,4 km en 2 h 32 mn 23 s ; 2. Canins (It.), à 1 s ; 3. Havik (P-B).

Classement général. — 1. Canins (It.), 6 h 31 mn 16 s ; 2. King (E-U), à 22 s ; 3. Havik (P-B), à 26 s.

Tennis

TOURNOI DE GSTAAD
(230 000 dollars)

Demi-finales. — Edberg (Suè.) b. Gunnarsson (Suè.), 6-3, 6-4, ; Stadler (Sui.) b. Sanchez (Esp.), 4-6, 6-4, 6-4.

Finale. — Edberg b. Stadler, 7-5, 4-6, 6-1, 4-6, 6-2.

TOURNOI DE BORDEAUX
(150 000 dollars)

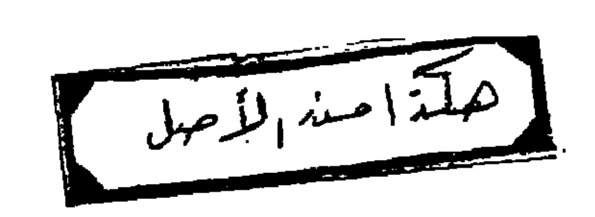
Demi-finales. — Cane (It.) b. Stenlund (Suè.), 6-4, 6-2 ; K. Carlsson (Suè.), b. Agenor (Haï.), 6-3, 4-6, 6-1.

Finale. — Cane (It.) b. Carlsson (Suè.), 6-4, 1-6, 7-5.

TOURNOI FÉMININ DE PEROUSE

Demi-finales. — N. Herreman (Fr.) b. Goles (Youg.), 6-1, 6-2 ; C. Bartos (Hong.) b. L. Garrone (It.), 6-4, 6-4.

Finale. — N. Herreman (Fr.) b. C. Bartos (Hong.), 6-2, 6-4.



Le Monde

ECONOMIE

Le second marché boursier

CONSTITUER un vivier de petites entreprises qui deviendront les grands groupes de demain : c'est à cet ambitieux objectif que répond la création du second marché en France, une institution boursière imitée, une fois de plus, de l'exemple anglo-saxon et qui a fait des émules en Europe. La caractéristique essentielle de ces enceintes réservées de préférence aux petites entreprises qui souhaitent élargir leur actionnariat familial, sans perdre le contrôle de l'affaire et avec un double objectif de notoriété et de renforcement des fonds propres de la société, réside dans la simplification des règles qui les régissent.

Que ce soit à Londres, où fonctionne le Unlisted Securities Market, à Amsterdam, avec le Parallel Market, ou au palais Brongniart, où sont cotées à présent plus de cent cinquante sociétés depuis l'inauguration du second marché, en février 1983, une telle institution offre la possibilité de recueillir l'épargne du public en ne lui proposant que 10 % des actions de l'entreprise, un pourcentage minimum qui peut naturellement être relevé par la suite selon le bon vouloir des dirigeants. Dans le même temps, ceux-ci ne sont tenus qu'à des règles comptables et d'information allégées par rapport à celles de la cote officielle ; un avantage qui risque toutefois de nuire à la crédibilité de la société et des partenaires qui l'accompagnent dans cette démarche (une ou plusieurs banques et une charge d'agent de change) si ces obligations venaient à être par trop assouplies.

Pratiquement tous les grands secteurs de l'activité économique du pays se trouvent représentés à la cote du second marché, et ce succès, qui s'est étendu aux Bourses de province, a suscité l'intérêt d'autres pays européens, enclins à copier — et à adapter — l'exemple français. La Belgique est dotée depuis plusieurs mois d'un second marché, l'Espagne et l'Allemagne fédérale y réfléchissent, et les Bourses suisses veulent également être de la partie.

Un plus pour les régions

Une étude de la COB souligne le succès du second marché créé en février 1983 tout en faisant l'inventaire des problèmes qui restent à régler.

AVEC plus de cent cinquante sociétés introduites depuis trois ans et demi (en comptant, il est vrai, quelques transferts de l'ancien hors-cote spécial), une capitalisation boursière qui est loin d'être négligeable (95 milliards de francs) et un incontestable coup de fouet donné à la plupart des places de province, le second marché, qui a été inauguré officiellement en février 1983 connaît depuis un succès qui ne se dément pas. Sans prétendre rivaliser encore, en termes de « poids financier », avec l'Unlisted Securities Market, le second marché londonien créé deux ans plus tôt et dont il s'est largement inspiré, le second marché français a permis de revitaliser la cote, qui en avait bien besoin depuis la disparition des entreprises nationalisées en 1982. Il a aussi incité les banquiers, experts-comptables, conseils juridiques et financiers, notaires, bref, tous ceux qui sont en contact quotidien avec les entreprises, à parler d'une seule voix pour conseiller à tel dirigeant — à condition que la situation de sa société s'y prête — d'examiner ce moyen de renforcer ses fonds propres sans perdre pour autant le contrôle de son affaire.

Beaucoup a été dit et écrit sur les raisons de cette réussite du second marché, sur les problèmes qui se posent encore à cette toute jeune institution, notamment en matière de procédure d'introduction, mais il était intéressant de connaître le constat que pouvait dresser l'un des organismes qui, avec le concours de la chambre syndicale des agents de change et le Trésor, ont encouragé cette initiative, copiée depuis dans d'autres pays européens, à savoir la Commission des opérations de Bourse ou COB.

Dans un épais document de deux cents pages, qui n'a pas encore été rendu public, la Commission passe en revue les facteurs techniques et économiques qui expliquent le bon déroulement du second marché. En dépit d'un certain nombre d'obstacles qu'elle ne manque pas d'analyser tout en élaborant un catalogue de propositions qui méritent d'être rapportées. Parmi les éléments techniques qui ont contribué au succès, il faut naturellement citer la souplesse des conditions d'accès au second marché, *« le libéralisme des procédures d'admission et la faculté laissée aux intermédiaires de choisir entre différentes modalités d'introduction »*.

Régénérer le tissu économique

Mais l'environnement économique a joué aussi un rôle important. La création de ce second marché *« s'inscrivait dans la mouvance d'un contexte international tendant à ouvrir le marché financier aux entreprises moyennes »*. Dans le même temps, *« la modification sensible du comportement des ménages en matière d'épargne financière »* avec pour conséquence *« l'existence latente d'une offre potentielle de capitaux »* prête à s'investir en partie dans le financement d'un capital à risque a trouvé un allié de poids dans l'effet d'entraînement exercé depuis 1982 par les Bourses étrangères sur Paris, notre place ayant été propulsée à des niveaux inconnus jusque-là.

Il faudrait sans doute ajouter à cette analyse le profond changement culturel intervenu dans l'esprit des Français, pour lesquels les termes d' « argent », de « spéculation » et de « rentabilité » semblent avoir été définitivement sorties de l'armoire à tabous. Cette évolution s'est faite alors que les pouvoirs publics — socialistes — s'employaient à réhabiliter le rôle du chef d'entreprise et vantaient les vertus de la prise de risques. Le résultat a été que les investisseurs potentiels, habitués à découvrir le nom de leurs groupes industriels dans la rubrique nécrologique, au vu de pans entiers de notre économie menacés par le naufrage, ont constaté qu'il existait un secteur de PME vivantes, y compris dans des secteurs réputés difficiles, souvent *leaders* sur leur marché, et susceptibles de régénérer à brève échéance un tissu économique passablement effiloché.

Car c'est là l'une des principales particularités du second marché que met en avant l'étude de la COB. A l'inverse de la cote officielle, et notamment du marché à règlement mensuel (RM) où sont inscrites les principales sociétés *« qui ne reflètent que très imparfaitement l'image du tissu industriel et commercial français en raison du poids relativement important des sociétés holdings de grands groupes et des sociétés de portefeuille dans la capitalisation boursière »*, le second marché offre une grande diversité. A l'exception de quatre sous-secteurs (pétroles et carburants, minerais et métaux, matériel de transport et distribution d'eau et d'air), tous les grands secteurs sont représentés avec un poids proportionnellement plus important pour les sociétés industrielles par rapport à la cote officielle.

Diversité des secteurs mais aussi des tailles. Et la Commission de souligner l'éventail très ouvert des capitalisations boursières (d'une dizaine de millions de francs à 3 milliards), des chiffres d'affaires (avec des montants voisins de ceux des capitalisations déjà mentionnées), des bénéfices annuels s'étageant entre moins de 25 millions de francs pour 70 % des sociétés cotées à plus de 100 millions pour une poignée d'entre elles et, enfin, des effectifs compris entre quelques dizaines de salariés (près d'une vingtaine de firmes ont moins de cinquante employés) à plus de cinq mille salariés pour des groupes tels que Saint-Gobain-Emballage, Calberson, Ortiz...

La seconde particularité de ce nouveau marché, poursuit la COB, *« réside dans le fait qu'il constitue un facteur de régénération et de développement des Bourses régionales »*. Avec, il est vrai, une grande disparité entre Lyon, incontestable numéro un régional, Nancy, Lille et Nantes, qui ont eu un comportement honorable et, à l'inverse, Bordeaux et Marseille, qui *« ont jusqu'à présent peu bénéficié des opportunités de développement offertes par le second marché »*. Le point le plus intéressant a sans doute trait à la capitalisation boursière de ces nouvelles venues qui, dans la plupart des cas, est supérieure à celle des sociétés inscrites à la cote officielle de ces Bourses de province.

Un atout pour les salariés

Au passage, l'étude aborde le rôle joué par les investisseurs institutionnels, les fameux « zinzins ». *« Objet de spéculation, le second marché est devenu un vecteur de spécialisation et de diversification pour les opérateurs, et tout spécialement les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). La grande variété des SICAV et des fonds communs de placement (FCP) permet à certains de ces investisseurs, de taille encore modeste, de se spécialiser sur le second marché. Dans le même temps, ce dernier offre à d'importantes SICAV investies en actions une occasion de diversification intéressante. »* On notera au passage que les dix-huit principales SICAV françaises investies en actions et pour lesquelles les lignes de second marché restent marginales détenaient récemment un portefeuille de valeurs du second marché trois fois plus important que les SICAV spécialisées sur ce marché...

Restent les divers problèmes posés, à commencer par celui des opérations de restructuration interne auxquelles doivent recourir nombre de sociétés avant d'accéder à la Bourse. Dans leur principe, ces opérations posent un problème d'information du public dans la mesure où les comptes existants ne sont généralement pas représentatifs de la nouvelle structure de la société. Cet inconvénient est cependant pallié par le recours, pour la plupart des intermédiaires financiers, à *« des comptes* pro-forma *ou à des comptes intermédiaires suffisamment significatifs »* et fournis par l'entreprise.

SERGE MARTI.

(Lire la suite page 14.)

Vers un « troisième marché »

APROPOS des problèmes liés à l'information des sociétés et à leur contrôle comptable, on sent la COB (Commission des opérations de Bourse) partagée entre le souci de laisser au second marché la souplesse qui a fait son succès et la volonté de protéger les épargnants face à un vide éventuel en matière d'informations essentielles. La Commission estime toutefois nécessaire d'exiger à l'avenir la publication préalable d'un prospectus ou *« note de présentation »* qui ne revêtirait pas son visa (exigé pour les introductions à la cote officielle). Dérivé de l'actuelle plaquette, il devrait comporter *« un contenu minimal d'informations sur l'activité et les états financiers de la société candidate »*. Ce prospectus devrait inclure les extraits les plus utiles des commissaires aux comptes et comporter l'engagement des introducteurs sur l'ensemble de son contenu. Nous ne pouvons que souscrire à ce souhait en constatant la fâcheuse tendance d'un certain nombre de sociétés candidates à confondre dépliant publicitaire haut en couleurs et note d'information, en laissant éventuellement à la banque et à l'agent de change le soin d'apporter les indispensables éléments d'analyse, sous leur seule responsabilité, bien sûr...

A ce sujet, la COB suggère que les intermédiaires financiers introducteurs et les dirigeants de la société candidate apposent leur signature à la fin du prospectus, ce qui traduirait un engagement formel de leur part sur le contenu dudit prospectus. Enfin, postérieurement à l'introduction en Bourse qui ne doit pas inciter *« au non-respect des engagements pris auprès de la COB »*, il paraît nécessaire de demander aux entreprises *« la publication du rapport semestriel d'activité et de résultats »*.

L'ensemble de ces mesures n'aurait qu'une *« faible incidence sur le coût des introductions »*, assure la Commission. *« Notre souci majeur de rester moins cher que Londres »* sera préservé, assure-t-on. Mais, dans le même temps, les auteurs de l'étude rappellent que le second marché, dans sa phase de développement, *« doit correspondre au segment du marché financier pour lequel il a été créé, c'est-à-dire les entreprises de taille moyenne »*. De ce fait, ils préconisent deux mesures susceptibles à la fois de développer le marché dans son ensemble et de recentrer le second marché sur son créneau :

1) Assouplir, pour l'accès à la cote officielle, la règle de diffusion immédiate de 25 % du capital dans le public en le transformant en une exigence d'un montant minimal de *« flottant »* (nombre de titres en circulation) *à déterminer* ;

2) Mettre à l'étude la création éventuelle d'un « troisième marché » réservé aux entreprises de taille plus modeste qui n'osent pas aborder le second marché. Cette troisième structure répondrait *« aux besoins en fonds propres de petites sociétés, d'entreprises de création récente ou d'affaires en cours de restructuration ou en voie de redressement »*. On sait que c'est là la mission que s'est fixée Jean Salwa, l'animateur du Centre d'informations et d'introductions boursières des PME-PMI (CIIB).

Le VRP de Lyon

Louis Thannberger a su hisser sa banque, en trois ans, au premier rang pour les introductions au second marché. Il illustre la revanche du « couponnier » sur « l'homme de crédit ».

« LE second marché ? C'est bien simple ; il s'agit de la plus grande révolution industrielle et financière en France de ces dix dernières années. » Tempérament entier, passionné par ce métier qui l'a fait roi aujourd'hui et qui *« n'intéressait personne il y a seulement quatre ou cinq ans »*. Louis Thannberger est indiscutablement le *« Monsieur second marché »*. Une réputation qui ne lui vaut pas que des amis, lui qui séduit autant qu'il agace depuis qu'il ratisse la moitié est de la France à raison de 50 000 km par an. Simplement pour y dénicher la petite entreprise familiale à fort potentiel de croissance (sans être nécessairement dans un secteur d'activité à la mode et se terminant de préférence en *« ique »*). Susceptible de s'ouvrir au public via la Bourse.

Mais avant d'en arriver là il a dû *« ramer »*. Né à Saint-Louis, à proximité de Mulhouse, *« à trois cents mètres de la frontière suisse et à égale distance de l'Allemagne, ce qui ouvre des horizons »*, il commence sa carrière à dix-sept ans à la BNCI, la Banque nationale pour le commerce et l'industrie qui, alliée au Comptoir national d'escompte de Paris, allait donner naissance à la BNP. La banque, c'était encore (ce l'est de moins en moins) une des rares professions avec la Bourse où l'on pouvait commencer au bas de l'échelle avec de belles perspectives de carrière.

« Thann », comme ce Lyonnais d'adoption n'a pas tardé à être désigné, commence donc par occuper ses journées à découper des coupons d'actions... et à dévorer toutes les publications qui parlent de Bourse, un secteur qui est alors l'un des moins nobles de la banque, laquelle préfère accorder ses faveurs aux hommes de crédit. Un passage dans le réseau des banques populaires lui permet de renforcer ses connaissances et de s'essayer aux conseils boursiers jusqu'à son entrée, en 1970, à la Société lyonnaise de dépôt et de crédit industriel, devenue par la suite la Société lyonnaise de banque. Là, il a la chance de pouvoir participer au fameux rapport sur les fonds propres des entreprises rédigé par Gilles Brac de La Perrière, le futur patron de « la Lyonnaise » qui a beaucoup compté dans le renouveau de la Bourse rhodanienne.

Après le départ de ce dernier pour la Sofaris puis pour la Banque privée de gestion financière (après la nationalisation de la Lyonnaise), Louis Thannberger transmet le dossier à l'actuel président, Jean Carrière. D'entrée de jeu, celui-ci accepte de dire *« banco »* au second marché lyonnais, et sa banque se lance la première sur cette enceinte pour PME en introduisant le 22 juin 1983, quatre mois après l'inauguration officielle du second marché à Paris, la société Smoby.

En l'espace de trois ans, ce fabricant de jouets du Haut-Jura devait être suivi par quinze autres entreprises représentant des secteurs aussi divers que la layette, les chaussures de luxe, le décolletage industriel, le pesage, la papeterie ou encore l'informatique. Au total, cet établissement a introduit à lui seul et avec l'appui d'un agent de change local la moitié des nouvelles sociétés présentées sur la place de Lyon. Un score qui, naturellement, n'a pas fait l'affaire des autres banquiers qui ont eu vite fait de voir dans ce VRP de la Bourse un dangereux concurrent pour leur propre clientèle. C'est que le bougre n'hésite pas à chasser sur les terres d'autrui. *« A l'exception de deux ou trois d'entre elles, les sociétés introduites en Bourse par nos soins n'étaient pas clientes de la Lyonnaise »*, avoue avec une mine gourmande cet ancien « couponnier » devenu directeur des opérations boursières avec, à ses côtés, une équipe d'une demi-douzaine de personnes.

Impact médiatique

Comédien ? Sans doute, et il faut l'avoir vu négocier pied à pied avec le pool introducteur, le jour même de la conférence de presse, pour obtenir à l'arraché un premier prix de cotation qui ne soit pas trop élevé ; histoire d'offrir au titre une belle carrière boursière. Homme de communication ? Assurément. Journaliste frustré, « Thann » voue indiscutablement un culte à tout ce qui a odeur d'encre d'imprimerie ou rapport avec un micro. Il est indéniable que *l'impact médiatique* de la Lyonnaise de banque est bien supérieur (même en tenant compte du fait qu'elle a réalisé 10 % du total des introductions réalisées au second marché de Paris et de province) au poids réel de cet établissement : *« un pour cent du marché national »*. Il est toutefois le plus beau fleuron du groupe CIC qui a bien besoin d'un porte-drapeau de cette nature. Et Louis Thannberger de se prendre déjà à rêver pour cette bonne ville de Lyon *« d'un grand second marché, d'une sorte de vaste Bourse d'acclimatation pour les PME et PMI de toute la France »*. Hors Paris, bien sûr...

S. M.

La chronique de Paul Fabra

Le vote oublié du 16 mars

SI, en ce jour de fête nationale situé pratiquement au milieu de l'année, on me demandait quels sont, de tous les événements qui ont défrayé la chronique depuis le 1er janvier dernier, celui dont l'annonce m'a fait le plus plaisir (ce qui ne veut pas dire qu'il soit, à mes yeux, le plus important ni même le plus significatif) et celui qui fut le plus angoissant, je serais bien embarrassé.

Les nouvelles sont innombrables, et il est bien rare qu'on les accueille sans y participer d'une façon ou d'une autre, hélas pour les déplorer, quelquefois pour s'en réjouir. Encore faudrait-il distinguer entre celles dont on a raison de se féliciter et celles qui sont de fausses bonnes nouvelles. Pour les mauvaises, l'alarme qu'elles suscitent est trop souvent justifiée.

Parmi les sujets qui firent, l'espace de quelques jours, partie de notre actualité, il en est un auquel je ne puis m'empêcher de penser sans éprouver une satisfaction particulière, bien que mêlée d'une pointe de désenchantement, voire d'amertume. Je ne doute pas que beaucoup d'autres ont eu une portée beaucoup plus grande. Pour être classé comme heureux, un événement devrait avoir apporté du bien-être à un nombre aussi grand que possible d'êtres humains. Est-ce parce que les exemples en ce sens n'abondent pas, et que les temps ne se prêtent pas à la joie sans mélange que mon choix risque d'apparaître à la limite de la futilité historique ?

De tous les faits, actions, initiatives, *rencontres, conférences qui ont* rempli l'histoire de ce premier semestre écoulé, la décision politique à laquelle j'ai la faiblesse de me référer avec contentement est, à l'échelle du monde, tout au plus un épisode. Pour tout dire, un épisode qui ne laissera pas de trace puisque la décision dont je parle est négative, de la forme : nous n'approuvons pas que...

Il s'agit d'un certain vote du 16 mars — que mes compatriotes me pardonnent, ce n'est pas aux élections législatives françaises que je fais allusion. Non pas que je considère leur résultat comme nécessaire — mot malheureux. On peut y avoir trouvé des avantages, mais ce n'est pas ici mon sujet, pas plus que les espoirs déçus ou au contraire confirmés des sympathisants de la nouvelle majorité au pouvoir à Paris. C'est à la votation populaire qui eut lieu ce même jour dans les vingt-deux cantons de la Confédération helvétique *que je me réfère*.

A *la majorité de trois contre un*, et avec une participation au scrutin élevée (50,2 %) par *rapport à celle que l'on constate en* Suisse dans la plupart des référendums, les électeurs se sont prononcés contre l'adhésion de leur pays à l'ONU. Si cet événement mérite, me semble-t-il, d'être un 14 juillet rappelé en France, c'est parce que, contrairement aux apparences, il *convient probablement* d'y voir la manifestation d'un réflexe républicain, au sens le plus vrai de ce mot, qui se confond avec son étymologie (*res publica* : chose commune).

On est tellement habitué à juger *les choses du point de vue officiel* que l'on serait tenté de tirer de cette consultation la conclusion contraire. N'y aurait-il pas en Suisse une complaisance innée à l'égard de soi-même ? Sous prétexte de neutralité, n'y cultive-t-on pas la différence avec délectation ?

De là à se représenter les « bourgeois » (terme confédéral signifiant les citoyens) de Fribourg, de Zurich ou de Genève comme un peuple *« satisfait », fier de ses vertus réelles* ou supposées, il n'y a qu'un pas que l'establishment helvétique est le premier à franchir, pour des raisons qu'il n'est pas inutile d'analyser, car on peut craindre qu'elles illustrent à leur manière l'attitude que dans tous les pays les gouvernants ont à l'égard des gouvernés.

Dès 1977, le gouvernement (conseil fédéral) avait fait savoir qu'il était partisan de l'entrée de la Suisse *dans l'ONU, premier pas vers l'adhé*sion aux autres grandes organisations internationales, dont le Fonds *monétaire* et la Banque *mondiale*. A la suite de quoi, le Parlement (conseil national) avait à son tour émis un avis favorable. Il ne restait plus qu'à convaincre celui qu'on appelle « là-bas » (*y règnent en effet des pratiques* politiques bien éloignées des nôtres) le souverain, à *savoir le peuple*, avec d'autant plus de respect véritable ou feint que c'est lui qui a effectivement le dernier mot.

Seulement voilà, le peuple n'est pas bien au courant. Pour tout dire, il est, dans ses couches profondes, *quelque peu attardé*. Qu'on se rapporte aux commentaires du lendemain de l'élection. On y faisait lourdement remarquer que les pourcentages les plus élevés de « non » émanaient des régions de montagne. Toutes les idées reçues de l'homme moderne étaient prêtes à se mobiliser. Après la déception due au résultat, le mépris pour ceux qui en *était* les auteurs.

POURTANT, *la démocratie est* une idée simple et admirable que le souverain pratique naturellement. L'argument habituel de la condescendance butait vite, en l'occurrence, sur les faits incontournables. O, stupeur ! les grandes villes avaient aussi exprimé, de la façon la plus nette, leur refus. A Genève, l'internationale, la proportion des « non » atteignait 70 %.

La patiente campagne d'explica*tion entreprise par les partis et une* large de l'intelligentsia avait donc complètement échoué. Tout se passe comme si l'électeur qui n'est « moyen » qu'aux yeux des statisticiens et des politiciens compteur des *votes avait ramené la question qu'on* lui posait à l'essentiel : l'étau du monde et le rôle qu'y joue l'ONU *justifient-ils que la Suisse répudie* son interprétation traditionnelle de la *neutralité qui* lui interdit de participer directement, et à part entière, à une organisation comme les Nations unies ?

Le moins qu'on puisse dire est que l'évolution à laquelle on assiste depuis une bonne quinzaine d'années — le débat est ouvert en Suisse depuis la fin des années 60 — montre à l'envi que ni la paix, ni la prospérité, ni l'ordre national ne dépendent dans aucun domaine des institutions nominalement chargées d'en assurer le maintien.

Nul doute que la non-participation suisse aux institutions internationales prive plusieurs centaines de fonctionnaires de ce pays d'agréables postes à l'étranger qui permettent aux plus doués de se faire valoir. Mais est-ce la meilleure façon de servir la communauté internationale ? Pour ne citer qu'un seul exemple, la Suisse *n'a-t-elle pas apporté à ce qui reste* d'ordre monétaire international une contribution précieuse en restant le *pays le moins inflationniste* et le moins contrôlé du monde ? La stabilité du franc suisse importe plus aux autres pays que l'adhésion de la Suisse au Fonds monétaire.

Quant à l'événement le plus *angoissant des derniers six mois*, n'en parlons pas un jour consacré à la fête. Il en sera question dans une *prochaine chronique*.

LE SECOND MARCHÉ BOURSIER

Un plus pour les régions

(Suite de la page 13.)

A propos du déséquilibre traditionnel constaté lors des introductions au second marché, les spécialistes de la tour Mirabeau rappellent que les autorités du marché ont eu recours à trois procédures permettant de tempérer la demande excessive de titres : le changement de procédure d'introduction avec relèvement du prix d'offre ; le blocage préalable des capitaux correspondant aux ordres transmis, et, enfin, la limitation de la demande pour chaque donneur d'ordres à un nombre limité de titres. *« Ces mesures, qui ont parfois été utilisées simultanément, paraissent, dans quelques cas, avoir été favorables. Elles n'ont cependant pu résoudre tous les problèmes, en partie à cause de leur inobservation par les investisseurs. Le blocage de fonds en particulier n'a pas été respecté avec toute la rigueur souhaitable, sans doute en raison de l'absence d'instructions claires et précises en ce domaine »*, constate la COB.

Celle-ci préconise le renforcement de mesures déjà adoptées, à savoir la limitation des titres demandés par les donneurs d'ordres et le blocage des fonds. En ce qui concerne les techniques d'introduction proprement dites, la COB estime qu'il devrait être exclu de servir, en cas de mise en vente, des tranches d'ordre dans une fourchette trop étroite (inférieure à 20 %), tout en estimant souhaitable de fixer des *« taux de réponse minima »* (par exemple de 10 % pour les procédures ordinaires, de 10 % également pour les mises en vente et de 5 % pour les offres publiques de vente).

De cette volumineuse étude de la COB sur le second marché, qui ne saurait être exhaustive, on retiendra l'absence de toute allusion à l'intérêt qu'il peut représenter pour les salariés d'une entreprise qui souhaitent prendre une *participation au capital*.

« Avant la création du second marché, les salariés étaient piégés, car rien n'était prévu pour rendre liquides leurs investissements et surtout pour déterminer sur quelles bases les valoriser », rappellent opportunément Jean-François Daigne et Xavier Joly dans un ouvrage consacré à cette nouvelle enceinte boursière pour PME (1). *« Bon nombre d'entreprises introduites sur le second marché ont su profiter de cet avantage pour élargir l'actionnariat aux cadres, voire à l'ensemble des salariés. »* Notamment grâce aux dispositions remaniées telles que les *stock options* ou « plans d'options sur titres ».

Nombreuses sont également les sociétés qui offrent à leur personnel la possibilité de souscrire à des augmentations de capital.

Autant de formules qui se trouvent facilitées par le second marché, lequel permet aussi, par exemple, une opération de « reprise d'une entreprise par ses salariés » (RES), version francisée du *Leverage Management Buy Out* (LMBO) anglo-saxon. C'est là un bon moyen de ne pas oublier que la trilogie du succès pour une entreprise est souvent la suivante : un marché, un produit et... des hommes.

SERGE MARTI.

(1) *Le Second Marché. Un atout pour l'entreprise*, par Jean-François Daigne et Xavier Joly, 260 p. Éditions d'Organisation - Editions hommes et techniques, 5, rue Rousselet, 75007 Paris.

● *Rectificatif.* — Deux coquilles ont obscurci la compréhension de notre article « La revanche du marché », publié dans « le Monde Economie » du 8 juillet. Dans le premier paragraphe, il fallait lire : *« Stabiliser les prix des matières premières : cette préoccupation séculaire des producteurs (et non des prix des matières premières) a pris sa forme la plus avancée lors de la quatrième session de la CNUCED à Nairobi (Kenya) en 1976. »* Dans le dernier paragraphe, il fallait lire que le commerce mondial des matières premières non énergétiques en terme d'exportations représentait 314 milliards de dollars en 1984 (et non 314 dollars...).

BIBLIOGRAPHIE

« ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE »

La revanche des énergies fossiles

On les avait trop vite enterrées. Treize ans après le premier choc pétrolier, *il faut se faire une raison* : les énergies fossiles — pétrole, gaz et charbon — demeurent de très loin les énergies dominantes de cette fin de siècle, et le resteront au moins jusqu'au début du prochain. C'est l'une des principales leçons du manuel *Economie de l'énergie* que *viennent de publier les professeurs* Jean-Marie Chevalier, Philippe Barbet et Laurent Benzoni (1).

A eux seuls, pétrole, gaz et charbon fournissent encore aujourd'hui près de 90 % des besoins énergétiques mondiaux. L'électricité hydraulique ne dépasse pas 6,8 %, le nucléaire 3,4 %. Quant aux énergies dites « nouvelles » (solaire, éolienne, biomasse, etc.), leur contribution reste tout à fait négligeable, en dépit d'un capital de sympathie certain.

D'ici à la fin du siècle, quels que soient les crises politiques, les *dérives de coût, les progrès ou* les revers techniques susceptibles d'influencer le marché de l'énergie, ce partage ne devrait pas être fondamentalement modifié. Le nucléaire est en crise, les énergies nouvelles aussi. Le charbon continue de progresser lentement grâce à ses réserves énormes et à un avantage de coût durable. La part des hydrocarbures restera donc majoritaire en *dépit de l'érosion continue* de leur marché. Les incertitudes sont, certes, considérables, mais *« elles ne paraissent pas devoir remettre en cause la domination durable du pétrole, du gaz et du charbon »*, estiment les auteurs.

Evidence ? Facile à dire. L'histoire des énergies, à laquelle le *manuel consacre un chapitre original*, procède par bonds, par *« ruptures brusques de courte période échappant à tout schéma logique »*. Les mutations lourdes de long terme, qui finissent par s'imposer, ne sont pas aisées à discerner. La scène énergétique mondiale est le théâtre d'affrontements incessants entre les Etats producteurs, les compagnies et les pays consommateurs. Tous tentent d'imposer leur logique. Mais si l'un y parvient, *« il se trouve immédiatement confronté aux stratégies de contre-offensive des deux autres »*. Sur ces marchés, qui tiennent *« de la guerre et du jeu »*, les équilibres demeurent donc *« fragiles, temporaires et instables »*.

Outre son style limpide, exceptionnel pour un manuel universitaire, l'un des principaux mérites du livre de MM. Chevalier, Barbet et Benzoni consiste précisément à remettre les choses en place, en s'appuyant sur les tendances de fond, les vérités de base souvent oubliées, sans se laisser emporter par les modes qui, régulièrement, s'imposent au secteur énergétique, au gré des évolutions capricieuses des prix, des marchés ou des techniques.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) *Economie de l'énergie*, par Jean-Marie Chevalier, Philippe Barbet et Laurent Benzoni, 1986. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, et Dalloz, 198 F.

Une aubaine pour l'agro-alimentaire

Objet d'OPA à répétitions sur les grandes places financières, le secteur agro-alimentaire suscite aussi beaucoup de convoitises en France.

« NOUS nous sommes mis un superpatron au-dessus de la tête », lance Serge Pasquier, PDG de Brioche Pasquier, leader français de la viennoiserie, lorsqu'il évoque l'entrée de sa société au second marché de Nantes, en juin 1985. Cette réflexion *en forme de* boutade ne doit pas tromper : en accédant à la cote, l'entreprise familiale des frères Pasquier, créée en 1974 (160 millions de francs de chiffre d'affaires en 1985), n'a pas voulu aliéner une part de son autonomie. *« Nous avons au contraire acquis des libertés fondamentales*, explique Serge Pasquier, *qui bénéficient tant aux dirigeants qu'à nos deux cent cinquante salariés. »* Le second marché, instrument d'émancipation des sociétés familiales en quête d'argent frais ? C'est un credo que l'on défend volontiers chez Pasquier. Premier atout de la formule : l'indépendance. *« Nous préférons un actionnariat éparpillé plutôt qu'un seul partenaire ou un banquier »*, insiste Serge Pasquier. Avec seulement *10,6 %* du capital en circulation, les cinq fils du boulanger des Cerqueux de Maulévrier (Maine-et-Loire) peuvent rester sereins. Ce n'est pas demain qu'un concurrent mis en appétit par la brioche mettra, à leur place, la main à la pâte. D'autant qu'avant l'introduction une société holding destinée à protéger l'outil de travail a été mise sur pied par les dirigeants de Pasquier.

Leur souci d'asseoir leur notoriété en se forgeant une image forte a de surcroît trouvé un bon écho autour de la corbeille nantaise. *« En terme de réputation, s'installer sur la place régionale où nous sommes implantés est beaucoup plus payant que d'aller à Paris »*, notait récemment Serge Pasquier, à l'occasion d'un colloque de la revue *Agro-Industrie* sur l'agro-alimentaire et la Bourse. En contrepartie, soulignait-il, *« nous avons une obligation de performance, de transparence et d'information vis-à-vis de nos actionnaires »*. Et de conclure simplement : *« Nous sommes des gens de la campagne, et il n'est pas question pour nous de donner notre parole en l'air... »*

Si la brioche est chez Pasquier une affaire de famille, la parentèle s'étend, par les liens que suscite l'entrée en Bourse, à l'ensemble du personnel. *« L'accès au second marché a valorisé les salariés, qui détiennent 23 % du capital*, précise Serge Pasquier, *et l'actionnariat ouvrier est plus fidèle que l'actionnariat cadres »*, ces derniers résistant plus difficilement à l'appel de la plus-value.

Les Grands Moulins de Paris

Faire participer les salariés, c'est aussi une volonté des Grands Moulins de Paris (GMP), premier meunier français, dont la filiale Vie de France est cotée à New-York (Over the Counter, le hors-cote local) et entrera peut-être (le projet est actuellement suspendu) au second marché parisien. *« Dans notre société familiale, la Bourse est une façon d'intéresser les belles-sœurs »*, indique non sans humour M. Jean-Louis Vilgrain, PDG des Grands Moulins. *« Permettre à l'entreprise d'accroître son capital, d'absorber des affaires par distribution de nos titres en échange de la société acquise »*, telles sont, d'après M. Vilgrain, les possibilités qu'offre notamment la corbeille.

« Mais attention, précise-t-il d'emblée, *il est nécessaire de maîtriser la géographie de son capital. Sinon, une entreprise est toujours un objectif pour une autre entreprise. Et dans la perspective d'une OPA, tout investissement se transforme en spéculation. »* Si le second marché confère une certaine protection (l'émission de 10 % du capital suffit pour y accéder), ce n'est pas le cas de tous les autres compartiments de la Bourse, et notamment du marché à règlement mensuel, où la proportion exigée est de 25 %. Or l'agro-alimentaire a été ces derniers temps le lieu de prises de contrôle spectaculaires, aux Etats-Unis et en France (rachat de Générale Biscuit par BSN). Pour un groupe de l'importance des GMP (3,9 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1985), l'éclatement du capital peut faire entrer le loup dans la bergerie familiale. *« J'ai un concurrent international qui cherche à me prendre ce que j'ai ; je dois donc protéger mes actifs »*, avouait récemment M. Vilgrain, au colloque d'*Agro-Industrie*. Mais en même temps qu'il mettait l'accent sur les dangers de ces règles du jeu capitaliste, dès lors qu'elles peuvent lui nuire, il se disait toutefois prêt à acquérir d'autres affaires sur les marchés internationaux. Vérité ici...

Dans ce contexte, le second marché apparaît comme la quadrature du cercle, ou le moindre mal, pour nombre de sociétés agro-alimentaires, souvent familiales, qui veulent échapper à l'œil du banquier ou du partenaire unique, et à la main de l'acquéreur « gourmand ». Si un apport de capitaux nouveaux doit conditionner leur croissance, cette issue permet une ouverture réelle, mais contrôlée, sur les capitaux extérieurs. Une manière de récolter le bon grain, sans hériter de l'ivraie.

ERIC FOTTORINO.

mars

URSIER

ine pour l'agro-alimenta

Objet d'OPA à répétitions sur les grandes places financières, le secteur agro-alimentaire suscite aussi beaucoup de convoitises en France.

REPÈRES

Prix

Majoration de 2 % le 15 juillet pour les médicaments remboursables

Les prix des médicaments remboursés par la Sécurité sociale seront augmentés de 2 % en moyenne à compter du mardi 15 juillet. Cette majoration a été officialisée par un arrêté ministériel paru le samedi 12 juillet dans le *Bulletin officiel du service des prix*. Elle avait été annoncée, le 29 mai dernier, en même temps que la libération des tarifs des médicaments non remboursés.

Inflation

Légère reprise dans l'OCDE

La hausse des prix dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) a atteint 0,3 % en mai, après – 0,1 % en mars et 0,1 % en avril.

Sur douze mois, la hausse des prix est de 2,6 %, la RFA étant la seule à enregistrer une baisse (– 0,2 % en un an). Le Luxembourg (0,4 %), les Pays-Bas (0,5 %), la Suisse (0,7 %), la Belgique et le Japon (1,1 %), et les Etats-Unis (1,6 %) sont parmi les pays les moins inflationnistes. La France se classe neuvième avec 2,3 % de hausse de prix sur un an (de mai 1985 à mai 1986).

Taux d'intérêt

M. Baker se plaint de la RFA et du Japon

Le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, s'est plaint, le dimanche 13 juillet, du manque de solidarité des pays industrialisés, et particulièrement du Japon et de la RFA, devant le ralentissement économique. C'est ainsi, estime-t-il, que la croissance américaine devrait être inférieure aux prévisions, d'où le reproche fait au Japon et à la RFA pour leur refus de suivre la décision américaine de baisse du taux d'escompte.

M. Nakasone, le premier ministre japonais, a, en revanche, approuvé la décision de la Banque du Japon de ne pas réduire son taux d'escompte, rappelant que celui-ci s'élevait à 3,5 % après trois baisses d'un demi-point depuis le début de l'année.

CONJONCTURE

Le collectif budgétaire au *Journal officiel*

Retour à l'anonymat sur l'or

Le *Journal officiel* du 12 juillet publie la loi de finances rectificative pour 1986, qui rend immédiatement applicables un certain nombre de dispositions.

Les avoirs irrégulièrement détenus à l'étranger et rapatriés en France avant le 1er janvier 1987 seront considérés comme étant en situation régulière, sous réserve de l'acquittement d'une taxe libératoire anonyme de 10 %.

Le délai laissé à l'administration fiscale pour ses contrôles est ramené de quatre à trois ans, et le délai de contrôle pour les cotisations de Sécurité sociale est ramené de cinq à trois ans. Cet article découle d'un amendement présenté par M. Valéry Giscard d'Estaing.

L'anonymat sur les transactions sur l'or est rétabli et les transactions peuvent être effectuées par tous moyens de paiement. L'obligation de paiement par chèque pour tout achat supérieur à 10 000 F est supprimée.

Est supprimé également l'impôt sur les grandes fortunes qui avait été constitué à partir de janvier 1982. L'impôt sur les sociétés passe de 50 % à 45 % quelle que soit l'affectation des bénéfices (le gouvernement précédent réservait cet avantage aux seuls bénéfices réinvestis). Cette baisse est applicable à tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 1986.

Les abattements sur les revenus d'action (3 000 F) et d'obligations (5 000 F) sont remplacés par un abattement unique de 5 000 F pour les personnes seules (8 000 F au-dessus de soixante-cinq ans) et de 10 000 F pour les couples mariés.

M. Méhaignerie annonce la suppression du Fonds spécial des grands travaux

Au Forum de Radio Monte-Carlo, le 13 juillet, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, a déclaré : *« Le Fonds spécial des grands travaux (FSGT) va être supprimé parce que le gouvernement ne peut pas augmenter de 4 centimes le prix du litre d'essence tous les ans. Mais le Fonds va être totalement repris dans le budget de 1987. Et en ce qui concerne les routes (parce que c'est un élément important de l'avenir), je peux vous rassurer tout de suite : le budget 1987 sera pour les routes un « bon budget ». Et, par là-même, aussi un budget qui renforce la sécurité des Français, car nous ne pouvons pas continuer à avoir chaque année six mille morts sur les routes. »*

A propos du logement (le projet de loi doit être examiné cette semaine à l'Assemblée nationale), M. Méhaignerie a précisé qu'il ne voulait être, *« ni le ministre des locataires, ni celui des propriétaires, mais celui du logement des Français et celui de l'emploi et de la relance du bâtiment... Le gouvernement ne peut accepter une nouvelle chute, prévue, de 45 000 emplois dans le bâtiment dans les quinze prochains mois. Si vous multipliez ce chiffre par le coût pour le budget d'un homme au chômage (53 000 F), vous atteignez presque 2,5 milliards. C'est cette somme que nousavons décidé d'engager par anticipation pour stopper la dégradation »*.

[Créé en août 1982, le Fonds spécial des grands travaux (FSGT), géré par la Caisse des dépôts et placé sous la tutelle de fait de la rue de Rivoli, a permis, en cinq tranches successives d'emprunts, d'apporter 24 milliards de francs aux secteurs des transports, du logement, des travaux publics et des économies d'énergie. Ces sommes sont amorties par une taxe de caractère fiscal, qui est en quelque sorte un droit additionnel à la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes avait émis des critiques sur le FSGT, dénonçant la *confusion croissante entre les actions du Fonds et celles du budget général de l'Etat »*. Sans prendre parti sur ces querelles d'écoles relevant de l'orthodoxie budgétaire, les professionnels en général ont apprécié le FSGT, parce que les sommes qu'il permettait d'injecter dans l'économie compensaient, *grosso modo*, les désengagements budgétaires de l'Etat. Ainsi, selon M. Jean-Louis Giral, président de la fédération nationale des travaux publics, *« en 1986, le FSGT représente près de 40 % des moyens de paiement globaux de l'Etat »*. Le président de la FNTP a lancé l'idée d'un grand emprunt *« qui pourrait être, par exemple, gagé sur les recettes provenant de la cession des entreprises dans le cadre de la privatisation »*.]

CHANGES

Dollar : la reprise se poursuit ↑

Amorcée à la fin de la semaine écoulée, la reprise du dollar s'est poursuivie à faible allure, le lundi 14 juillet, sur toutes les grandes places financières internationales. Le billet vert a valu 1,79 FS à Zurich (contre 1,7810 FS vendredi), 2,1885 DM à Francfort (contre 2,1810 DM) et 161,75 yens à Tokyo (contre 160,90 yens).

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 3 juillet
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	422 159
dont :	
Or	200 047
Disponibilités à vue à l'étranger	138 352
ECU	66 118
Avances au Fonds de stabilisation des changes	17 641
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	33 556
dont :	
Concours au Trésor public	25 640
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	139 397
dont :	
Effets escomptés	78 123
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	61 162
5) DIVERS	12 077
Total	668 354

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	214 165
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	13 114
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	33 686
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	99 983
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	52 814
5) ECU A LIVRER AU FECOM	64 074
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	230 215
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 129
8) DIVERS	9 983
Total	668 354

AFFAIRES

Une lettre de M. Gattaz aux patrons

« Il faudra adapter nos organisations à la nouvelle économie de libertés... »

M. Gattaz a adressé le 11 juillet aux quelque cinq cent cinquante personnes qui composent l'assemblée générale du CNPF une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« J'espère que ceux d'entre vous qui ont si chaleureusement insisté auprès de moi, depuis longtemps, pour que je sollicite le renouvellement de mon mandat de président ne m'en voudront pas trop.

» J'ai en effet décidé de ne pas solliciter ce renouvellement lors de l'assemblée générale du 16 décembre prochain.

» Ne voyez pas là, de ma part, une manifestation de désintérêt pour cette cause passionnante que je défends avec l'énergie que vous savez, non seulement depuis cinq ans à la tête du CNPF, mais depuis près de vingt ans dans d'autres fonctions. Je suis et je resterai toujours un défenseur inébranlable et un promoteur enthousiaste de l'entreprise, quels que soient sa taille et son domaine d'activité. (...)

» Je crois qu'ensemble, grâce à l'unité patronale que nous avons su maintenir, nous avons sauvé l'essentiel. Nous avons sauvegardé la cohésion même à l'époque des nationalisations. Et, dans le même temps, nous avons pu réhabiliter l'entreprise, non seulement auprès des pouvoirs publics, mais aussi auprès des salariés de nos entreprises et également auprès de tous les Français, qui, aujourd'hui, admettent son rôle déterminant dans le progrès économique comme dans le progrès social.

» Nous avons, le 16 décembre 1982, à Villepinte, rassemblé vingt-cinq mille chefs d'entreprise de toutes tailles et de toutes activités, dans la grande manifestation des « Etats généraux des entreprises au service de la nation » qui restera, je crois, un symbole d'unité, de force et de responsabilité. »

« Odieuse taxe professionnelle »

« Nous avons pu, ensemble, faire admettre qu'il fallait plafonner les charges des entreprises. C'est ainsi que, progressivement, nous avons pu faire prendre par le budget de l'Etat une part importante de l'odieuse taxe professionnelle (21 milliards en 1985 sur un total de 81 milliards).

» Nous avons pu également, et de façon moins spectaculaire, faire atténuer sensiblement de nombreux projets gravement préjudiciables aux entreprises.

» Nous avons obtenu l'allègement de certaines contraintes sociales devenues intolérables, tout en maintenant le dialogue avec les syndicats, mais en ramenant, le plus souvent, la négociation au niveau des branches professionnelles et, partout où c'est possible, au niveau de l'entreprise elle-même. C'est ainsi que plus de cinq mille accords d'entreprise ont été signés en 1985, en augmentation de 34 % sur 1984.

» Nous avons ainsi démontré qu'il n'y a pas de social que de syndical, et que la participation active de tous à l'intérieur de l'entreprise est bien le sens historique de l'évolution sociale.

» J'ai imposé au CNPF une attitude transpolitique (le parti de l'entreprise) que je maintiens encore aujourd'hui et sur laquelle je ne transigerai pas jusqu'à la fin de mon mandat. (...)

» Ne croyez surtout pas que je puisse me désintéresser de l'avenir du CNPF que je ne veux pas laisser en déshérence.

» Je souhaite, pour l'instant, que la prochaine assemblée générale puisse élire un chef d'entreprise désintéressé, qui connaisse la responsabilité d'un compte d'exploitation et l'animation des hommes, et autour duquel se maintiendra fermement l'unité du monde patronal.

» Ce choix devra prendre en compte le rôle nouveau du CNPF et de nos organisations, un rôle qui évoluera encore sans être pour autant diminué. Nos homologues japonais ou américains ne négocient ni les prix avec l'administration ni les conditions de travail avec les syndicats, et pourtant leur rôle est important. Il faudra donc adapter les activités de nos organisations à la nouvelle économie de libertés, et une grande réflexion de nos différentes instances sera nécessaire pour conduire avec succès cette mutation.

» Contrairement à certains observateurs, je pense que pour le CNPF les problèmes fiscaux, financiers, juridiques et internationaux des entreprises prendront une importance croissante, ainsi que les « progrès du management » que nous avons décidé de promouvoir, alors que les négociations sociales pourront redescendre le plus souvent au niveau des professions et même des entreprises.

» Les prochaines Assises du quarantenaire du CNPF, du 30 septembre prochain, au Zénith de La Villette, sur le thème « Jeunesse et Entreprises », seront une occasion de démontrer à nouveau l'unité inébranlable entre fédérations professionnelles, unions patronales interprofessionnelles et entreprises elles-mêmes.

» Sachez que la navire CNPF sera piloté de main ferme jusqu'à notre prochain port le 16 décembre, quels que soient le écueils de parcours parfois inamicalement posés, et que votre soutien permanent et chaleureux a été pour moi un immense encouragement à remplir cette mission difficile (...). »

AGRICULTURE

Des milliers d'hectares de pieds arrachés

Quand le vignoble corse prend le maquis...

BASTIA
de notre correspondant

Le vignoble corse est mis à l'encan, réduit à la portion congrue, transformé en peau de chagrin, grignoté par le maquis. Il a fallu à peine une décennie pour que *« la monoculture coloniale de la vigne »*, dénoncée par les autonomistes, fonde comme neige au soleil.

Des 32 000 hectares de 1976, il n'en reste plus que 11 000 aujourd'hui. L'arrachage massif, subventionné par la CEE, est passé par-là. Et le mouvement est loin d'être arrêté. Depuis 1977, on arrache, en Corse, entre 1 000 et 2 000 hectares par an. Une vitesse de croisière qui s'est soudainement emballée en 1985. *« On a senti naître*, note M. Jean-Pierre Doutre, délégué régional de l'Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS), *une véritable psychose de l'arrachage avec la modification des règlements européens et l'augmentation des primes, qui varient aujourd'hui entre 38 000 et 49 000 F à l'hectare. »*

Depuis les vendanges de 1985, c'est la flambée : quatre cents dossiers déposés pour 5 300 hectares dont 3 500 effectivement arrachés, soit 25 % du total national. Si ce phénomène se poursuit, la Corse reviendra à la situation d'avant l'arrivée des rapatriés d'Algérie : 8 000 hectares de vigne, comme en 1961.

La production, elle, a chuté de moitié. Elle est désormais en dessous de la barre du million d'hectolitres. Et, bien sûr, l'effet multiplicateur de l'arrachage joue à plein : en février dernier, au cœur viticole de l'île, dans la région d'Aléria et de Ghisonacchia, deux cents cinquante-huit employés viticoles ont été licenciés pour raison économique. Certaines caves ou coopératives voient fondre le nombre de leurs apporteurs alors que les frais fixes augmentent. La Corse est-elle encore une région viticole ? L'ONIVINS lui-même s'interroge désormais sur l'opportunité de conserver un délégué régional.

L'arrachage a d'abord touché les côteaux et leurs vignobles d'appellation, comme Figari ou Patrimonio. Mais, désormais, le phénomène est général et la plaine est atteinte. Cette situation marque surtout la fin d'une époque, celle des rapatriés. *« Les baux emphytéotiques de vingt-cinq ans se terminent*, explique M. Yvon Nassier, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Haute-Corse, *les plantations sont vieilles, inadaptées, les propriétaires veulent solder leurs dettes* (1) *et prendre leur retraite. Je crains le moment où l'on pourra suivre un étrange chemin de croix, celui des caves vides, obsolètes, abandonnées. »*

> ***Il y avait 32 000 hectares de vigne en Corse en 1976. Il n'en reste plus que 11 000, soit à peine plus qu'à l'arrivée des rapatriés d'Algérie. Les exploitants qui subsistent s'organisent.***

Ce désengagement provoque certaines manipulations. Ainsi, pour toucher des primes plus importantes, certains propriétaires jouent sur les résultats de récoltes. Pour des raisons fiscales, on saucissonne les propriétés, comme en Casinca où se négocient des reprises de domaines. Là, les propriétaires exigent plus de 50 % du produit de la prime d'arrachage.

Voilà pour le pôle noir. Mais dans ce climat déprimé, les tentatives de renouveau existent aussi. Avec, d'abord, une politique embryonnaire de replantations : 500 hectares en trois ans (on en espère 6 000 en 1990). Les agriculteurs tentés par le kiwi, le pruneau d'Agen ou le colza sont-ils sensibles à l'argument de M. Nassier qui professe que *« la meilleure reconversion à la vigne, c'est la vigne »* ? Une subvention à la restructuration (35 000 francs l'hectare) est déjà accordée, mais on attend toujours un bonus de 15 000 francs que M. Guillaume, le ministre de l'agriculture, ne peut encore confirmer, économies budgétaires obligent.

Les viticulteurs qui n'ont pas baissé les bras se classent désormais schématiquement en deux catégories : ceux qui veulent adapter le marché aux vins corses et ceux qui acceptent d'adapter les vins corses au marché. Entre les deux, bien sûr, toute une gradation de situations et d'intérêts existe. L'exemple « pur » du premier cas de figure, c'est UVA Corsa : une quarantaine de vignerons qui produisent des vins d'appellation contrôlée (35 000 hectolitres) ont constitué une association pour vendre en comun leurs différentes appellations « village », connues, comme le patrimonio ou les côteaux d'Ajaccio.

Un crime de lèse-Bacchus

Ils misent sur la nouvelle image de marque des vins corses, un encépagement traditionnel comme le niellucciu – identique au sangiovèse italien, un des cépages du chianti – ou le vermentino, un raisin blanc, connu aussi en Espagne et au Portugal. Mais pénétrer le marché national et international déjà fort encombré ne va pas de soi, surtout avec des productions très typées et chères mais réduites. D'où un effort de commercialisation avec la création d'une société d'intérêt collectif agricole (SICA) qui doit naître avant les prochaines vendanges.

L'autre expérience, radicalement différente, est celle de l'Union des vignerons associés du Levant (UVAL) implantée en Marana, près de Bastia. Là, point d'état d'âme à propos des « cépages nobles » et des autres. La stratégie de l'UVAL est d'enjamber, en quelque sorte le marché national et de se tourner vers les Etats-Unis avec un produit adapté au marché, un vin blanc à base de chardonnay dont on fait les bourgogne. Entreprise étonnante et doublement iconoclaste pour les détracteurs de l'UVAL : d'abord parce que le chardonnay n'a rien à voir avec les cépages corses traditionnels. Ensuite, parce que la technique utilisée, le surgreffage, remet en cause les techniques connues et éprouvées par les professionnels. Le surgreffage permet en effet d'obtenir en deux ans ce qu'une plantation normale accorde en quatre ou cinq ans. Actuellement, 110 hectares de chardonnay sont en production, dont 45 hectares surgreffés cet hiver. Le but fixé est de 400 hectares. Le chardonnay, qui n'est pas classé en AOC, rapporte pourtant deux fois et demie plus que les appellations.

M. Antoine Arena, un jeune viticulteur de Patrimonio, membre d'UVA Corsa, n'apprécie visiblement pas la stratégie de l'UVAL et ses surgreffages, d'autant qu'une pomme de discorde symbolique vient accroître le contentieux : le chardonnay est exporté aux Etats-Unis sous l'étiquette Saint-Florent. Saint-Florent, le port de Patrimonio, saint des saints du vignoble traditionnel, un crime de lèse-Bacchus que M. Mazoyer, conciliant, veut réparer en orthographiant la marque « Saint-Florant ». L'honneur serait sauf.

Au-delà de ces péripéties, l'avenir de ce qui reste du vignoble corse se joue dans les cinq prochaines années. Les choix d'UVA Corsa ou de l'UVAL, antagonistes dans la philosophie et les méthodes – mais sans véritables connotations politiques, – se rejoignent dans cette finalité que le vignoble corse ne sombre pas corps et biens.

DOMINIQUE ANTONI.

(1) 270 millions de francs d'impayés au Crédit agricole pour 3 000 exploitants, dont 700 ont en charge la moitié de la dette.

SOCIAL

Le « trou » de la caisse de retraite des collectivités locales

Une débudgétisation imprudente va hâter un déficit déjà programmé.

Le syndrome de Carrefour du développement sévit décidément cette fois sur la Caisse de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Poussé par les élus locaux (certains avaient aussi soulevé le problème lors du débat parlementaire sur le collectif budgétaire 1986) et le président de la CNRACL, légitimement préoccupé, M. Bernard Bosson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, s'est inquiété la semaine dernière de l'équilibre financier de cette caisse, à la suite de la *« surcompensation »* introduite par la loi de finances pour 1986 : ce mécanisme coûtera à la CNRACL 4 milliards de francs en 1986, après une ponction de 3,5 milliards au titre de 1985. Du coup, certains, avec un zèle de néophytes, n'ont pas hésité à parler de *« véritable hold-up »* sur la CNRACL.

L'affaire, pourtant, n'est pas nouvelle : *le Monde*, le premier, l'avait signalée le... 3 septembre 1985. Calculée sur une *« retraite moyenne »* théorique, cette compensation entre les *« régimes spéciaux »* de retraite, réduit les charges du budget de l'Etat au détriment de la CNRACL (*le Monde* du 11 janvier 1986).

Conséquence : dès 1987, la caisse va entrer « dans le rouge ». Pour rétablir son équilibre, elle devrait augmenter les cotisations de 11 points au 1er janvier 1987 (1) et encore de 2,5 points en 1988 et 1989. Selon les calculs faits à la demande du président de la caisse, M. André Petit, maire (UDF) d'Eaubonne (Val-d'Oise), cela coûterait en 1987 environ un million de francs à la ville de Vitré (maire : M. Méhaignerie, ministre de l'équipement et du logement), 7 millions à celle de Nevers (maire : M. Pierre Bérégovoy, ex-ministre des finances), 4 millions à celle d'Epinal (maire : M. Séguin, ministre des affaires sociales), 30 millions à celle de Grenoble (maire : M. Alain Carignon, ministre délégue chargé de l'environnement), avec encore un petit supplément en 1988 et 1989.

Un point de cotisation représentant en moyenne 0,4 point de fiscalité pour les communes de plus de 10 000 habitants, cela pourrait entraîner une hausse de 4 à 5 points des impôts communaux. Et, nous l'avions déjà signalé, une charge non moins importante pour les hôpitaux publics, rattachés à la CNRACL, et, par voie de conséquence, pour le régime général de la Sécurité sociale, leur principal bailleur de fonds. La mesure est donc pour le moins risquée.

Mais il ne faudrait pas oublier qu'elle ne fait qu'avancer d'un an le déficit de la CNRACL, prévu depuis longtemps par les services de la Caisse des dépôts, gestionnaire de la CNRACL. Si l'on supprimait la *« surcompensation »*, il faudrait de toute façon relever de 7 points en 1987 les cotisations – soit environ 3 points d'impôts locaux – Vitré devrait de toute façon dépenser l'an prochain 644 000 francs, Epinal près de 3 millions de francs et Grenoble 19 millions...

De surcroît, le relèvement des cotisations ne ferait que remettre celles-ci au niveau qui fut le leur pendant près de trente ans, du 1er janvier 1951 au 1er juillet 1980, date à laquelle le gouvernement ramena de 18 % à 6 % le taux de la part « employeur » de la cotisation de retraite de la CNRACL, afin d'alléger les charges des collectivités locales et des hôpitaux. Une erreur initiale qui ne fut que partiellement corrigée ensuite, le taux ayant remonté à 13 % au 1er janvier 1981, pour redescendre, par étapes, jusqu'à 10,2 % au 31 décembre 1984.

GUY HERZLICH.

(1) En fait un relèvement de trois points serait déjà nécessaire avant la fin de 1986 pour reconstituer les fonds de roulement.

Le Monde

Les cérémonies du 14 Juillet

Deux jeunes immigrés invités par M. Mitterrand à la réception de l'Elysée

Djida Tazdaït, présidente de l'association des jeunes Arabes de Lyon et de sa banlieue (JALB), Nasser Zaïr, étudiant, et le Père Christian Delorme, qui avaient observé une grève de la faim de vingt-deux jours pour protester contre le projet de loi gouvernemental sur l'immigration, figurent parmi les invités à la réception du 14 juillet à l'Elysée. Ils ont annoncé samedi 12 juillet à Villeurbanne-(Rhône) qu'ils avaient été conviés par le président de la République.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement et président du CDS, invité du « Forum » de RMC dimanche 13 juillet, a estimé que l'invitation des grévistes de la faim lyonnais au palais présidentiel revenait à *« caricaturer (...) l'action du gouvernement ».*

Des chars, des hélicoptères et des missiles nucléaires Pluton

Le corps blindé mécanisé de l'armée de terre a marqué le défilé du 14 juillet sur les Champs-Elysées.

Le corps blindé mécanisé est l'une des trois composantes de l'armée de terre française, avec la force d'action rapide, qui est une unité interarmes pour la lutte antichars en Europe et pour les interventions outre-mer, et avec les détachements de la défense opérationnelle du territoire, une mission que l'armée de terre partage avec la gendarmerie nationale pour la lutte contre un adversaire infiltré, débarqué ou parachuté.

Officiellement, le corps blindé mécanisé, qui est l'équivalent de ce qu'on appelle aussi la 1re armée, commandée actuellement par le général Charles de Llamby, a pour tâche de contraindre un agresseur à s'engager à un niveau de force, tel qu'il amènerait le gouvernement français à user de la menace de sa riposte nucléaire, tactique, puis stratégique.

Avec son état-major à Strasbourg, le corps blindé mécanisé se divise en trois corps d'armée dont les PC sont à Baden (en Allemagne fédérale), à Metz et à Lille. Il peut recevoir l'appui de la force aérienne tactique (notamment le soutien des avions d'appui tactique Jaguar) et il est capable de mettre en œuvre le système d'armes nucléaires tactiques Pluton, composé de cinq régiments armés de plusieurs batteries de lancement du missile Pluton qui, avec sa charge nucléaire de 15 à 25 kilotonnes (l'équivalent de la puissance de la bombe d'Hiroshima), porte à une distance maximum de 120 kilomètres.

Le corps blindé mécanisé représente, aujourd'hui, un total de 170 000 hommes (l'armée de terre française en compte, dans son ensemble 296 500) répartis, outre les régiments Pluton, en unités blindées et mécanisées (avec, notamment, mille deux cents chars de combat AMX-30), en unités d'artillerie (équipées de quatre cent vingt canons de 155 millimètres), en unités aéromobiles (cent cinquante hélicoptères d'attaque et de manœuvre) et en régiments d'infanterie (armés de nombreux missiles antichars Hot et Milan). Ce corps blindé mécanisé dispose aussi d'unités de soutien et d'appui logistique (comme des unités du train, des transmissions et du génie).

Le plus important défilé de blindés depuis 1945

(Suite de la première page.)

Exceptionnellement, le défilé n'a pas été ouvert par la Patrouille de France dont les Alpha-Jet sont, actuellement, aux Etats-Unis pour une série de démonstrations après la fête de Miss Liberty.

A l'issue du défilé, M. Mitterrand a donné une réception dans les jardins de l'Elysée et devait ensuite s'entretenir en direct sur TF 1 avec M. Yves Monrousi. Parmi les invités du président, les deux immigrés de Lyon, grévistes de la faim, accompagnés du Père Christian Delorme, et quarante-quatre habitants de Valz-sous-Châteauneuf, un petit village du Puy-de-Dôme, dont la population vote traditionnellement à gauche.

Dans l'après-midi de ce 14 juillet, le chef de l'Etat a prévu de se rendre *au fort de Fermont*, près de Verdun, dans la Meuse, où il devait se faire présenter la 4e division aéromobile, qui dépend de la force d'action rapide et qui est équipée d'hélicoptères de lutte antichars et de manœuvre.

L'armée de terre adopte le missile antichar ACCP de la Société aérospatiale

Sur la base du projet de la Société aérospatiale, le ministère de la défense a décidé de développer un nouveau système d'armes antichars à courte portée (ACCP) dont seront dotées, à la fin de la décennie actuelle, les unités de l'infanterie française. La fabrication en série commencera en 1988.

L'ACCP est un missile d'un calibre de 160 millimètres, capable, à la vitesse de 280 mètres à la seconde en fin de parcours, d'atteindre une cible mobile jusqu'à 600 mètres de distance et de percer des blindages en acier de 900 millimètres d'épaisseur. Le poste de tir pèse environ *5 kg et la munition, elle-même,* 11 kg.

N'ayant pas de recul, l'ACCP a été spécialement conçu, à la différence d'autres armes antichars, pour être utilisé à partir d'un local clos, notamment lors des combats en zones fortement urbanisées.

L'affaire Greenpeace

Publication du texte de l'accord entre la France et la Nouvelle-Zélande

Le *Journal officiel* a publié, le dimanche 13 juillet, un décret signé du président de la République sur le rapport du premier ministre et du ministre des affaires étrangères, et relatif à l'accord entre la France et la Nouvelle-Zélande sur la libération des deux officiers français, Alain Mafart et Dominique Prieur, condamnés pour le sabotage, le 10 juillet 1985, à Auckland, du *Rainbow-Warrior*. Le *Journal officiel* publie également les trois échanges de lettres, datées du 9 juillet, entre les deux gouvernements à ce sujet.

Selon une déclaration faite, lundi, par M. David Lange, premier ministre néo-zélandais, Alain Mafart et Dominique Prieur seront transférés entre le 22 et le 25 juillet à bord d'un avion militaire à destination d'un lieu non précisé du Pacifique, où ils seront remis aux autorités françaises. En vertu de la médiation du secrétaire général des Nations unies, ils seront ensuite assignés dans l'île française de Hao.

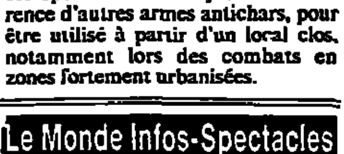
Deux morts à Lisbonne

Lisbonne. – Plusieurs bombes ont explosé, *dans la nuit de dimanche 13* à lundi 14 juillet, dans trois villes du Portugal, et, à Lisbonne, une explosion a tué deux personnes, blessé une troisième, dans l'appartement d'un lieutenant-colonel. Cette dernière explosion pourrait être due à une bombe, ou bien à une fuite de gaz.

A Setubal, deux bombes avaient été placées sous des voitures, dont l'une appartenait à un concessionnaire de la chaîne nationale « Entreposto ». Deux véhicules de cette chaîne ont déjà sauté de cette manière dans le passé.

Les deux dernières bombes *ont* explosé à Evora, à 150 km à l'est de Lisbonne. Ces attentats n'avaient pas été revendiqués lundi en fin de matinée. Des opérations similaires, commises au cours des cinq dernières années, avaient été revendiquées par un groupe d'extrême gauche, les « Forces populaires du 25 avril ». – *(Reuter, AP.)*

Le numéro du « Monde » daté 13-14 juillet 1986 a été tiré à 437 272 exemplaires



La question des sanctions contre l'Afrique du Sud

Mme Thatcher est de plus en plus isolée au sein du Commonwealth

Le gouvernement australien a exprimé, le dimanche 13 juillet, son inquiétude aux autres pays du Commonwealth sur le danger qui menace cette organisation si la Grande-Bretagne persiste à refuser d'adopter des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Estimant qu'il existe de plus en plus d'éléments indiquant que les pays africains, qui constituent le groupe le plus important du Commonwealth, se préparent à quitter celui-ci, le ministre australien des affaires étrangères, M. Bill Hayden, a affirmé redouter que le Commonwealth ne se *« désintègre »*. Cinq pays africains (le Nigéria, le Ghana, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie) ont déjà annoncé qu'ils boycotteront les Jeux du Commonwealth, qui doivent se tenir à Edimbourg du 24 juillet au 2 août.

L'attitude qu'adopteront à ce sujet la Zambie et le Zimbabwe sera significative pour l'avenir des relations politiques entre les pays africains membres du Commonwealth et la Grande-Bretagne. Ces jeux précéderont en effet l'ouverture, à Londres, du 3 au 5 août, du « mini-sommet » de sept pays du Commonwealth, qui sera consacré à un nouvel examen des relations entre l'organisation et l'Afrique du Sud.

Le président Kenneth Kaunda de Zambie et le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, se rendront tous deux dans la capitale britannique pour ce sommet, ainsi que les chefs de gouvernement des Bahamas, du Canada, de l'Australie et de l'Inde. MM. Kaunda et Mugabe ont clairement montré leur état d'esprit cette semaine en recevant plus que froidement, dans leurs capitales respectives, le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, qui effectuait la première partie d'une mission de bons offices en Afrique australe, confiée par la Communauté européenne.

Le premier ministre britannique, Mme Thatcher, a cependant laissé entendre qu'elle n'avait pas changé de position sur la question sud-africaine, à l'issue d'un entretien, dimanche, à Montréal, avec son collègue canadien, M. Brian Mulroney. Estimant que le Commonwealth devait être assez fort pour surmonter les *« petites divergences »* entre ses membres, Mme Thatcher a notamment indiqué : *« Peu importe qui se retire des Jeux du Commonwealth. Cela ne contribuera pas à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud. »* La *« négociation »*, a-t-elle ajouté, est le *« meilleur moyen »* de se débarrasser de l'apartheid. Le premier ministre britannique a ainsi implicitement repoussé le rôle de médiation que se proposait de jouer M. Mulroney entre Londres et les pays africains membres du Commonwealth. Pour sa part, le Canada est prêt a prendre unilatéralement des sanctions contre Pretoria, a souligné M. Mulroney.

A Washington, le gouvernement américain, qui procède actuellement à un réexamen de sa politique à l'égard de l'Afrique du Sud, envisagerait *« sérieusement »*, selon le magazine *Time*, de nommer un homme d'affaires de race noire au poste d'ambassadeur à Pretoria. L'actuel titulaire de ce poste, M. Herman Nickel, qui a été rappelé en consultation à Washington, pourrait être remplacé par M. Robert Brown, directeur d'une société de relations publiques en Caroline du Sud, ajoute *Time*.

En Afrique du Sud, cinq personnes ont été tuées depuis le samedi 12 juillet, ce qui porte à 136 le chiffre officiel des victimes depuis l'instauration de l'état d'urgence, le 12 juin dernier. Environ un millier de personnes ont assisté, samedi, à des funérailles dans le ghetto de Soweto, en dépit de la limitation à 200 du nombre de personnes autorisées à participer à ce genre de manifestations publiques. – *(AFP, Reuter, UPI, AP.)*

● **Fin des travaux de la conférence sur la Namibie.** – La conférence des Nations unies ouverte le 7 juillet, à vienne (Autriche), a adopté, vendredi 11 juillet, une déclaration condamnant Prétoria et ses *alliés occidentaux, en particulier* américains, ainsi qu'un plan d'action comportant des sanctions contre l'Afrique du Sud. Un incident s'est produit à propos d'un passage de la déclaration affirmant la *« légitimité de la lutte du peuple namibien par tous les moyens dont il dispose, y compris la lutte armée pour repousser l'agression sud-africaine ».* La plupart des pays occidentaux ont annoncé leur intention de formuler des réserves concernant cette formulation, ainsi que les critiques portées dans le texte contre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne *(AFP.)*

Guinée-Bissau

Douze condamnations à mort dans le procès des «insurgés d'octobre»

Douze personnalités bissau-guinéennes, dont l'ancien «numéro deux» du régime, le colonel Paulo Correia, impliquées dans une tentative de coup d'Etat en octobre dernier, ont été condamnées à mort, le samedi 12 juillet, à Bissau, par le tribunal supérieur militaire. Sept inculpés ont été condamnés à quinze ans de travaux forcés et trente-quatre à des peines de un à treize ans de travaux forcés. Quatre ont été libérés à l'issue du procès, qui s'était ouvert le 5 juin dernier. Sur les soixante-trois personnes arrêtées pour participation à cette tentative de coup d'Etat, six sont mortes au cours de leur détention, dans des conditions troubles (*le Monde* du 11 juillet).

Outre le colonel Correia, parmi les condamnés à mort figurent notamment les colonels Pedro Ramos (ancien ministre des travaux publics limogé en juillet 1984) et Lamine Cissé (ancien membre de *l'état-major général des forces* armées), le major Tagme Nawae (ex-commandant de la police militaire), MM. Binhanquerem Na Tchana (ancien chef de la maison militaire de la présidence de la République)et Viriato Pan Rodriguès (ancien procureur de la *République).*

Les condamnés à mort ont trois jours pour demander leur grâce au Conseil d'Etat. En cas de refus, ils seront passés par les armes. Le président portugais, M. Mario Soares, a adressé, dimanche, un message au chef de l'Etat de Guinée-Bissau, M. Joao Bernardo Vieira, pour lui demander d'user de son droit de grâce en faveur des condamnés. Une délégation d'Amnesty International a été invitée au procès et a pu rencontrer le colonel Correia. Celui-ci, comme la plupart des condamnés, est d'ethnie balante. – *(AFP, Reuter.)*

Château-Chinon a désormais son Musée du Septennat

CHATEAU-CHINON
de notre envoyée spéciale

Instruit par les mésaventures de son prédécesseur des désagréments que peut parfois occasionner à un homme d'Etat la pratique protocolaire des cadeaux officiels, M. François Mitterrand avait indiqué, dès son accession à la présidence de la République, que les cadeaux offerts au chef de l'Etat dans l'exercice de sa charge appartenaient au patrimoine national et qu'il serait souhaitable que tous les Français puissent, en quelque sorte, en profiter. Il avait concrétisé ce projet sans précédent – aucun de ses prédécesseurs ne l'avait formé avant lui – en annonçant, en décembre 1984, son intention de faire don au département de la Nièvre, et en particulier à la ville de Château-Chinon, de tous les cadeaux qu'il avait reçus ès qualités, en particulier lors de ses voyages officiels à l'étranger. Geste de reconnaissance donc, vis-à-vis de ce département dont il fut le représentant au Parlement pendant trente-cinq ans et de la ville qui l'a élu maire de 1959 à 1981.

Ce souhait est réalisé. Château-Chinon a en effet inauguré, samedi 12 juillet, le *« Musée du Septennat »* en présence de MM. Noël Berrier, président socialiste du conseil général de la Nièvre, Pierre Bérégovoy, ancien ministre, conseiller général et maire de Nevers, et René-Pierre Signe, conseiller général et maire de Château-Chinon.

Bric-à-brac des mille et une nuits

Pour présenter cette collection unique, le musée a investi un bâtiment construit au dix-huitième siècle pour abriter un couvent dédié à sainte Claire, désaffecté depuis près de vingt ans. La bâtisse, située au sommet de la vieille ville et offrant un point de vue magnifique sur les monts du Morvan, a été restaurée, respectant à la fois l'architecture originelle et les nécessités muséographiques. Le président de la République lui-même a suivi attentivement l'évolution des travaux et s'est rendu sur les lieux à trois reprises.

Placée sous le signe de la diversité, cette collection offre aux visiteurs une leçon d'histoire diplomatique française. Composée aujourd'hui de plus de mille pièces, cette illustration vivante *et précise de nos relations* avec les cinq continents sera mise à jour avec l'arrivée des nouveaux présents acheminés régulièrement par la présidence.

Hormis quelques poteries archéologiques, tous les objets exposés sont contemporains : pièces d'artisanat local ou en provenance de manufactures de réputation mondiale, offertes par les chefs d'Etat ou simples hommages anonymes. Objets d'orfèvrerie d'abord, tels que cet ensemble commandé par le roi du Maroc à un orfèvre parisien, *destiné à siéger sur le bureau* présidentiel, ou encore cette maquette de boutre offerte par l'émir du Qatar. En provenance du Moyen-Orient aussi, ce présent du roi Khaled d'Arabie saoudite représentant une « Scène d'oasis » en métaux précieux sur *socle d'albâtre et de malachite.* Porcelaines, tel ce vase en émail offert par l'empereur du Japon. Admirable travail de bois incrusté d'ivoire que cet éléphant miniature, cadeau du ministre indien de l'information. Véritable bric-à-brac ou, si l'on préfère, trésor *des mille et une nuits où se* côtoient services de luxe, tapis en soie et tables à jeu marquetées.

A côté de ces objets, sont également exposés l'ensemble des clés de villes remises symboliquement au chef de l'Etat ainsi *que toutes les monnaies et* médailles reçues depuis le début du septennat. De même sont présentés au public, et pour la première fois, les portraits de souverains, somptueusement encadrés et dédicacés à l'intention de M. Mitterrand, ainsi que *les décorations reçues lors des* déplacements officiels.

De nombreux portraits du président français figurent aussi dans cette collection, dons de chefs d'Etat, comme ce montage d'ailes de papillons collées, offert par le général Kolingba, dirigeant de la République centrafricaine, ou hommages d'artistes anonymes telle cette tapisserie colombienne ou ce portrait au crayon sud-coréen. Cette initiative présidentielle est unanimement appréciée par les premiers visiteurs.

V. D.

★ Musée du Septennat, 6, rue du Château.

Expulsion du correspondant de l'agence Reuter à Téhéran

Londres (Reuter). – L'Iran a expulsé, le dimanche 13 juillet, le correspondant de *Reuter*, à Théhéran, Hugh Pope, l'accusant d'avoir révélé des secrets militaires dans une dépêche concernant un raid irakien sur une station de communication par satellite.

A Téhéran, le ministère de l'orientation islamique, qui est chargé des relations avec les journalistes étrangers, a fait savoir que Pope avait enfreint les réglementations en n'obtenant pas d'autorisation officielle pour son déplacement. Assadabad ne se trouve pas dans une zone sujette à des restrictions.

Le ministère déclare que Pope savait qu'il ne pouvait quitter Téhéran ou rendre compte d'événements dans les provinces sans autorisation.

● **EGYPTE : report du procès des policiers émeutiers de février.** – Le procès de trois groupes de conscrits de la police égyptienne, comprenant 162 personnes impliquées dans les émeutes de février, a été renvoyé dimanche 13 juillet au 5 octobre, annonce la presse du Caire dans *ses éditions de lundi. Le* procès de 107 autres accusés avait déjà été ajourné samedi au 4 octobre. Au total, 1 205 policiers (appelés et engagés) seront jugés. – *(AFP.)*

Nouveau raid israélien au Liban

Beyrouth *(Reuter).* – L'aviation israélienne a bombardé, ce lundi *14 juillet*, trois villages de la montagne des environs de Beyrouth contrôlée par les druzes, a annoncé la radio druze. Selon la radio chrétienne la Voix du Liban, les objectifs étaient des positions palestiniennes dans la montagne.

● **KOWEIT : formation du nouveau gouvernement.** – Le prince héritier et premier ministre koweïtien, cheikh Saad Al Abdallah Al Sabah, a rendu publique, le samedi 12 juillet, la composition de son nouveau gouvernement composé de vingt et un membres. Les principaux portefeuilles, des affaires étrangères, de la défense, de l'intérieur, du pétrole, des finances et de l'information, n'ont pas changé de titulaires au sein du nouveau cabinet, qui comprend sept nouveaux venus. Les membres du gouvernement koweïtien avaient présenté collectivement leur démission *au premier ministre le 1er juillet* en raison des différends continuels qui les opposaient à l'Assemblée nationale. Deux jours plus tard, l'émir du Koweït, cheikh Jaber Al Ahmed Al Sabah, avait dissous l'Assemblée et décidé de suspendre la vie parlementaire dans le pays et d'imposer la *censure sur la presse. Il* avait chargé le premier ministre de former un nouveau cabinet. – *(AFP.)*

A B C D E F G

